



CANDIDATURE DU PAYS PÉRIGORD VERT AU PROGRAMME LEADER 2014-2020

Version 2

*« Organiser et promouvoir un territoire
de proximité et de qualité »*



En partenariat avec le Parc naturel régional Périgord-Limousin

Juillet 2015

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
SYNTHÈSE DE LA CANDIDATURE	7
CHAPITRE 1. PRÉSENTATION ET DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE	9
<u>I – Le Périgord Vert et son organisation territoriale</u>	11
1) Localisation et périmètre.....	11
2) Fiche d’identité du territoire	12
3) L’association Pays Périgord Vert.....	12
4) Les acteurs représentatifs du territoire et les partenariats existants	13
<u>II – Le territoire du Périgord Vert et le programme LEADER.....</u>	15
1) Plusieurs générations du programme LEADER	15
2) Bilan de la programmation 2007-2013	17
3) Recommandations de l’évaluation du programme 2007-2013.....	22
<u>III – La dynamique de projet dans laquelle s’inscrit la candidature</u>	24
1) La révision de la charte de développement durable du Pays.....	24
2) Territoire durable 2020 : pour un Périgord Vert rural et solidaire.....	25
<u>IV – Le diagnostic du territoire</u>	27
1) Un territoire rural à la démographie vieillissante, mais qui reste attractif	27
2) Un engagement associatif et citoyen fort	28
3) Un tissu économique riche et varié	29
4) Un tourisme familial et de pleine nature.....	31
5) Une offre de services structurée et de proximité dont l’accès est à faciliter.....	32
6) Un environnement et un cadre de qualité	33
<u>V – L’analyse AFOM et les besoins du territoire</u>	35
CHAPITRE 2. DESCRIPTION DE LA STRATÉGIE ET DE SES OBJECTIFS	39
<u>I – La conception de la stratégie LEADER 2014-2020</u>	41
1) Une stratégie ciblée sur « Organiser et promouvoir un territoire de proximité et de qualité »	41
2) Des besoins du territoire aux enjeux prioritaires	42
3) Les objectifs de la stratégie LEADER	45
4) La logique d’intervention.....	49
5) La valeur ajoutée du programme LEADER pour le territoire.....	52

<u>II – La pertinence de la stratégie LEADER 2014-2020 au regard du contexte territorial et des politiques territoriales</u>	56
1) Articulation avec le projet de territoire du Pays et la charte du Parc naturel régional Périgord-Limousin.....	56
2) Articulation avec la politique régionale de développement rural et la stratégie Europe 2020	57
CHAPITRE 3. PROCESSUS D’IMPLICATION DES ACTEURS	59
<u>I – Les différentes étapes et modalités d’implication des acteurs pour la définition de la stratégie LEADER</u>	61
<u>II – Les différentes étapes et modalités d’implication des acteurs pour la mise en œuvre et le suivi de la stratégie</u>	65
CHAPITRE 4. PLAN DE DÉVELOPPEMENT	67
<u>I – Les fiches actions</u>	69
Fiche action 1 « Assurer la répartition équilibrée de services de proximité et d’équipements »	70
Fiche action 2 « S'appuyer sur les ressources identitaires du Périgord Vert pour renforcer son attractivité »	79
Fiche action 3 « Faciliter la mobilité et améliorer l'accessibilité du territoire »	90
Fiche action Coopération transnationale et interterritoriale.....	98
Fiche action Animation et gestion.....	107
Fiche action Communication et valorisation.....	111
Fiche action Suivi et évaluation.....	116
<u>II – La maquette financière</u>	120
CHAPITRE 5. PILOTAGE DU PROJET.....	121
<u>I – Le comité de programmation</u>	123
1) La composition envisagée et son évolution par rapport au comité de programmation précédent.....	123
2) Les modalités envisagées pour que le comité de programmation soit un lieu dynamique, de mobilisation et d’échanges.....	124
<u>II – Les moyens humains et les mécanismes de gestion et de suivi de la stratégie</u>	126
1) L’association Pays Périgord Vert, structure porteuse du GAL	126
2) L’organisation de l’équipe technique du GAL.....	127
<u>III – Les modalités envisagées pour le suivi et l’évaluation</u>	128
1) Les modalités de suivi du programme	128
2) Les modalités d’évaluation du programme	128

Synthèse de la candidature :

Pays Périgord Vert :

- 87 000 habitants
- 9 Communautés de communes
- 170 communes
- 27 hab./Km²
- 6 petites villes : Ribérac, Nontron, Thiviers, La Roche-Chalais, Brantôme, Excideuil

Thématique prioritaire :

Attractivité territoriale et vitalité du lien social

Enveloppe sollicitée :

1 252 390 €

Stratégie :

« Organiser et promouvoir un territoire de proximité et de qualité »

Synthèse du diagnostic de territoire :

- Un territoire à la démographie vieillissante, mais qui est attractif par sa qualité de vie ;
- Un engagement associatif et citoyen fort ;
- Un tissu économique dense et varié ;
- Un tourisme familial et de pleine nature ;
- Une offre de services de proximité, mais dont il faut faciliter l'accès ;
- Un environnement et un cadre de vie de qualité ;
- Un espace rural diffus, préservé et de proximité ;
- Une identité « Périgord Vert » qui se construit et s'affirme.

Enjeux prioritaires :

- La multifonctionnalité, la mutualisation et la mise en réseau des services à la population afin de maintenir le maillage de proximité et l'améliorer qualitativement ;
- La qualité du lien entre les personnes et des ressources spécifiques comme élément fédérateur des acteurs et un principe de la ruralité du Périgord Vert ;
- L'accessibilité du territoire et la mobilité durable de tous les habitants pour lutter contre la faible densité du territoire.

Concertation :

- 37 élus et partenaires privés du Pays à travers les 3 réunions du comité de pilotage ;
- 15 techniciens à travers les 3 réunions du comité technique ;
- 80 habitants lors des 3 réunions publiques organisées par le Conseil de Développement ;

- 39 acteurs du territoire rencontrés dans le cadre d'entretiens individuels ou collectifs ;
- 9 entretiens avec des représentants des Communautés de communes ;
- 3 articles sur le site internet du Pays et les réseaux sociaux, et des communiqués de presse ;
- 144 réponses au questionnaire auprès des habitants ;
- 3 newsletters envoyées à plus de 850 contacts ;
- 74 participants à la réunion de validation du projet de territoire.

Stratégie :

Plan d'actions	954 000 €
1. Assurer une répartition équilibrée de services de proximité et d'équipements	402 300 €
1.1 Créer des lieux à vocation multifonctionnelle	300 000 €
1.2 Améliorer l'offre de santé	102 300 €
2. S'appuyer sur les ressources identitaires du Périgord Vert pour renforcer son attractivité	376 700 €
2.1 Encourager le lien social et les pratiques solidaires	195 500 €
2.2 Soutenir les démarches collectives de valorisation des produits et savoir-faire locaux	181 200 €
3. Faciliter la mobilité et améliorer l'accessibilité du territoire	175 000 €
3.1 Favoriser l'émergence de solutions pour la mobilité des jeunes et des demandeurs d'emploi	75 000 €
3.2 Expérimenter de nouvelles formes de mobilité pour tous sur le territoire	100 000 €
Équipements structurants (sur objectifs 1 et 2.2)	300 000 €
Coopération	61 480 €
Frais de fonctionnement du GAL	236 910 €
TOTAL	1 252 390 €

CHAPITRE 1. PRÉSENTATION ET DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE



Saint-Jean-de-Côle

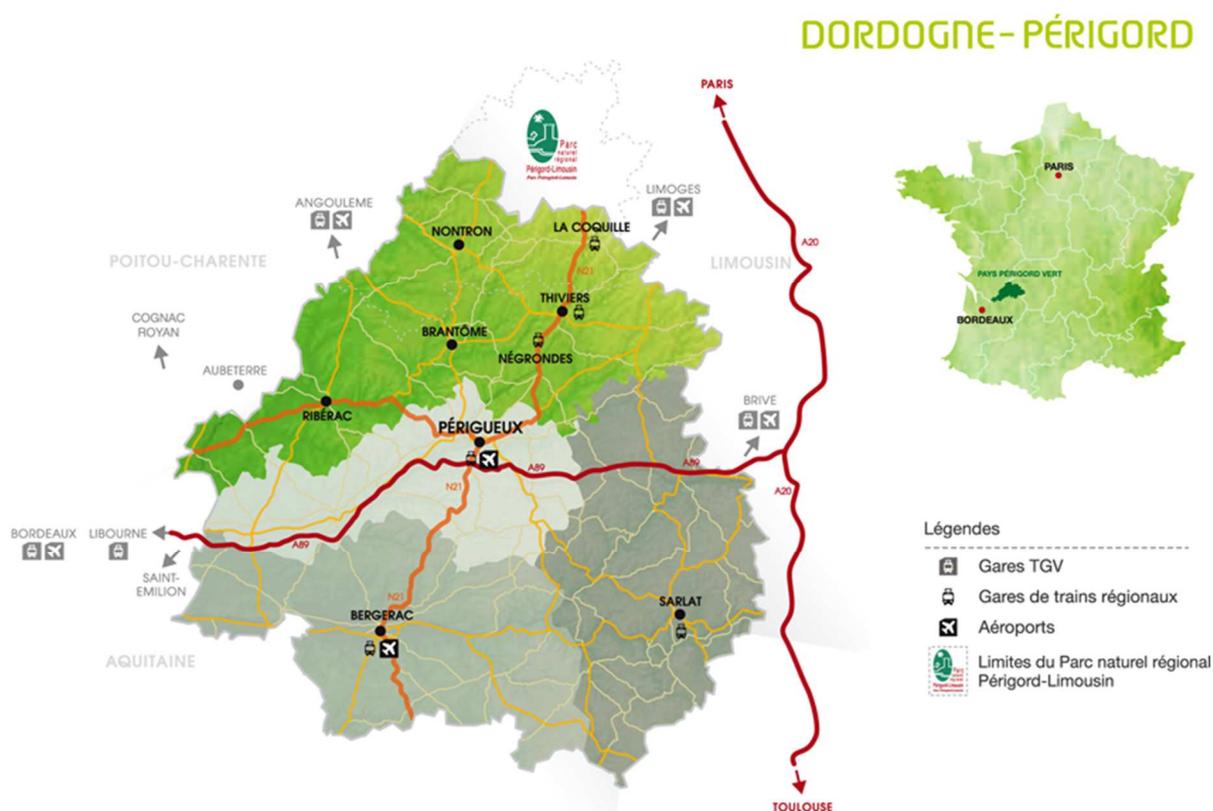
- I – Le Périgord Vert et son organisation territoriale**
- II – Le territoire du Périgord Vert le programme LEADER**
- III – La dynamique de projet dans laquelle s’inscrit la candidature**
- IV – Le diagnostic du territoire**
- V – L’analyse AFOM et les besoins du territoire**

CHAPITRE 1. PRÉSENTATION ET DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

I – Le Périgord Vert et son organisation territoriale :

1) Localisation et périmètre :

Espace rural fragile, mais riche en aménités, le Pays Périgord Vert se situe à l'interface de trois régions (Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes) et de quatre départements (Dordogne, Haute-Vienne, Corrèze et Charente). Cette situation géographique permet l'établissement de relations de coopération interdépartementales et d'une desserte correcte, notamment vers les pôles urbains à l'extérieur du territoire (Périgueux, Angoulême, Limoges, Libourne). Malgré tout, le territoire est marqué par l'absence de centralité et une faible densité de population avec 5 petites villes de 2 000 à 4 000 habitants. Le Pays s'étend aujourd'hui sur 170 communes au Nord du département de la Dordogne (voir Carte 1).



Source : PPV – Réalisation : PPV, 2014

Carte 1 : Situation géographique du Pays Périgord Vert

Le périmètre envisagé pour le Groupe d'Action Locale (GAL) sur la période 2014-2020 est celui du Pays Périgord Vert pour une meilleure lisibilité d'action et une meilleure cohérence entre la stratégie du Pays et la stratégie LEADER.

2) Fiche d'identité du territoire :

- 85 176 habitants en 2011 (sans double compte - 1/5 de la population départementale) ;
- 3 106 Km² (1/3 de la superficie départementale) ;
- 27 hab./Km² (48,5 hab./Km² en Dordogne) ;
- 170 communes regroupées en 9 Communautés de communes ;
- 5 communes sur 170 comptent plus de 2 000 habitants :
 - ✓ Ribérac : 4 015 habitants ;
 - ✓ Nontron (sous-préfecture) : 3 212 habitants ;
 - ✓ Thiviers : 3 115 habitants ;
 - ✓ La Roche-Chalais : 2 913 habitants
 - ✓ Brantôme : 2 181 habitants
- 52 communes sur la partie Nord du Périgord Vert dans le périmètre du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

3) L'association Pays Périgord Vert :

Le Pays Périgord Vert est une association loi 1901 créée en 2005.

Son conseil d'administration est composé :

- Des 9 Communautés de communes du territoire ;
- Du Conseil départemental de Dordogne ;
- Du Conseil régional d'Aquitaine ;
- Du Parc naturel régional Périgord-Limousin ;
- Du Syndicat de rivières du bassin de la Dronne ;
- Du Conseil de développement du Pays Périgord Vert ;
- Du Réseau Qualité Hébergement du Pays Périgord Vert ;
- D'un représentant des autres personnes morales ou physiques ayant un intérêt pour la stratégie du Pays et des dispositifs qu'il porte.

L'association a pour but d'assurer la cohérence d'une politique de développement et d'aménagement global et durable du territoire du Pays en concertation avec les acteurs locaux.

Le Pays a vocation à¹ :

- Élaborer et mettre en œuvre une politique d'aménagement et de développement durable sur le territoire du Pays Périgord Vert traduite dans la Charte de Pays, animer la démarche Pays et mobiliser les acteurs concernés en menant des actions en faveur du développement local ;
- Assurer la négociation et la contractualisation éventuelle des programmes d'actions avec les différents partenaires que sont le Conseil régional d'Aquitaine, le Conseil départemental de Dordogne, l'Union Européenne et l'État ;
- Coordonner les actions des collectivités locales pour la mise en œuvre de la Charte de Pays, notamment des Communautés de communes, et accompagner certains de leurs projets ;
- Conduire des réflexions et mener des études nécessaires à la compréhension et au développement du territoire ;
- Réunir une capacité d'ingénierie et de mutualisation des moyens administratifs, techniques ou autre permettant d'optimiser les compétences présentes sur son territoire, notamment au profit des Communautés de communes, en lien avec le Conseil départemental et les outils départementaux (CDT, ATD, ...) ;
- Assurer la communication et la promotion de la démarche Pays et du territoire dans son ensemble ;
- Assurer les relations avec le Conseil de Développement et l'appuyer dans la mise en œuvre de ses actions ;
- Animer les partenariats avec les autres territoires de projet, le Parc naturel régional Périgord-Limousin et ceux qui sont dans sa proximité géographique : les Pays Sud Charente, Horthé et Tardoire, Charente Limousine, Ouest Limousin, Saint-Yrieix, Isle en Périgord, Grand Bergeracois et Périgord Noir ;
- Exercer les fonctions de représentation du Pays auprès des pouvoirs publics et des diverses institutions.

L'équipe technique du Pays est actuellement composée de 6 personnes : une directrice, une assistante administrative, un coordinateur de la contractualisation avec la Région, une animatrice, et une animatrice et une gestionnaire du programme LEADER.

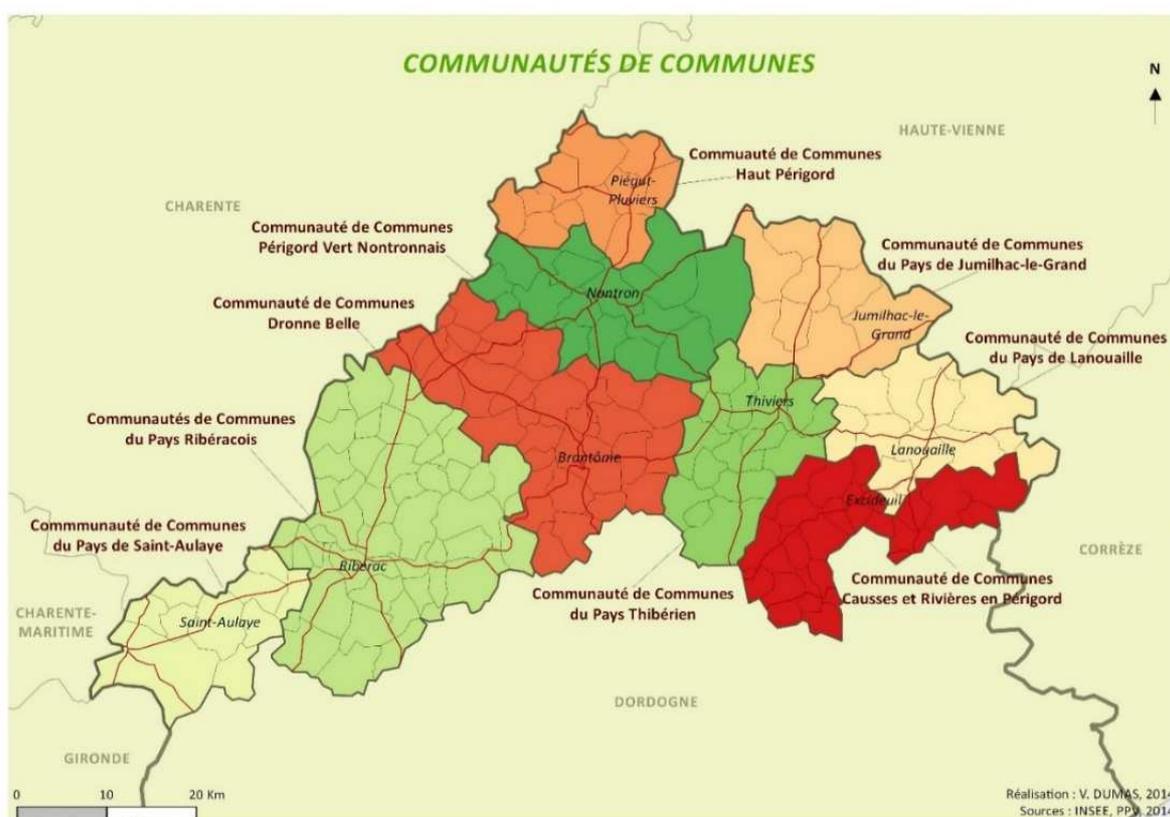
4) Les acteurs représentatifs du territoire et les partenariats existants :

Le Pays comprend aujourd'hui 170 communes regroupées, depuis le 1^{er} janvier 2014, en 9 Communautés de communes (au lieu de 16 auparavant) (voir Carte 2). Avant 2014, des syndicats mixtes intercommunaux étaient adhérents au Pays. Ils ont aujourd'hui disparu. Le Pays et les Communautés de communes entretenaient ainsi peu de relations, hormis dans le cadre de financement de projets. Avec la réforme des collectivités territoriales et l'actualisation du SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale), les intercommunalités du

¹ Statuts du Pays Périgord Vert du 17 février 2014

Périgord Vert ont diminué en nombre et grandi en taille, ce qui leur a permis de mieux se structurer et de se doter de compétences en développement. Le Pays a fait évoluer ses statuts pour permettre aux Communautés de communes d'être directement adhérentes, sans l'interface des syndicats.

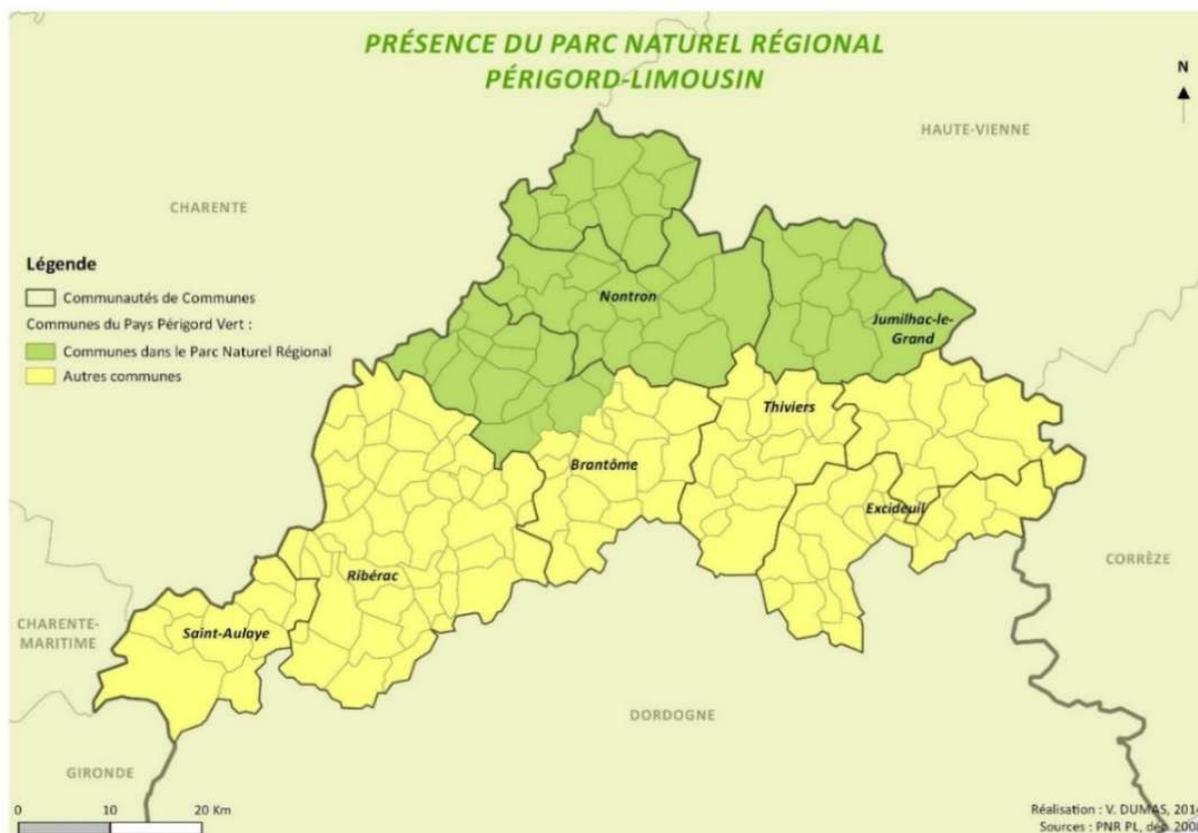
Les profonds bouleversements qu'ont connu les Communautés de communes (fusions) ont fortement impacté leur fonctionnement, leur organisation et leur gouvernance. Cette réorganisation territoriale implique une redéfinition des compétences, une réappropriation des périmètres et la connaissance de ces nouvelles entités. Les réflexions stratégiques se mettent doucement en place et les projets d'investissements sont ralentis. Le territoire est ainsi en pleine recomposition. Un des enjeux à relever est de construire et pérenniser un partenariat avec ces nouvelles structures.



Réalisation : PPV, 2014

Carte 2 : Communautés de communes du Pays Périgord Vert

Par ailleurs, une des particularités du Pays Périgord Vert est d'avoir une partie de son territoire couverte par le Parc naturel régional Périgord-Limousin (voir Carte 3). L'ensemble de la partie périgourdine de cette entité (52 communes) se trouve en Périgord Vert en couvrant les cinq cantons du Nord du territoire (Bussière-Badil, Jumilhac-le-Grand, Mareuil, Nontron, Saint-Pardoux-la-Rivière). Le Parc s'étend également sur le Sud-Ouest du département de la Haute-Vienne (32 communes).



Source : PNR PL, déc. 2008 – Réalisation : PPV, 2014

Carte 3 : Présence du Parc naturel régional Périgord-Limousin en Pays Périgord Vert

Enfin, le Conseil de Développement du Pays Périgord Vert est une association de citoyens et d’acteurs de la vie associative et économique locale créée en 2009. C’est une entité riche de dialogues et d’échanges, avec une forte participation citoyenne et associative. Ses membres font partie des fondateurs du Pays, mais aussi du Parc Périgord-Limousin, du CPIE et d’autres associations du territoire.

II – Le territoire du Périgord Vert et le programme LEADER :

1) Plusieurs générations du programme LEADER :

Le territoire du Périgord Vert a connu toutes les générations de LEADER : de LEADER I à LEADER 2007-2013 (voir Tableau 1). Si, depuis le début des années 1990, le territoire a bénéficié de plusieurs programmes LEADER, les acteurs locaux se sont avant tout préoccupés de fixer la population, chaque génération permettant d’aller plus loin dans la construction, la structuration et le développement du territoire.

Historique du programme LEADER en Périgord Vert	
LEADER I (1991-1993)	Territoire : Périgord Vert
LEADER II (1994-1999)	Territoire : 105 communes Portage : Agence Technique Départementale de la Dordogne Thématique : « L'Enfant au Pays »
LEADER + (2000-2006)	Territoire : 171 communes (fusion de 2 GAL LEADER II) Portage : Agence Technique Départementale de la Dordogne Thématique : « Les Jeunes et les Femmes »
LEADER 2007-2013	Territoire : 170 communes Portage : Pays Périgord Vert Thématique : « L'accueil de nouveaux habitants et de nouvelles activités dans un espace préservé »

Source : PPV, 2015

Tableau 1 : Historique du programme LEADER en Périgord Vert

Le Pays Périgord Vert n'a porté le programme LEADER qu'à partir de la génération LEADER 2007-2013. Auparavant, l'Agence Technique Départementale de la Dordogne assurait le portage des précédents programmes sur des périmètres différents sur le Nord Dordogne (Périgord Vert, Haut Périgord).

La mise en œuvre des programmes LEADER I, LEADER II et LEADER+ fût réalisée par la même animatrice qui avait donc acquis de l'expérience et intégré les principes fondamentaux de l'outil et la méthode LEADER. La programmation 2007-2013, dont l'assistance technique a été confiée au Pays, a vu se succéder quatre animateurs en 7 ans. Cette succession a créé une rupture dans l'expérience acquise par le territoire en matière d'animation, notamment en ce qui concerne la coopération et la valorisation. Cependant, le comité de programmation a su conserver son expérience.

Au cours des différentes générations du programme, l'intervention du territoire en matière d'attractivité territoriale s'est affinée. Le territoire est passé d'une politique par public cible (enfants, jeunes, femmes) à une politique d'accueil (accueil de nouveaux habitants et de nouvelles activités dans un espace préservé), puis à la volonté de travailler sur une attractivité globale du territoire pour donner les conditions de vivre au Pays.

Depuis la dernière programmation qu'il a réellement mise en œuvre et portée en direct, le Pays Périgord Vert a fait le choix à la fois de la continuité et de l'approfondissement pour renforcer son attractivité.

Coopération :

Les précédentes générations du programme LEADER sur le Pays Périgord Vert ont permis de mettre en place de multiples actions de coopération. L'animatrice des trois premières générations a construit des partenariats solides avec d'autres territoires français et européens, ce qui a contribué à la réussite de nombreux projets de coopération. Or, après de nombreuses

réussites, le Pays Périgord Vert a connu plus de difficultés dans sa programmation 2007-2013, liées à la fois aux nombreux changements d'animateur LEADER au sein du Pays, mais également aux modalités administratives des territoires européens avec lesquels il y a eu coopération.

Dans le cadre de la nouvelle programmation 2014-2020, le Pays a une ambition modeste en matière de coopération au vu des dernières difficultés. Malgré tout, au-delà de l'obligation réglementaire de consacrer une part de l'enveloppe à ce type de projets, le Pays considère que la coopération doit être une priorité de sa stratégie de développement. Le programme LEADER offre l'opportunité d'échanger et de construire des actions communes avec d'autres territoires ayant les mêmes problématiques que le Périgord Vert. Des actions de coopération seront ainsi mises en œuvre à l'échelle nationale et/ou à l'échelle européenne. Cela se traduira par de la coopération opérationnelle à travers des actions concrètes, comme par exemple l'aide à des familles d'accueil pour personnes âgées, mais aussi par la volonté de tisser des liens durables avec d'autres GAL, notamment sur le thème de la mobilité, afin d'expérimenter de nouveaux partenariats.

2) Bilan de la programmation 2007-2013 :

Sur cette période, le Pays Périgord Vert a mis en œuvre la quatrième génération du programme LEADER du territoire, en partenariat avec le Parc naturel régional Périgord Limousin. La stratégie était ciblée sur « l'accueil de nouveaux habitants et de nouvelles activités dans un espace préservé » - en cohérence avec sa charte de territoire -, déclinée en quatre axes opérationnels :

- Axe 1 : Accueillir les nouveaux habitants ;
- Axe 2 : Accueillir les nouvelles activités et encourager les démarches innovantes.
Poursuivre le processus de mutation de l'économie rurale ;
- Axe 3 : Reconquérir la qualité de l'eau. Améliorer l'attractivité territoriale du Périgord Vert, du Parc naturel régional Périgord-Limousin et de la Châtaigneraie Limousine (axe commun) ;
- Axe 4 : Coopération interterritoriale et transnationale.

Le programme LEADER 2007-2013 reprenait plusieurs enjeux de l'ancienne charte de Pays : démographique, économique, environnemental et de lien social. Il avait la particularité d'être co-animé par le Pays et le Parc, chacun sur des axes différents. En effet, ces deux structures s'étaient mises d'accord pour déposer une candidature commune, co-animée par le Pays sur trois des quatre axes et par le Parc sur le troisième axe concernant la reconquête de la qualité de l'eau et la valorisation des espaces naturels.

Le Parc naturel régional du Périgord-Limousin était co-porteur du programme LEADER 2007-2013. Il animait l'axe spécifique sur la qualité de l'eau qui était commun aux deux programmes

LEADER présents sur son territoire : celui du Pays Périgord Vert en Dordogne, et celui du Pays Ouest Limousin et du Pays de Saint-Yrieix Sud Haute-Vienne en Haute-Vienne.

L'enjeu du programme était de soutenir le renouvellement démographique et économique du Périgord Vert dans un environnement préservé. Il s'agissait, d'une part, d'accentuer l'inversion démographique amorcée par un flux migratoire positif et, d'autre part, d'investir le champ économique pour créer de la richesse et fixer les habitants en mettant les hommes et les femmes au cœur du développement. Enfin, il s'agissait de préserver la qualité de l'eau comme enjeu environnemental prioritaire et identitaire.

La stratégie LEADER 2007-2013 reposait sur plusieurs objectifs :

- Bâtir une politique d'accueil d'habitants, en ciblant les nouveaux arrivants et en rendant le territoire attractif auprès de ceux-ci en agissant entre autres sur les besoins de l'ensemble des habitants en matière d'emplois et de services (axes 1 et 2) ;
- Poursuivre le processus de mutation de l'économie rurale du Périgord Vert en accompagnant les habitants dans la création de nouvelles activités, en soutenant la promotion des produits et savoir-faire locaux, en conservant et en développant l'activité économique et l'emploi, et en accompagnant le secteur agricole dans la gestion durable des ressources naturelles (axes 1 et 2) ;
- Préserver la qualité de l'environnement par la reconquête de la qualité de l'eau et la valorisation des espaces naturels remarquables du Périgord Vert (axe 3) ;
- La coopération proposait de reprendre les enjeux ci-dessus en y apportant une valeur ajoutée provenant d'échanges d'expériences et de la construction de partenariats extérieurs (axe 4).

Le fait marquant du programme 2007-2013 est la consommation tardive des crédits alloués. Cela s'explique par le démarrage tardif de l'animation sur l'axe 3 du Parc naturel régional Périgord-Limousin, le désengagement d'un des cofinanceurs (Agence de l'eau), mais aussi une stratégie LEADER très exigeante, destinée à financer des projets immatériels et non des projets d'investissement sur le territoire. Suite à l'évaluation à mi-parcours, la redéfinition des fiches actions vers des fiches plus opérationnelles et ouvertes à des investissements publics a facilité la consommation des crédits alloués. L'évaluation finale réalisée collectivement au niveau régional² a démontré tout l'intérêt d'ouvrir les fiches à des actions très concrètes d'investissement des collectivités pour compléter la carte des services à la population, indispensables pour accueillir de nouveaux habitants et rendre le territoire attractif.

² *Les territoires ruraux innovent en Aquitaine : Évaluation collective régionale de LEADER en Aquitaine, 2007-2013*, AEIDL et al., 26 p.

Le programme LEADER 2007-2013 a permis de financer des projets sur le territoire grâce à une enveloppe FEADER d'1.4 million d'euros. Il a été cofinancé principalement par le Conseil départemental de Dordogne et le Conseil régional d'Aquitaine, soit au total 4 millions d'euros attribués à des projets innovants sur le territoire.

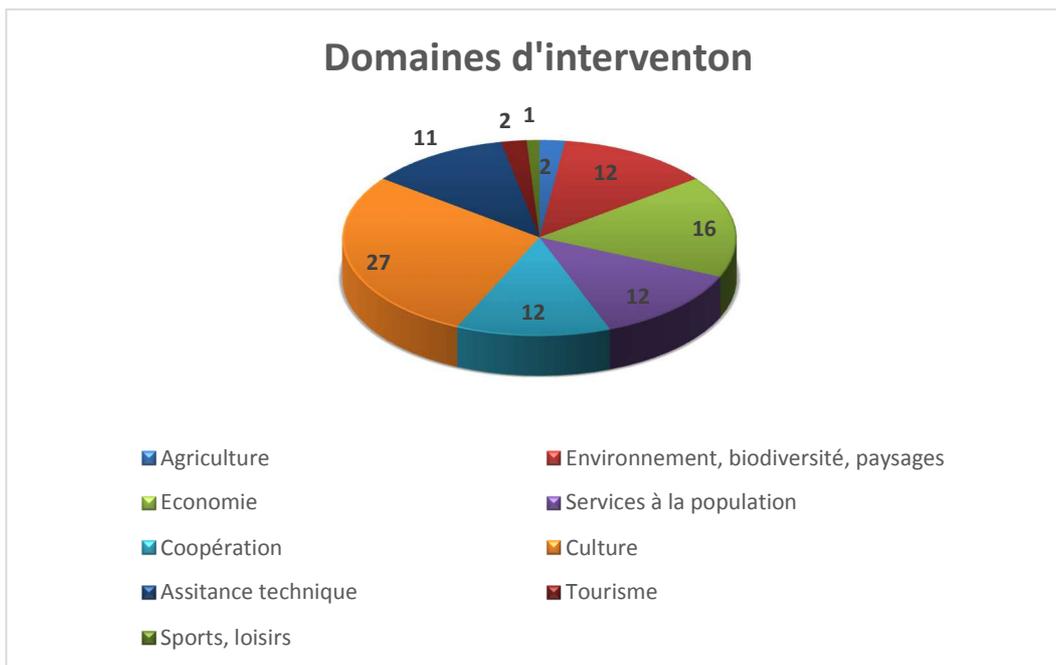
Depuis 2009 jusqu'en 2015, ce sont 1 370 410,96 € de FEADER qui ont été programmés, soit un taux de programmation cumulé de 97,89 % (voir Tableau 2). 130 projets ont été programmés, soit une moyenne d'aide de FEADER de 10 541,62 € par dossier. C'est durant l'année 2014 que le plus grand nombre de dossiers a été programmé (39), mais le plus important montant de FEADER a été programmé en 2013 (402 634,86 €).

Bilan	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de dossiers	11	15	10	15	32	39	8
Nombre de dossiers cumulé	11	26	36	51	83	122	130
Montant programmé	171 396,99 €	158 263,07 €	61 784,20 €	185 597,83 €	362 131,10 €	317 304,20 €	113 933,10 €
Montant programmé cumulé	171 396,99 €	329 660,06 €	391 444,26 €	577 042,09 €	939 173,19 €	1 256 477,39 €	1 370 410,49 €
Taux de programmation cumulé	12,24%	23,55%	27,96%	41,22%	67,08%	89,75%	97,89%

Source : PPV, 2015

Tableau 2 : Bilan du programme LEADER 2007-2013 au 01/07/2015

Les principaux domaines d'intervention de cette programmation ont été la culture et l'économie, mais aussi l'environnement, les services à la population et les actions de coopération (voir Graphique 1).



Source : PPV, 2014

Graphique 1 : Domaines d'intervention du programme LEADER 2007-2013

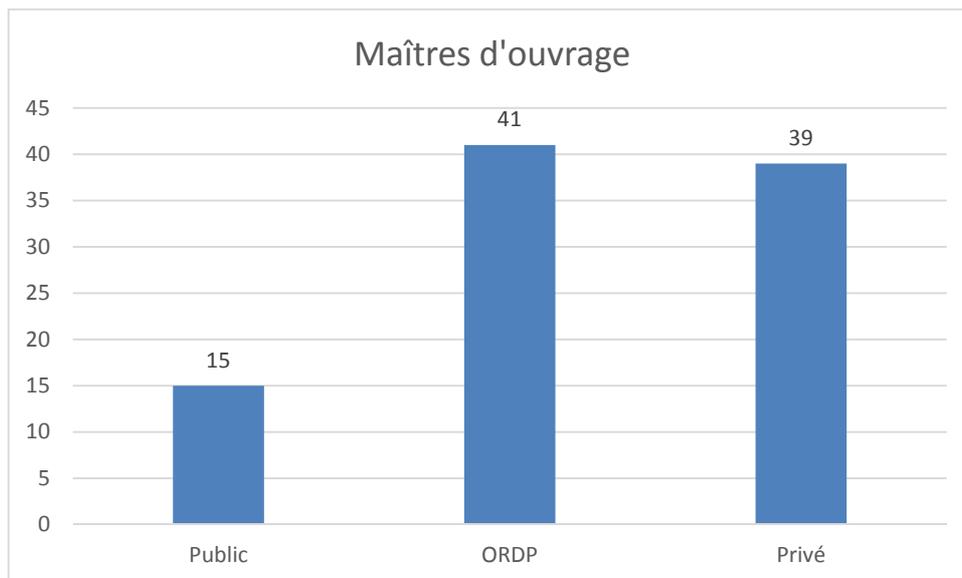
Les opérations les plus courantes étaient des opérations d'animation, d'investissement et de mise en place de manifestations (voir Graphique 2).



Source : PPV, 2014

Graphique 2 : Nature des opérations aidées dans le cadre du programme LEADER 2007-2013

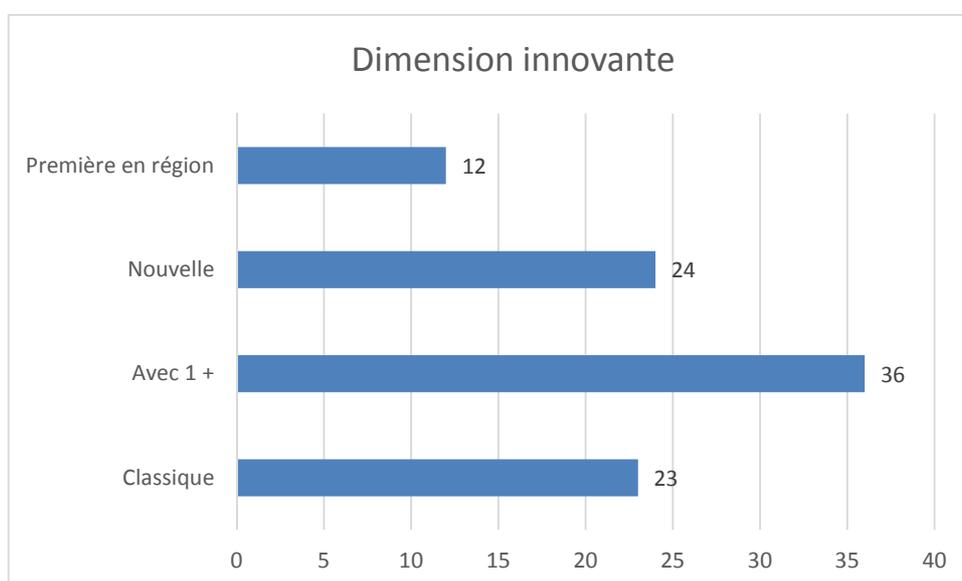
Les maîtres d'ouvrage étaient majoritairement des ORDP et des maîtres d'ouvrages privés (voir Graphique 3).



Source : PPV, 2014

Graphique 3 : Types de maître d'ouvrage aidés dans le cadre du programme LEADER 2007-2013

Enfin, les actions financées dans le cadre du programme LEADER 2007-2013 avaient une dimension innovante pour la majorité d'entre elles (voir Graphique 4).



Source : PPV, 2014

Graphique 4 : Dimension innovante des projets aidés dans le cadre du programme LEADER 2007-2013

Projets emblématiques aidés :

- Le Réseau Local d'Accueil (participation au salon Prov'emploi, élaboration d'un guide pour accompagner les nouveaux arrivants dans leur installation sur le territoire) ;
- La formation/action pour la création/reprise d'entreprise par la Chambre des Métiers de la Dordogne ;
- L'appropriation de la langue et de l'histoire occitane par les jeunes du territoire à travers des ateliers d'écriture, la création d'un album et la réalisation de fresques murales ;
- L'évènement « Rue des Métiers d'Art » organisé par le Pôle Expérimental des Métiers d'Art de Nontron afin de promouvoir et sensibiliser le grand public à ces métiers.

3) Recommandations de l'évaluation du programme 2007-2013 :

Synthèse et préconisations de l'évaluation régionale du programme LEADER 2007-2013³ :

Ce qui marche bien, les réussites :

- Un comité de programmation expérimenté et « de débats » ;
- Des opérations « pilotes » ;
- Un souci de « coller » à la stratégie initiale (mais avec des risques de sous-programmation) et, depuis 2012, une volonté d'élargir le cadre des fiches dispositifs pour mieux répondre aux attentes du terrain ;
- Une antériorité LEADER (mais difficile à valoriser) ;
- Un important staff technique et un appui significatif du niveau départemental (mises à disposition du Conseil départemental de Dordogne) ;
- Un service instructeur (Préfecture) impliqué dans le développement local ;
- Une prise en compte, mais partielle, de certaines recommandations de l'évaluation intermédiaire de novembre 2011 ;
- Un Conseil de Développement régulièrement maintenu informé ;
- Une articulation LEADER / Pays qui se développe par plus d'échanges entre techniciens du Périgord Vert.

Ce qui marche moins bien, les aspects à améliorer :

- Un Pays étendu et jeune, créé « par défaut » : peu d'adhésion identitaire à la structure Pays ;
- Une faible adéquation entre l'ambition de la candidature et les réalités du terrain (ce qui pose la question de la sélection des candidatures) ;
- Un turn-over important de l'animation (4 en 7 ans) ;
- Un partenariat avec le Parc infructueux : animation tardive et faible (en ETP), des dispositifs difficiles à cofinancer et des projets très longs à faire émerger ;

³ Les territoires ruraux innovent en Aquitaine : Évaluation collective régionale de LEADER en Aquitaine, 2007-2013, AEIDL et al., 26 p.

- Des fiches dispositifs restrictives et réservées à des partenaires potentiels pré identifiés, mais pas au rendez-vous ;
- Peu ou pas de communication / valorisation ;
- Des élus accaparés par d'autres priorités (SDCI) ;
- Une mécanique PDRH « décourageante ».

Les préconisations :

- Poursuivre l'effort de mobilisation des acteurs du territoire (élus et société civile) ;
- Renforcer l'animation territoriale (recensement des projets, réseaux et relais à activer, posture proactive) ;
- Communiquer et valoriser les réussites ;
- Ouvrir les dispositifs en fonction du recensement des projets en émergence (investissements notamment) ;
- Effectuer les transferts sur cette base ;
- Envisager des appels à projets ;
- Organiser et favoriser les rencontres entre porteurs de projets.

Au regard de ces préconisations, le Pays et le Parc se sont réunis le 28 mars 2014 pour décider d'une candidature commune.

Il a été décidé :

- De renouveler le partenariat Parc – Pays sur la candidature LEADER pour éviter une concurrence entre les deux territoires de projet ;
- Un portage de la candidature par le Pays sur le territoire du Périgord Vert exactement similaire à son périmètre, le Parc nouant le même type de relation avec le Pays Ouest Limousin sur sa partie limousine ; et une animation exclusive « Pays »,
- De ne pas reconduire un axe « eau » au regard de la difficulté de travailler avec l'Agence de l'eau sur des mesures LEADER ;
- De travailler la candidature en étroite relation avec les Communautés de communes pour proposer des mesures d'investissement public facilement utilisables.

Ainsi, au fil des programmations, l'outil LEADER a permis d'approfondir de manière continue une stratégie de développement du Périgord Vert autour du maintien et du développement de l'attractivité territoriale : en faire un territoire où il fait bon vivre, avec un travail sur des publics ciblés. La stratégie 2014-2020 va permettre, d'une part, de venir en soutien aux collectivités territoriales qui assurent le maillage de proximité grâce à des investissements et, d'autre part, de tenir compte des besoins du territoire en matière de soutien aux initiatives innovantes et alternatives portées par les citoyens, les associations et, de manière générale, les acteurs privés déjà très impliqués dans les programmations précédentes.

III – La dynamique de projet dans laquelle s’inscrit la candidature :

1) La révision de la charte de développement durable du Pays :

Le Pays Périgord Vert a fait le choix, dès sa création en 2005, de mener une politique d’accueil en basant sa stratégie sur la valorisation et la structuration de l’attractivité du territoire pour répondre aux nouveaux besoins des populations et à la satisfaction des besoins existants :

Fixer les habitants, maintenir les activités et accueillir de nouveaux habitants et de nouvelles activités dans le cadre d’un développement durable qui devra être pérenne, solidaire et respectueux des ressources locales

Le projet s’articulait autour de quatre enjeux et trois objectifs, et reposait sur une organisation tripolaire du territoire autour des trois bassins de vie (Nontronnais, Ribérais, Thibérien).

Les quatre enjeux de la charte 2005-2015 étaient des enjeux thématiques :

- Un enjeu démographique : les constats du vieillissement de la population et de l’arrivée de nouveaux habitants renvoyaient à un objectif de maintien et d’accueil de la population active ;
- Un enjeu économique : le tissu existant de TPE et PME souffre d’une pluriactivité qui peut fragiliser le territoire. L’objectif était de maintenir et développer l’activité économique ;
- Un enjeu environnemental : il s’agissait de respecter cet environnement, atout majeur du territoire, en le préservant et en le valorisant ;
- Un enjeu de lien social : le constat d’une pluralité sociale obligeait le territoire à renforcer une identité commune, à créer de nouveaux liens, à fédérer et à mutualiser.

Trois objectifs de développement se croisaient avec ses enjeux :

- Objectif 1 : Valoriser les ressources locales ;
- Objectif 2 : Vivre, s’installer et s’épanouir au Pays ;
- Objectif 3 : Entreprendre en Périgord Vert.

Cette charte est arrivée à son terme. Il a fallu en concevoir la suite, en tenant compte du contexte, en révisant les constats, en se donnant de nouveaux objectifs et de nouveaux moyens d’action, et en réaffirmant la nécessité d’impliquer au mieux les habitants et tous les acteurs du territoire dans cette démarche.

Le Pays Périgord Vert s’est ainsi engagé dans une démarche de révision de son projet de territoire et de définition de sa stratégie LEADER d’avril à octobre 2014. L’objectif était d’identifier les besoins et les nouveaux enjeux du Périgord Vert, et de définir les objectifs à atteindre pour le développement du territoire dans les six années à venir à travers une démarche de concertation, ainsi que se doter d’une stratégie LEADER au service de ce projet de territoire. Pays et Conseil de Développement se sont mobilisés pour concerter les acteurs du territoire (collectivités territoriales, partenaires du Pays, associations) et les habitants.

2) Territoire durable 2020 : pour un Périgord Vert rural et solidaire :

De ce travail de concertation, est ressorti un nouveau projet de territoire de Pays à horizon 2020 portant sur une volonté affirmée de préserver la ruralité du Périgord Vert, le caractère rural et naturel constitué d'un cadre de vie de qualité, d'un habitat diffus, de services de proximité, d'une économie basée sur la qualité des savoir-faire locaux et des produits, et de relations humaines riches et organisées en réseau. La nouvelle charte du Pays Périgord Vert, qui se décline en quatre enjeux, illustre ainsi les besoins du territoire. Elle a été validée lors d'une Assemblée Générale élargie du Pays le 29 septembre 2014 et a fait l'objet d'un document de communication (voir Annexe 1).

TERRITOIRE DURABLE 2020 : POUR UN PÉRIGORD VERT RURAL ET SOLIDAIRE

Une ruralité vivante, de proximité, choisie et organisée

Nous souhaitons que chaque habitant du Périgord Vert ait choisi d'y vivre, comme la majorité des nouveaux habitants. Nous entendons maintenir le caractère rural, vivant et de proximité, en inventant les nouvelles pratiques nécessaires.

Notre territoire n'est pas polarisé sur une ville-centre, mais animé par plusieurs petites villes ou gros bourgs offrant des services de base. Nous veillerons à renforcer cette organisation. Les services et commerces devront être accessibles à tous et en mesure de vivre, se moderniser, se transmettre.

Un espace rural se caractérise d'abord par la petite dimension et la large dispersion des établissements humains, villages, entreprises, lieux culturels, sites remarquables. C'est une richesse, tout comme la diversité de nos terroirs et paysages. Cela impose une organisation minutieuse pour détecter, valoriser et aménager avec discernement.

Objectifs :

- Maintenir un tissu de services et de commerces dense et de proximité ;
- Faciliter l'accès aux soins ;
- Proposer des logements à tous ;
- Construire la complémentarité entre la campagne et la ville ;
- Renforcer l'économie de proximité et diversifier l'économie sociale et solidaire.

Des ressources spécifiques et non délocalisables mobilisées pour notre développement économique et humain

Le Périgord Vert doit s'appuyer sur ses atouts spécifiques pour assurer son développement économique et humain.

Ces atouts sont nombreux : environnement de qualité et qualité de vie, agriculture diversifiée, forêts et rivières, tissu associatif riche et diversifié, nouveaux arrivants étrangers et jeunes retraités, entreprises pointues sur des marchés de niche et savoir-faire artisanal, tourisme simple et familial...

Ces trésors, qui nous différencient des autres territoires, il importe de les faire fructifier, de les valoriser, de les enrichir encore en visant l'excellence. Ils seront la base, la source de notre développement.

Objectifs :

- Préserver et valoriser les ressources naturelles ;
- Dynamiser le lien social et le tissu associatif local ;
- Offrir de nouvelles opportunités, accompagner le développement et l'innovation des filières économiques locales;
- S'appuyer sur les spécificités du Périgord Vert et les stratégies départementales et régionales pour développer le tourisme.

Un environnement et une identité préservés et affirmés pour valoriser le Périgord Vert

Le Périgord Vert bénéficie aujourd'hui d'une image de qualité. Son identité « visible », ce sont ses paysages, avec ses forêts, ses rivières, ses plaines doucement vallonnées, son cadre de vie recherché, sa diversité environnementale et culturelle, le Parc naturel régional Périgord-Limousin et de nombreuses associations à caractère solidaire et environnemental, son patrimoine architectural, son potentiel d'énergies renouvelables, etc.

Cet héritage que nous avons reçu n'est pas seulement notre passé, c'est aussi notre avenir, c'est aussi l'image que nous voulons promouvoir pour renforcer notre attractivité, attirer et fixer de nouveaux habitants, et développer un tourisme de nature et de culture. Il faut donc le préserver, l'embellir encore, le faire grandir.

Objectifs :

- Développer une politique de marketing territorial pour promouvoir le Périgord Vert;
- Structurer et accompagner les acteurs touristiques vers le tourisme durable et la qualité en lien avec la nature ;
- Préserver la qualité de l'environnement et du cadre de vie ;
- Modifier les comportements pour répondre aux enjeux de la transition énergétique.

Des habitants et des acteurs mobiles sur leur territoire, reliés entre eux et ouverts sur l'extérieur

La plus grande richesse du Périgord Vert sont ses hommes et ses femmes qui l'habitent et le créent chaque jour. Favoriser l'échange et la formation de tous est une formidable façon de développer notre propre potentiel.

Le contexte a changé, il est impossible de vivre son territoire sans pouvoir s'y déplacer et s'ouvrir vers l'extérieur. Nous souhaitons aider toutes les catégories de personnes à bien vivre leur territoire, à profiter de toutes les opportunités offertes en Périgord Vert et ailleurs. Cela implique de pouvoir se déplacer pour accéder aux services, aux commerces,

aux emplois, à la famille et aux amis sans avoir à dépendre d'autrui. Cela implique des moyens de communication modernes, écologiques et peu coûteux.

Objectifs :

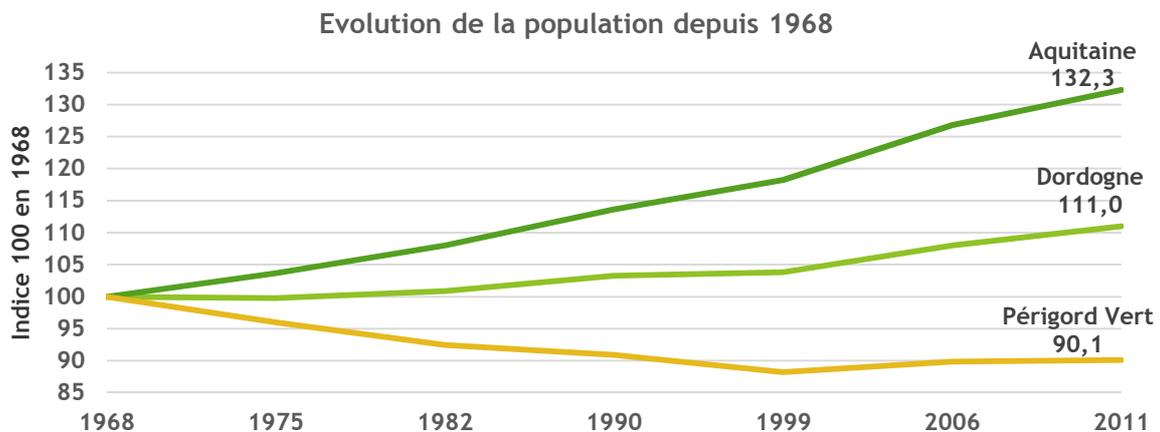
- Lutter contre l'isolement du territoire, faciliter l'accessibilité et la mobilité ;
- Mettre en réseau les personnes, les services, les informations et les entreprises ;
- Créer une intelligence territoriale collective ;
- Développer les usages numériques ;
- Promouvoir et faciliter les parcours professionnels et les parcours de vie.

IV – Le diagnostic du territoire :

1) Un territoire rural à la démographie vieillissante, mais qui reste attractif :

Les personnes âgées de 60 ans et plus constituent 36,2 % de la population tandis que les moins de 29 ans représentent 25,4 % des habitants du Périgord Vert. La population est âgée et vieillissante, sans être dans la dépendance, et constitue un vivier du bénévolat associatif local. La démographie faiblement positive peine à se renouveler (les plus de 55 ans représentent 44% de la population, c'est le taux le plus élevé d'Aquitaine).

Cependant, le territoire attire de nouveaux habitants, favorisant un accroissement de la population (voir Graphique 5). Entre 1999 et 2011, le Périgord Vert a gagné 1 786 habitants. Ce chiffre, même s'il est inférieur à la moyenne d'Aquitaine, prouve qu'il s'agit d'un territoire attractif. L'analyse des statistiques permet de démontrer qu'une part non négligeable des nouveaux arrivants est constituée d'actifs et de jeunes retraités aux revenus supérieurs à ceux du territoire. À contrario, les jeunes issus du territoire sont souvent amenés à quitter le Périgord Vert pour leur formation et/ou pour trouver un emploi. Par ailleurs, une part importante des nouveaux arrivants est composée de populations d'origine étrangère.



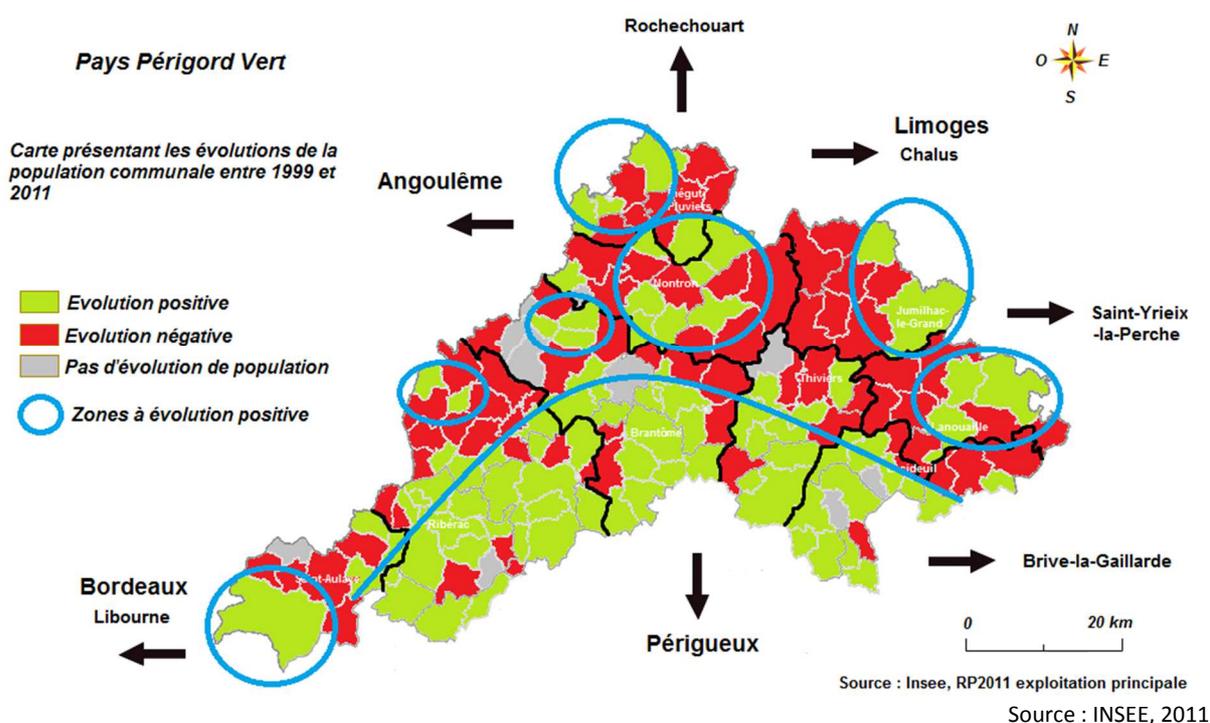
Source : INSEE, 2011

Graphique 5 : Évolution de la population depuis 1968 en Aquitaine, Dordogne et Périgord Vert

Cette attractivité du territoire repose sur la qualité de vie en Périgord Vert, le fait que le territoire soit riche en entrepreneurs de secteurs différents, possède un patrimoine riche et varié et à la culture forte, des activités sportives ou de loisirs, des biens immobiliers accessibles et des services de proximité.

L'arrivée de nouveaux habitants permet de contrebalancer de justesse une démographie qui peine à se renouveler. Il faudra continuer d'accueillir de nouvelles populations pour garder un territoire vivant et habité.

Le territoire connaît des disparités dans l'évolution de la population du fait de l'impact sur certains secteurs du Périgord Vert de la proximité de pôles urbains tels que Périgueux, Angoulême ou Limoges (voir Carte 4). Ces villes pourraient aspirer les communes les plus dynamiques démographiquement, laissant un territoire rural affaibli. Il y aurait le risque, pour le Périgord Vert, de devenir la « banlieue pauvre » de ces agglomérations.



Carte 4 : Évolution de la population entre 1999 et 2011 en Périgord Vert

2) Un engagement associatif et citoyen fort :

Les animations sociales sont multiples et diversifiées en Périgord Vert grâce à la présence de nombreuses associations aux engagements bénévoles et citoyens. Cet engagement repose à la fois sur des jeunes retraités dynamiques et bénévoles, et sur des jeunes, souvent venus de l'extérieur et à l'origine d'associations innovantes, reconnues et créatrice d'emplois autour de

l'Économie Sociale et Solidaire. Le Périgord Vert est identifié à l'extérieur par ces populations comme un territoire favorable à l'implantation de telles associations.

Parmi les associations qui renouvellent et dynamisent le territoire :

Le Tri Cycle Enchanté à Bourdeilles, La Scierie à Piégut-Pluviers, l'Écocentre à Saint-Pierre-de-Frugie, le Centre d'Étude et de Découverte du Patrimoine du Périgord-Limousin (CPIE) à Varaignes, Lézidéfuz à Léguillac-de-Cercles, les Arts Verts à Saint-Paul-la-Roche, le Pôle Expérimental des Métiers d'Art (PEMA) de Nontron et du Périgord Vert, ALAIJE à Brantôme, les Centres Sociaux de Mareuil-Brantôme et Verteillac, le Conseil de Développement du Pays Périgord Vert.

3) Un tissu économique riche et varié :

Le tissu économique sur le territoire est très diversifié avec la présence de nombreuses TPE et PME dans plusieurs filières maillant le territoire de manière équilibrée. 4 079 entreprises sont basées en Périgord Vert, soit 19,6 % des entreprises et 18 % des salariés de la Dordogne (la majorité des entreprises du territoire n'ont aucun ou un seul salarié).

Le Périgord Vert est riche de ses entreprises de pointe, souvent basées sur des savoir-faire traditionnels, innovantes et reconnues, positionnées sur des marchés de niches : SELP (cartes à puce), Guyenne Papier (papier, film, textile), Corderie Bocquier (cordes artisanales), Coutellerie de Nontron (couteaux), Une des spécificités du Périgord Vert est aussi d'avoir une concentration importante d'entreprises d'excellence positionnées sur la filière cuir et luxe : Hermès (maroquinerie), Repetto (chaussures et chaussons de danse), CWD (sellerie),

Enfin, l'artisanat d'art est également bien présent en Périgord Vert. Les métiers d'art sont constitués d'activités à forte valeur ajoutée, s'appuyant sur un savoir-faire ancien et pointu (voir Illustrations 1 et 2). Ces activités constituent une vitrine du territoire. Cependant, ces métiers, ces savoir-faire et ces entreprises restent le plus souvent méconnus en termes de résultats économiques. Ils occupent pourtant une place importante avec plus de 300 entreprises et 500 emplois en Périgord Vert.



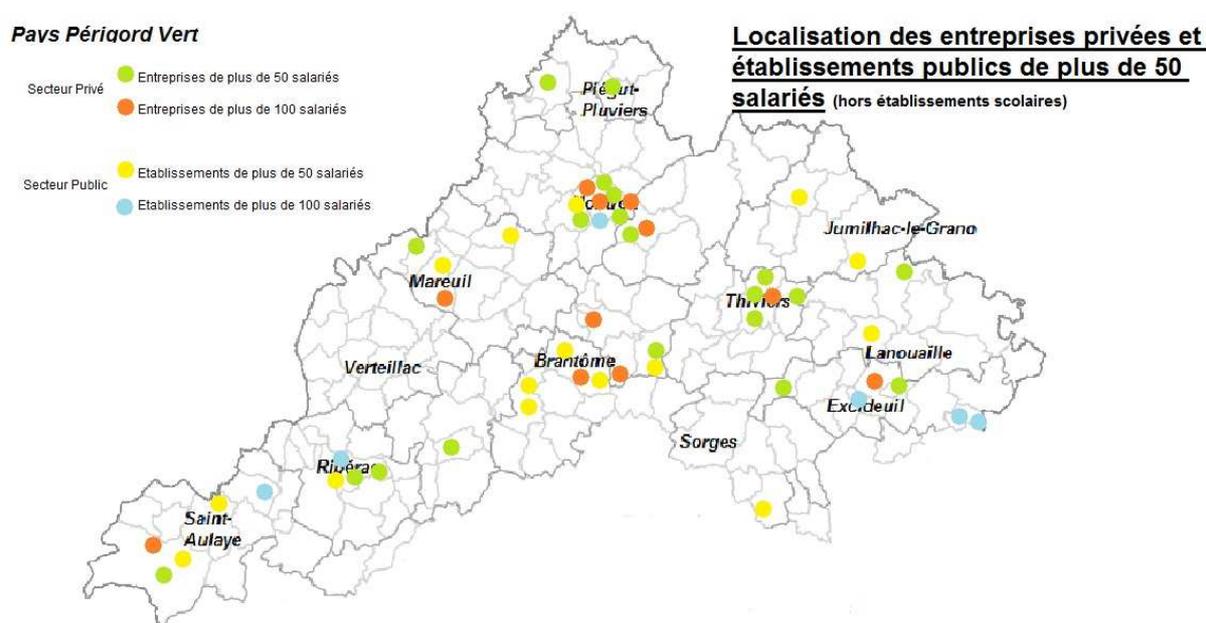
Réalisation : PPV, 2014

Illustrations 1 : Couteau de Nontron – Illustration 2 : Boutique des Métiers d'Art à Nontron

Principales caractéristiques de l'artisanat et du commerce :

- 1 054 commerces en Périgord Vert, soit 17 % des commerces de la Dordogne ;
- 2 151 entreprises artisanales, soit 23 % des entreprises artisanales du département dont :
 - 766 artisans ;
 - 401 artisans-commerçant ;
 - 288 artisans auto-entrepreneurs.

Quelques grandes entreprises présentes sur le territoire se positionnent dans des filières industrielles dans l'agroalimentaire et le luxe principalement (voir Carte 5). Des établissements dans le domaine des services à la population et de la santé sont également pourvoyeurs de nombreux emplois.



Source : INSEE, 2014

Carte 5 : Localisation des établissements publics et privés de plus de 50 salariés en Périgord Vert

D'autre part, le nombre élevé de personnes âgées et le vieillissement de la population, qui permettent de créer de nombreux emplois dans les services à la personne, constituent des opportunités à saisir dans le développement de l'économie présenteielle et de la silver économie.

Enfin, l'agriculture et la forêt sont encore des filières économiques prégnantes sur le territoire et constituent aussi des potentiels de développement pour l'avenir du Périgord Vert. Ces domaines sont générateurs d'emplois, façonnent les paysages et peuvent s'adapter aux nouvelles attentes de la société en matière de tourisme, d'alimentation et de développement durable (circuits courts, agriculture biologique, produits de qualité, ...).

Principales caractéristiques de l'agriculture :

- L'agriculture occupe 40,2 % du territoire (124 658 ha de SAU totale) ;
- 2 481 exploitations agricoles en 2010 sur le territoire, dont 1 628 exploitations individuelles et 91 exploitations sociétaires ;
- 49,3 ha de SAU moyenne par exploitation (35,7 ha en moyenne en Dordogne et 55 ha en moyenne à l'échelle nationale) ;
- 2 399 actifs agricoles permanents en 2010 (3 399 en 2000) ;
- 19,7 % des exploitations concernées par la question de la succession (ayant un chef d'exploitation âgé de 50 ans ou plus) ont un successeur ;
- De nombreuses filières sont présentes sur le territoire (élevage bovin viande, élevage bovin lait, élevage caprin lait, élevage de canards gras, grandes cultures, noix, pomme).

4) Un tourisme familial et de pleine nature :

Concernant le tourisme, les orientations fortes prises aux échelles départementale et régionale devraient développer des opportunités à saisir pour le Périgord Vert, avec une offre qualitative et complémentaire du reste de la Dordogne.

L'offre touristique est en pleine amélioration. La structuration touristique en marche avec la prise de compétence du tourisme à l'échelle intercommunale sur tout le Périgord Vert et la mutualisation des compétences des Offices va donner les conditions d'un développement économique du tourisme.

L'offre tend à s'améliorer, aussi bien en quantité qu'en qualité, avec des orientations vers un public familial et de pleine nature, en recherche de quiétude et d'un tourisme choisi différent du tourisme de masse (festivals, patrimoine, gastronomie, ...) (voir Illustrations 3 et 4).

Une offre spécifique est également développée par le Parc naturel régional Périgord-Limousin grâce à la mise en œuvre de la charte européenne du tourisme durable sur son territoire.



Illustrations 3 : Château de Bourdeilles – Illustration 4 : Signalétique de randonnée à La Jemaye

Le Périgord Vert reçoit 5,6 % des visiteurs de la Dordogne (entrées sites et monuments seulement). 6 sites patrimoniaux majeurs en Périgord vert concentrent 80 % des visites :

- Château de Bourdeilles
- Abbaye de Brantôme
- Grotte de Villars
- Château de Puyguilhem
- Village classé « Plus beaux villages de France » (Saint-Jean-de-Côle)
- Château de Jumilhac-le-Grand

Le Périgord Vert est une destination propice aux activités de loisirs et de pleine nature de par la diversité des activités proposées et le caractère préservé de son environnement naturel :

- 2 600 Km de chemins aménagés et inscrits pour la plupart au Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR), dont 300 Km balisés pour l'itinérance équestre et cyclo-VTT ;
- 2 itinéraires faisant partie du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle (Chemin de Vézelay et GR 654) ;
- 1 voie verte à Saint-Pardoux-la-Rivière / Thiviers (17 Km) et divers projets en cours d'aménagement (90 Km) ;
- 3 bases de loisirs départementales (Rouffiac, La Jemaye, Saint-Estèphe) et 5 plans d'eau aménagés pour la baignade (Nantheuil, Saint-Sud-Lacoussière, Saint-Aulaye, Nontron, Busserolles) ;
- 2 360 Km de rivières et 9 haltes nautiques permettant la pratique du canoë-kayak, de la baignade, de la pêche ;
- 6 loueurs de cycles et VTT, 20 centre équestres, 12 loueurs de canoës, 4 prestataires de bateau-promenade, 1 golf ;
- Des activités insolites : 1 vélorail, 2 prestataires de spéléologie, 2 offres d'orpaillage, 1 prestataire kayak en eau-vive, 6 sites de pratique d'escalade conventionnés, 3 parcours acrobatiques en forêt, des vols en montgolfières ou en ULM, 1 téléski nautique, 1 babyski nautique) ;
- Des paysages préservés et des sites naturels remarquables et la présence du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

5) Une offre de services structurée et de proximité dont l'accès est à faciliter :

De nombreux bourgs et petits pôles de services structurent et maillent le territoire à une échelle de proximité avec des commerces et des services à la population.

L'offre culturelle, sportive et de loisirs est importante, mais manque de visibilité et de mise en réseau pour être facilement accessible, en particulier auprès des nouveaux arrivants qui découvrent le territoire.

D'autre part, l'évolution inquiétante du nombre de professionnels de santé sur le territoire a incité les élus, les professionnels et les institutions à prendre en charge l'accès aux soins dans le cadre d'un partenariat via un Contrat Local de Santé. Les prévisions alarmantes (plus de la moitié des professionnels de santé seront en âge de partir à la retraite d'ici 2016) imposent de poursuivre une action volontariste sur la question de l'offre de santé.

Enfin, la mobilité de la population, particulièrement des personnes âgées, des jeunes et des demandeurs d'emploi, est un réel enjeu dans l'accès aux différents services, en particulier l'accès aux soins. Le nombre de médecins est une inquiétude avec 9,2 médecins pour 10 000 habitants en Périgord Vert, contre 11,2 en moyenne en Aquitaine.

Cette problématique est accentuée par un habitat diffus nécessitant des moyens de transport pour accéder aux différents pôles de services.

6) Un environnement et un cadre de vie de qualité :

Malgré d'importants efforts réalisés par les collectivités territoriales ces dix dernières années, les difficultés de logement font de l'habitat un enjeu clé pour la revitalisation du territoire. Les logements en Périgord Vert se caractérisent par un nombre important de résidences secondaires, l'ancienneté et la vétusté du parc, ainsi que la prépondérance nette des logements individuels, dont de nombreuses maisons au bâti traditionnel.

Le Périgord Vert bénéficie de la grande qualité de son espace naturel, agricole et forestier, d'un grand nombre de cours d'eau et d'un patrimoine paysager, architectural et culturel riche. La qualité de l'environnement et du cadre de vie est le premier facteur d'attractivité du territoire pour les nouveaux habitants.

De plus, le Périgord Vert est caractérisé par un réseau hydrographique très dense et présent sur l'ensemble du territoire (voir Carte 6 et Illustration 5). Les rivières sont le point de rencontre de nombreux intérêts : écologiques, piscicoles, touristiques, paysagers, agricoles, industriels et d'usage public.



Réalisation : PPV, 2014

Carte 6 : Réseau hydrographique du Périgord Vert - Illustration 5 : L'Auvezère à Saint-Mesmin

Les communes des cinq cantons au Nord du Périgord Vert appartiennent au Parc naturel régional Périgord-Limousin, reconnaissant ainsi leurs caractéristiques paysagères et patrimoniales, ainsi que leur projet de développement spécifique rattaché à cette entité.

Au regard du caractère diffus et des distances à parcourir au sein du territoire, le Périgord Vert souffre d'un manque de mise en réseau et de partage à la fois d'informations, d'expériences et d'intelligences entre tous les acteurs du territoire. Ce sont des éléments indispensables à la mise en valeur de l'ensemble de ses potentiels.

D'autre part, une identité « Périgord Vert » se construit et s'affirme peu à peu, faisant de la diversité du territoire (humaine, économique, culturelle, patrimoniale, paysagère) et de son aspect préservé (calme, biodiversité, solidarité) les atouts de son développement futur.

Le Périgord Vert est marqué par un caractère rural qui se lie dans le paysage à travers la prédominance d'espaces naturels, une trame bocagère, des prairies, des forêts, mais aussi une densité de population faible, des habitants vieillissants et un habitat fortement dispersé. Le maintien d'un tissu de services et de commerces et le développement des emplois dépendent en partie de l'installation de populations venues de l'extérieur qui apprécient la qualité de vie du Périgord Vert.

V – L'analyse AFOM et les besoins du territoire :

STRUCTURATION ET ORGANISATION DU TERRITOIRE

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - La multiplicité et la diversité du tissu économique avec des TPE et des PME ; - La présence d'importantes associations dans le champ de l'ESS, employeuses, structurantes et qui agissent en faveur du développement du territoire, et des installations de communautés de jeunes sur ces valeurs ; - De très nombreuses et très diffuses structures de services à la population ; - Une qualité architecturale et une diversité de l'habitat avec des prix attractifs et un important travail réalisé sur la rénovation de l'habitat ; - Une prise de conscience du territoire de son problème d'accès aux soins, la mise en place d'un Contrat Local de Santé, une habitude de travail sur cette thématique et la présence de Maisons de Santé Pluridisciplinaires ; - De très nombreux bourgs et micro-pôles de services qui organisent et structurent le territoire à une échelle de proximité ; - La proximité avec des pôles urbains localisés à l'extérieur du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une faible densité démographique (27 hab. /Km²) avec une population très diffuse dans de nombreux bourgs et hameaux ; - Le manque d'emplois et des revenus faibles ; - Le manque de structuration et d'organisation des services et la vétusté de certains équipements publics ; - La vétusté de l'habitat ; - Le manque de professionnels de santé, l'absence de SMUR et l'éloignement des centres hospitaliers, le temps d'accès aux lieux d'urgence et le manque de corrélation entre la présence de personnes âgées et des professionnels de santé ; - Le retard du territoire en termes de planification et d'urbanisme ; - L'absence de pôles urbains importants à l'intérieur du territoire ; - Un territoire très vaste, diffus, avec de fortes disparités.
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - La répartition des services de proximité (artisanat et commerce), facteur d'animation, de dynamisation et de communication sur le territoire ; - Les incitations pour la mise aux normes énergétiques des logements ; - Les réglementations nationale et européenne, la réforme territoriale et les appels à projets nationaux, la mutualisation des moyens, l'obligation pour les Communautés de communes de se doter de projet de développement et la loi ALUR (SCoT) qui oblige à planifier, aménager l'espace, coopérer. 	<ul style="list-style-type: none"> - La fermeture de services publics ; - La déprise des centres-bourgs ; - Le vieillissement des chefs d'entreprise, des chefs d'exploitation agricole et des professionnels de santé, et le manque de successeurs ; - La métropolisation de la France et des politiques publiques qui l'encouragent, avec un risque pour le Périgord Vert de devenir un « territoire dortoir », une banlieue pauvre des villes voisines.
BESOINS DU TERRITOIRE	
<p>Le maintien d'un tissu de services et de commerces dense et de proximité</p> <p>Un accès aux soins qui soit facilité</p> <p>Un accès à tous aux logements</p> <p>Une complémentarité entre la campagne et la ville</p> <p>Le renforcement de l'économie de proximité et la diversification de l'économie sociale et solidaire</p>	

Réalisation : PPV, 2014

Tableau 3 : Analyse AFOM de la structuration et de l'organisation du territoire

RESSOURCES LOCALES	
ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Une population de nouveaux arrivants permettant une démographie positive, un rajeunissement de la population ; - La présence d'entreprises pointues, innovantes et reconnues, positionnées sur des marchés de niches ; - Un tourisme calme, serein, simple, familial, dans un environnement de qualité propice à l'itinérance et aux activités de pleine nature ; - L'importance du nombre d'agriculteurs, la diversité de l'agriculture et la qualité des produits locaux ; - La diversité et la multiplicité de l'animation sociale avec des associations dotées d'un fort engagement bénévole et citoyen. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le départ des jeunes ; - Une dispersion des structures touristiques et leur manque de professionnalisation qui induit un manque de produits touristiques de qualité (hébergement, restauration, circuits touristiques) et de produit emblématique du territoire ; - Un accès difficile au foncier agricole qui gêne l'arrivée de nouveaux agriculteurs pour approvisionner la consommation locale et maintenir des paysages ouverts ; - Une offre culturelle peu professionnelle et difficilement lisible et une absence de politique culturelle structurée.
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Le développement de la silver économie et de l'économie présentielle avec un très grand nombre de personnes âgées vivant à leur domicile ; - Le développement du PER Cuir favorisant l'essor d'une filière luxe et cuir en Dordogne et en Périgord Vert, et une présence forte de l'artisanat d'art ; - L'existence d'entreprises innovantes sur des filières spécifiques ou des marchés de niches, qui peuvent encourager une création d'emplois endogène et attirer des entreprises dans les domaines similaires ; - Un tourisme excursionniste avec la proximité des pôles urbains, et le « captage » de touristes du fait de la proximité avec le Périgord Noir ; - L'existence de multiples sites touristiques non exploités ; - Des débuts de mutualisation des acteurs du tourisme et des entreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'exiguïté des marchés de niches ; - Le poids des contraintes sur les agriculteurs dû à la réglementation et aux normes qui fragilise leur pérennité économique et qui peut les pousser à s'agrandir.
BESOINS DU TERRITOIRE	
<p>La préservation et la valorisation des ressources naturelles Le renforcement du lien social et un tissu associatif local dynamique Le développement et l'innovation dans les filières économiques locales Le développement d'un tourisme durable et en lien avec les spécificités du Périgord Vert</p>	

Réalisation : PPV, 2014

Tableau 4 : Analyse AFOM des ressources locales

ENVIRONNEMENT ET IMAGE DU PÉRIGORD VERT	
ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Un cadre de vie préservé avec une diversité environnementale et culturelle et des paysages de qualité ; - La présence du Parc Périgord-Limousin pour l'image environnementale de qualité du territoire et pour ses actions en termes de préservation de l'environnement (Plan Climat Énergie, Tourisme Durable) ; - La présence des rivières Dronne et Isle, des rivières de qualité ; - Quelques atouts sur lesquels s'appuyer pour développer la transition énergétique : un potentiel éolien sur les marges du territoire, de nombreuses forêts et des industries du bois dans des marchés de niches (bois énergie), une prédominance de l'élevage et des industries agro-alimentaires (potentiel de méthanisation), et la présence du 1^{er} écocentre de France qui possède une très grande expertise sur l'écoconstruction et qui réalise des formations ; - Une identité « Périgord Vert » qui s'est construite et qui s'affirme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une connaissance et une identification du Périgord Vert qui restent à améliorer chez les acteurs et habitants du territoire, mais aussi à l'extérieur du territoire, bien qu'une identité s'affirme ; - Une politique de communication en faveur de la promotion du territoire encore faible.
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Le potentiel touristique du Périgord et les politiques en cours qui visent à organiser les sports de pleine nature et développer l'itinérance ; - Le désir de campagne des urbains et l'évolution sociétale vers un retour au rural, à des valeurs de proximité, d'environnement (ruralité, retour à la nature, produits locaux, produits bio), le nom même de « Périgord Vert » devient une opportunité ; - Les actions d'associations du territoire en faveur de la préservation de l'environnement et des pratiques écologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'enfrichement lié à l'agrandissement des exploitations agricoles et l'abandon des terres difficiles à exploiter, et le mitage urbain qui entraîne des coûts de raccordement et une dégradation des paysages ; - L'abandon, le manque d'entretiens des bords de rivières et autres zones naturelles, et le coût de gestion qui risquent de dégrader un des atouts importants du Périgord Vert que sont les rivières ; - La non prise en compte de l'enjeu de transition énergétique et écologique sur le territoire.
BESOINS DU TERRITOIRE	
<p>La promotion du Périgord Vert par une politique de marketing territorial</p> <p>La structuration et l'accompagnement des acteurs du tourisme vers le tourisme durable et la qualité en lien avec la nature</p> <p>La préservation de la qualité de l'environnement et du cadre de vie</p> <p>La modification des comportements pour répondre aux enjeux de la transition énergétique</p>	

Réalisation : PPV, 2014

Tableau 5 : Analyse AFOM de l'environnement et de l'image du Périgord Vert

Candidature LEADER 2014-2020 Version 2 – Pays Périgord Vert – juillet 2015

MOBILITÉ ET RÉSEAUX

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - La présence d'une ligne de train avec des gares locales et un réseau routier principal de qualité, tourné vers la Préfecture ; - Des infrastructures favorisant les déplacements entre le territoire et les pôles urbains voisins ; - Un territoire attractif avec l'accueil de nouveaux arrivants, dont une part de nouveaux arrivants d'origine étrangère, des installations de communautés de jeunes en Périgord Vert ; - Un Pays qui existe depuis 10 ans et qui a permis des débuts d'organisation, de structuration et de mutualisation ; - Un grand nombre de formations professionnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une couverture réseau avec des zones blanches et qui n'est pas performante ; - Des distances à parcourir entre les différents lieux de vie qui sont importantes, un réseau routier transversal peu développé et en mauvais état, et le manque de transports collectifs ; - L'absence de mise en réseau des acteurs du territoire qui empêche de créer des synergies pour lutter contre la faible densité du territoire ; - Des Communautés de communes dont certaines restent encore de petite taille avec des moyens financiers très faibles ; - Une méconnaissance des chefs d'entreprise du territoire entre eux et une absence d'organisation entre eux.
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Le projet départemental de création de tiers-lieux en Périgord Vert qui fait écho à l'attractivité du territoire pour la création de micro-entreprises et le travail à domicile ; - Les projets de développement du haut et du très haut débit ; - La présence de la RN21 et le projet Euro 21 (mise à 2 fois 2 voies) ; - Le projet de raccordement de la Dordogne à la LGV Sud Europe Atlantique pour la partie Ouest du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'isolement (problème de mobilité, d'accessibilité, de manque de lieux d'échanges et d'animation) qui risque d'augmenter la précarisation, notamment des jeunes et des problèmes sociaux et éducatifs ; - L'appauvrissement du territoire ; - Les incertitudes liées à la réforme territoriale ; - La remise en cause de la ligne de train et des gares locales, et le coût du transport individuel ; - Un « esprit de clocher » empêchant la coopération et la mutualisation ; - Un manque de démocratie participative ; - Des projets d'accessibilité nationale et internationale qui auront peu d'incidences pour le Périgord Vert.
BESOINS DU TERRITOIRE	
<p>La lutte contre l'isolement du territoire par l'accessibilité et la mobilité</p> <p>La mise en réseau des personnes, des services, des informations et des entreprises</p> <p>La promotion et la facilitation des parcours professionnels et des parcours de vie</p>	

Réalisation : PPV, 2014

Tableau 6 : Analyse AFOM de la mobilité et des réseaux

CHAPITRE 2. DESCRIPTION DE LA STRATÉGIE ET DE SES OBJECTIFS



Piégut-Pluviers

I – La conception de la stratégie LEADER 2014-2020

II – La pertinence de la stratégie au regard du contexte territorial et des politiques territoriales

CHAPITRE 2. DESCRIPTION DE LA STRATÉGIE ET DE SES OBJECTIFS

I – La conception de la stratégie LEADER 2014-2020 :

1) Une stratégie ciblée sur « Organiser et promouvoir un territoire de proximité et de qualité » :

Depuis sa création, le Pays s'est inscrit dans une logique de maintien des habitants et d'accueil de nouvelles populations et de nouvelles activités. Le Périgord Vert bénéficie d'une attractivité reconnue. Toutefois, celle-ci reste à confirmer et des problématiques restent à dépasser. Ainsi, à l'aide de l'outil et de la méthode LEADER, il s'agit d'anticiper les évolutions démographiques du Périgord Vert en créant les conditions sociales, économiques, culturelles et environnementales d'une attractivité territoriale. Celle-ci se veut durable, solidaire, permanente, maîtrisée et équitablement répartie sur le territoire. Il s'agit de renforcer l'image d'un Périgord Vert accueillant, choisi pour sa qualité environnementale, son caractère isolé, sa ruralité diffuse, l'image rêvée de la campagne qu'il représente. Il s'agit de donner envie de venir en Périgord Vert pour faire autre chose, pour vivre autrement, mais aussi de donner aux habitants, et à ceux qui n'ont pas choisi la ruralité, qui la subissent et qui en sont captifs, les moyens de rester.

Le Périgord Vert est un espace très qualitatif, diffus, peu dense, dispersé. Ce caractère rural est présent sur l'ensemble du territoire et renvoie à une notion de proximité dans la manière de vivre et habiter dans le territoire au quotidien (habitat, services, commerces, emplois). L'absence de pôles urbains est assumée en faveur de la conservation d'un tissu rural qui maille de manière diffuse le territoire. Il s'agit aussi de maintenir une population qui a la capacité de vivre dans l'espace rural du Périgord Vert. Vivre et travailler dans une ruralité diffuse passe par une bonne couverture territoriale des services de base à la population. L'ambition du Pays pour le programme LEADER 2014-2020 est d'organiser et promouvoir le territoire pour maintenir et renforcer son attractivité.

L'outil et la méthode LEADER doivent être au service de cette ambition. Aussi, s'appuyant sur la volonté des élus, les stratégies précédentes du territoire et une démarche concertée et participative, le Pays Périgord Vert a retenu la thématique prioritaire « **Attractivité territoriale et vitalité du lien social** » pour renforcer l'attractivité de son territoire et garantir un lien étroit avec les collectivités, et la thématique optionnelle « **Transition énergétique et écologique des territoires** » permettant de mettre le développement durable au cœur de sa stratégie. Pour les acteurs du territoire, la préservation de l'environnement est l'affaire de tous et chacun doit être responsabilisé sur ses pratiques. Le programme LEADER doit permettre de contribuer au développement de pratiques responsables.

Ces thématiques ont été choisies lors de la réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt en mai 2014 a priori, avant la concertation ; le fil directeur de l'attractivité territoriale étant encore d'actualité pour le Périgord Vert. La démarche partagée de révision du projet de territoire et de définition de la stratégie LEADER a ensuite permis de vérifier la pertinence de ce choix.

La thématique prioritaire du programme LEADER 2014-2020 est celle des enjeux du territoire et s'inscrit dans les orientations choisies par le Pays depuis sa création. Le choix de cette thématique s'appuie également sur l'expérience des précédents programmes LEADER. En effet, si la stratégie LEADER 2007-2013 a permis d'amorcer des actions dans ce domaine tel que le Réseau Local d'Accueil par exemple, **la stratégie LEADER 2014-2020 vise à activer les atouts humains, physiques et économiques du Périgord Vert par une montée en qualité du territoire et une amélioration de son attractivité.**

Ainsi, la stratégie LEADER 2014-2020 du Pays Périgord Vert est :

« Organiser et promouvoir un territoire de proximité et de qualité »

2) Des besoins du territoire aux enjeux prioritaires :

Les enjeux du territoire :

L'actualisation du diagnostic de territoire, l'analyse AFOM et la démarche de concertation sur le projet de territoire du Pays ont mis en évidence des enjeux à relever, identifiés et partagés par les acteurs locaux :

Enjeu : Une ruralité vivante, de proximité, choisie et organisée :

- Le maintien d'un tissu de services et de commerces dense et de proximité ;
- Un accès aux soins qui soit facilité ;
- Un accès à tous aux logements ;
- Une complémentarité entre la campagne et la ville ;
- Le renforcement de l'économie de proximité et la diversification de l'économie sociale et solidaire.

Enjeu : Des ressources spécifiques et non délocalisables mobilisées pour notre développement économique et humain :

- La préservation et la valorisation des ressources naturelles ;
- Le renforcement du lien social et un tissu associatif local dynamique ;
- Le développement de l'innovation dans les filières économiques locales ;
- Le développement d'un tourisme durable en lien avec les spécificités du Périgord Vert.

Un environnement et une identité préservés et affirmés pour valoriser le Périgord Vert :

- La promotion du Périgord Vert par une politique de marketing territorial ;

- La structuration et l'accompagnement des acteurs du tourisme vers le tourisme durable et la qualité en lien avec la nature ;
- La préservation de la qualité de l'environnement et du cadre de vie ;
- La modification des comportements pour répondre aux enjeux de la transition énergétique.

Des habitants et des acteurs mobiles sur leur territoire, reliés entre eux et ouverts sur l'extérieur :

- La lutte contre l'isolement du territoire par l'accessibilité et la mobilité
- La mise en réseau des personnes, des services, des informations et des entreprises ;
- La promotion et la facilitation des parcours professionnels et des parcours de vie.

Les enjeux prioritaires pour la stratégie LEADER 2014-2020 :

Les acteurs du territoire ont priorisé des enjeux à relever par le programme LEADER pour la période 2014-2020. Ils constituent la base de la stratégie qui est de renforcer le potentiel d'attractivité du territoire et de favoriser le lien social :

Enjeu prioritaire : La multifonctionnalité, la mutualisation et la mise en réseau des services à la population afin de maintenir le maillage de proximité et l'améliorer qualitativement

Les participants à la démarche de concertation au cours de l'année 2014 ont mis l'accent sur le maintien et la répartition sur tout le territoire des services de base à la population, et sur l'accès aux soins avec notamment une préoccupation de plus en plus forte chez les acteurs du territoire : la question de la transmission du fait du vieillissement des professionnels de santé. Ces éléments sont, pour les acteurs locaux, des facteurs essentiels de l'attractivité du territoire. L'enjeu est d'organiser le territoire de manière équilibrée.

Enjeu prioritaire : La qualité du lien entre les personnes et des ressources spécifiques à notre territoire comme élément fédérateur des acteurs est un principe de la ruralité du Périgord Vert

Durant le processus de concertation, un enjeu autour de la qualité du Périgord Vert est ressorti des débats : la qualité constituerait un élément de différenciation du territoire. Il s'agit à la fois de la qualité du lien entre les personnes, de la solidarité et de la construction de la société rurale, mais aussi de la qualité de ce qui fait le Périgord Vert, ses ressources identitaires. L'ambition des acteurs est de valoriser la qualité des ressources matérielles (les produits et savoir-faire locaux de l'agriculture et de l'artisanat) et immatérielles (la culture, notamment occitane, l'histoire du Pays, la solidarité, le vivre ensemble) qui caractérise le territoire pour en faire un potentiel d'attractivité. Le Pays considère ainsi les habitants en tant qu'acteurs de leur territoire et souhaite soutenir les démarches collectives, les projets en commun.

Enjeu prioritaire : L'accessibilité du territoire et la mobilité durable de tous les habitants pour lutter contre la faible densité du territoire

Enfin, les réunions du comité technique et du comité de pilotage ont également révélé un nouvel enjeu dont les élus souhaitent se saisir, celui de l'accessibilité et de la mobilité sur le territoire. Le défi est de lutter contre l'isolement sur ce vaste territoire de 170 communes en le structurant. La mise en réseaux des acteurs, structures et activités du territoire renvoie au besoin de garantir à tous l'accès aux services et aux commerces, et de renforcer l'attractivité du territoire en améliorant son accessibilité. Il s'agit de maintenir un tissu économique local et de favoriser le vivre ensemble à travers l'amélioration des déplacements internes et externes au territoire.

Les Contrat Territorial Unique avec la Région :

Le Contrat Territorial Unique, autre outil du Pays en cours de rédaction, répondra quant à lui aux enjeux du territoire correspondant aux deux axes suivants :

1 – S'appuyer sur les ressources spécifiques pour redynamiser l'économie

Cet axe stratégique sert plus particulièrement l'économie circulaire. Il s'appuie sur les atouts identitaires du territoire, humains et économiques, pour développer l'économie et l'emploi local.

- Maintenir un tissu dense et varié de PME - TPE (commerce et artisanat) ;
- S'appuyer sur les structures de l'économie sociale et solidaire pour développer le gisement d'emplois solidaires ;
- Développer les filières locales porteuses de notre identité (cuir luxe, forêt, artisanat d'art, agroalimentaire, tourisme) ;
- S'appuyer sur la main d'œuvre locale pour répondre aux besoins en emploi des entreprises du territoire ;
- Structurer et accompagner les acteurs du tourisme vers un tourisme durable
- Favoriser l'accès à l'information et la mobilité pour améliorer l'employabilité des jeunes

2 – Un aménagement du territoire équilibré, au service des habitants

Cet axe s'attache à maintenir un espace rural de qualité, où la présence des services et des emplois est bien répartie sur l'ensemble du territoire, sans porter atteinte à l'un de ses points forts : la qualité de ses paysages, de son environnement naturel et architectural. Le caractère diffus et naturel vient au service des habitants, pour maintenir un espace rural peu dense mais vivant et vivable. Cet axe sert notamment la cohésion sociale.

- Aménager notre territoire par un urbanisme diffus et durable ;
- Améliorer l'accès aux soins sur l'ensemble du Pays ;
- Préserver et valoriser les espaces naturels, facteurs d'attractivité ;
- Contrôler le foncier à vocation économique pour préserver les paysages et l'environnement ;
- Modifier les comportements pour répondre aux enjeux de la transition énergétique ;
- Structurer et développer l'accès à la culture pour promouvoir l'identité locale
- Améliorer l'offre de logements pour les jeunes.

3) Les objectifs de la stratégie LEADER :

La stratégie LEADER s'est construite en retraduisant les enjeux et objectifs du projet de territoire autour du fil conducteur de l'attractivité territoriale et de la vitalité du lien social. Ce travail a ainsi permis de définir une stratégie de développement local intégrée qui vise à renforcer durablement l'attractivité du Périgord Vert à travers trois objectifs stratégiques.

Ces trois objectifs stratégiques permettent de tenir compte à la fois des besoins du territoire en matière de soutien aux initiatives citoyennes, des associations et acteurs privés déjà très impliqués dans les programmations précédentes, mais aussi de venir en soutien aux collectivités locales qui assurent le maillage de services de proximité grâce à des investissements.

Chacun d'eux est nécessaire pour maintenir une implication forte des acteurs privés, tout en intéressant les collectivités locales qui peinaient à se retrouver dans la stratégie de la programmation précédente, obligeant à ouvrir les fiches actions à mi-parcours.

Par ailleurs, l'objectif stratégique sur la mobilité vient servir les deux autres enjeux du territoire. Il est indispensable à la vitalité du territoire : sans cette mobilité qui reste à faire évoluer en Périgord Vert, nos atouts que sont la qualité de nos paysages et de notre environnement, notre ruralité humaine, solidaire et diffuse, se transforment en contraintes trop fortes et impossibles à dépasser pour maintenir des habitants et des activités.

Objectif stratégique 1 : Assurer la répartition équilibrée de services de proximité et d'équipements :

L'objectif est de maintenir la ruralité diffuse du Périgord Vert en assurant une répartition équilibrée des services et des équipements sur le territoire.

Le Périgord Vert a une densité de population très faible (27 hab./Km²) et est un territoire organisé avec une répartition diffuse et équilibrée de l'habitat et des services. Il n'y a pas de grand pôle urbain et la population s'organise autour de trois petites villes de 3 000 à 4 500 habitants et trois autres de plus de 1 500 habitants qui animent les bassins de vie (la DATAR recense 6 bassins de vie principaux sur le Périgord Vert).

Fiers de cette occupation et de cette animation douce et équilibrée de l'espace rural, les élus ont clairement fait le choix de maintenir cette organisation du territoire qui fait notre qualité de vie en maintenant des services de proximité répartis sur tout le territoire.

Il est cependant nécessaire de chercher à optimiser la présence des services, chaque type de service ayant une échelle pertinente de proximité (par exemple : l'hôpital local à la sous-préfecture, 5 à 6 maisons pluridisciplinaires de santé selon les bassins de vie, 10 à 15 cabinets médicaux dans les anciens chefs-lieux de cantons, et 20 à 30 médecins répartis au plus proche des habitants). Il s'agit ainsi de travailler sur l'amélioration de l'offre de services de proximité permettant de rendre plus attractif le Périgord Vert et de soutenir le choix stratégique des élus du Pays d'optimiser la présence des services sur le territoire.

Ainsi, cela nécessite de la part des acteurs locaux une réflexion sur la mutualisation et l'optimisation des services existants, et l'évaluation de la bonne échelle territoriale pour chaque équipement. Les actions aidées sous cet objectif devront participer à l'animation du territoire, structurer la vie locale et impliquer les publics visés. Il ne s'agit pas forcément de raisonner en termes d'absence ou de présence d'un équipement, mais plutôt en termes de qualité de l'offre. Il s'agit d'avoir des petites villes et villages attractifs permettant à de nouveaux habitants de venir s'installer, mais aussi de permettre aux habitants de rester.

Plus-value pour l'attractivité du territoire :

- Un maillage de proximité et une répartition équilibrée des services à la population pour offrir aux habitants et aux nouveaux arrivants des conditions de vie de qualité ;
- Des services et équipements mutualisés et/ou complémentaires avec l'existant, notamment par leur mise en réseau.

Objectifs opérationnels :

1.1 Créer des lieux à vocation multifonctionnelle

1.2 Améliorer l'offre de santé

Objectif stratégique 2 : S'appuyer sur les ressources identitaires du Périgord Vert pour renforcer son attractivité :

Le Pays Périgord Vert doit faire face à une évolution démographique et sociologique de sa population qui s'est accentuée depuis une dizaine d'années : la population vieillit malgré un apport de nouveaux arrivants en moyenne plus jeunes et créateurs d'activités

.Plusieurs facteurs contribuent à cette attractivité.

Par leurs actions, la multitude et la diversité des acteurs et des réseaux (associatifs notamment) dynamisent le territoire et contribuent à son renouvellement. Le Périgord Vert peut alors bénéficier d'une qualité de vie facilitée et riche en lien social permettant un accueil et une attractivité durables.

Par ailleurs, le Périgord Vert est reconnu à l'extérieur comme une terre particulièrement accueillante pour les projets associatifs à vocation écologique, sociale et solidaire. Le Pays souhaite développer cette identité en construction en encourageant ces projets en faveur de l'innovation sociale. Il souhaite soutenir des réponses nouvelles et expérimentales aux besoins sociaux actuels de son territoire, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, tout en préservant l'environnement et en maintenant l'économie de proximité.

Egalement, le Périgord Vert bénéficie d'une image de qualité de par des produits et savoir-faire locaux spécifiques dans le domaine de l'agriculture, de l'artisanat d'art et du cuir. Ces ressources emblématiques participent de l'attractivité du territoire. Leur promotion et leur valorisation contribuent à leur notoriété et de fait à celle du territoire.

Pour renforcer son attractivité, le Pays Périgord Vert fait donc le choix de valoriser ce qui fait l'identité de son territoire : des ressources immatérielles comme la culture, la solidarité et l'entraide, et des ressources matérielles comme les productions agricoles locales et les savoir-faire artisanaux, en faisant le choix de la qualité, de l'innovation et de la durabilité.

Plus-value pour l'attractivité du territoire :

- La création de richesses et d'emploi pour contribuer à maintenir un tissu économique local ;
- Des ressources qui contribuent à l'image de qualité du territoire ;
- La valorisation de ce qui fait l'identité du Périgord Vert, ce qui peut conforter l'attachement identitaire au territoire ;
- Le vivre ensemble.

Objectifs opérationnels :

2.1 Encourager le lien social et les pratiques solidaires

2.2 Soutenir les démarches collectives de valorisation des produits et des savoir-faire locaux

Objectif stratégique 3 : Faciliter la mobilité et améliorer l'accessibilité du territoire :

Le caractère rural du Périgord Vert oblige les habitants à être mobiles. La volonté des élus est de garder ce caractère rural, aujourd'hui atout principal de ce territoire à une époque où la société revient vers des valeurs de solidarité, de nature, de proximité, d'authenticité.

L'utilisation de la voiture individuelle – obligatoire actuellement – pénalise de plus en plus le budget des ménages, en particulier pour les déplacements domicile – travail. En outre, certains habitants, en particulier les jeunes et les personnes en recherche d'emploi, peuvent se retrouver en situation d'isolement et de « captivité » sur le territoire.

Ces questions autour de la mobilité sont très vastes. Des initiatives et réflexions commencent à voir le jour en Périgord Vert, mais une réflexion collective et globale manque et permettrait de répondre réellement et concrètement à cette problématique.

Le Pays Périgord Vert se doit d'apporter des solutions alternatives de déplacement dans les différentes étapes de la vie des personnes et pour répondre à leurs différents besoins (accès au travail, aux soins, à la culture, aux loisirs, ...). Les réponses au problème d'accessibilité du territoire doivent être moins coûteuses que le transport individuel, réparties sur l'ensemble du Périgord Vert et respectueuses de l'environnement.

La mobilité durable consiste à satisfaire la liberté de déplacement des personnes, tout en cherchant à diminuer l'impact des moyens de transport utilisés sur l'environnement. De nouvelles solutions doivent être développées pour offrir aux habitants des moyens de transport peu consommateurs d'énergie et économique afin de répondre à leurs besoins et de leur assurer une mobilité dans un territoire de faible densité.

Plus-value pour l'attractivité du territoire :

- L'expérimentation, la recherche d'expériences auprès d'autres territoire pour innover en Périgord Vert en matière de mobilité ;
- La garantie à tous, et en particulier aux jeunes et aux demandeurs d'emploi, l'accès à l'emploi, aux services et aux commerces ;
- La structuration du territoire en termes de réseaux, de déplacements, de maillage de proximité ;
- La possibilité de se déplacer en milieu rural.

Objectifs opérationnels :

3.1 Favoriser l'émergence de solutions pour la mobilité des jeunes et des demandeurs d'emploi

3.2 Expérimenter de nouvelles formes de mobilité pour tous sur le territoire

Les objectifs du programme LEADER 2014-2020 ne répondent pas à un seul enjeu du projet de territoire, mais à plusieurs. Le ciblage et la priorisation se sont opérés dans la nature des objectifs stratégiques de la stratégie LEADER et vont se faire, durant la programmation, à travers les critères de sélection des projets qui prioriseront les projets programmés. Ce ciblage et cette priorisation se sont faits également au niveau des objectifs opérationnels qui précisent et resserrent les types d'action possibles au regard de leur objectif stratégique.

Les équipements structurants :

Il est prévu de cibler les 20 % de l'enveloppe dédiée à des équipements structurants sur l'objectif stratégique 1 « Assurer la répartition équilibrée de services de proximité et d'équipements » et/ou l'objectif opérationnel 2.2 « Soutenir les démarches collectives de valorisation des produits et savoir-faire locaux ». Deux projets qui auront muri et abouti seront soutenus, en privilégiant des équipements innovants (en termes de multifonctionnalité de l'équipement, de mutualisation des services ou activités au sein de l'équipement, de mutualisation territoriale, de partenariat entre initiatives publiques et privées, de réflexion sur le mode de gestion de l'équipement, ...).

Le Pays rencontre des difficultés pour recenser les projets structurants potentiels. En effet, les maîtres d'ouvrage de ce type de projet que sont les Communautés de communes commencent seulement à s'approprier leur nouveau territoire et à avoir une réflexion stratégique pour les années à venir. Les rares projets repérés sont de très gros projets d'investissement dépassant largement le montant minimum de 400 000 €. Mais le programme laisse la possibilité aux communautés d'en proposer d'ici 2020.

Les critères de sélection des équipements structurants pourraient être les suivants :

Critères de l'autorité de gestion :

- Montant d'investissement de 400 000 € minimum ;

- Portage du projet par une structure collective ;
- Rayonnement territorial du projet ;
- Capacité à fédérer les acteurs locaux avec un effet d'entraînement générant d'autres projets.

Critères du Pays Périgord Vert :

- Adéquation avec la stratégie : multifonctionnalité de l'équipement et promotion de la qualité du territoire ;
- Degré d'innovation pour le territoire ;
- Mobilisation des acteurs et nature de leur partenariat ;
- Exemplarité dans le choix des procédés et/ou des matériaux préservant l'environnement ;
- Pérennité de l'action ;
- Maintien et/ou création d'emplois directs ou indirects.

4) La logique d'intervention :

Pour concevoir la stratégie LEADER 2014-2020, le Pays Périgord Vert a pris en compte les éléments suivants :

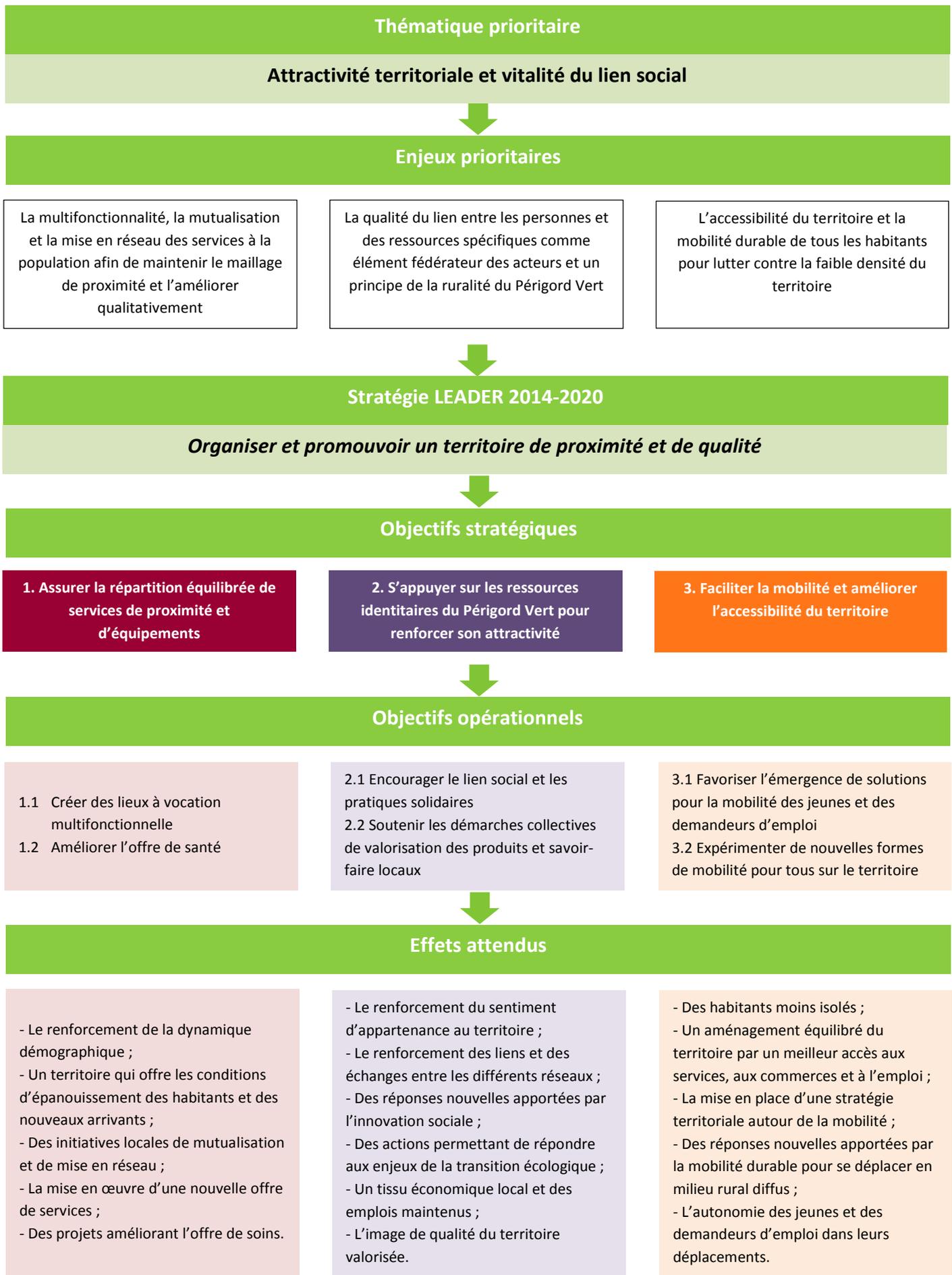
- Le projet de territoire du Pays, « Territoire durable 2020 : pour un Périgord Vert rural et solidaire », et les résultats de la démarche participative menée au cours de l'année 2014 ;
- Le recensement des projets et des pistes d'actions des acteurs locaux ;
- L'expérience des précédents programmes LEADER du territoire ;
- Les préconisations issues de l'évaluation régionale du programme LEADER 2007-2013 ;
- Le futur Contrat Territorial Unique entre le Pays et la Région ;
- Le cadre d'intervention fixé par l'Union Européenne et l'autorité de gestion ;
- Les priorités du Règlement de Développement Rural ;
- Les priorités du Programme de Développement Rural Aquitain ;
- Les priorités et modalités d'intervention des autres fonds européens, notamment le FEDER et le FSE ;
- La politique régionale (politique contractuelle et politiques sectorielles) ;
- La politique du département de la Dordogne.

La prise en compte de ces éléments a permis d'aboutir à une stratégie :

- Répondant aux besoins du territoire et aux attentes des acteurs locaux ;
- Répondant au projet de territoire du Pays ;
- Partagée par les acteurs du locaux ;
- Apportant une valeur-ajoutée au territoire ;

- Ayant un effet levier pour encourager les acteurs publics et privés du territoire dans leurs projets ;
- S’inscrivant dans le cadre d’intervention européen ;
- S’inscrivant en complémentarité avec les politiques aux échelles locale, régionale et départementale ;
- Contribuant à la reconnaissance du Pays en tant que territoire de projet.

Le schéma ci-après reprend la logique d’intervention de la stratégie LEADER 2014-2020 (voir Figure 1).



Réalisation : PPV, 2015

Figure 1 : Logique d'intervention : du projet de territoire du Pays à la stratégie LEADER 2014-2020

5) La valeur ajoutée du programme LEADER pour le territoire :

En déclinaison du projet de territoire du Pays pour la période 2014-2020, la priorité ciblée LEADER devra permettre de soutenir de façon spécifique les opérations qui proposeront une prise en compte et un accompagnement importants en matière de **mise en réseaux**, de **mutualisation** et de **coopération** pour atteindre l'objectif d'une attractivité territoriale et d'une vitalité du lien social en Périgord Vert.

Le programme LEADER permettra d'apporter une ingénierie de projet aux porteurs de projet, qui se justifie de par le positionnement qualitatif de la stratégie et donc des types d'actions visés. La transition énergétique et écologique, l'approche collective, la mise en réseau d'acteurs et l'innovation ne pourront être réussis qu'à cette condition. La plus-value de LEADER reposera sur sa capacité à faire émerger des projets permettant de mettre en avant et de développer les aspects qualitatifs du Périgord Vert. Les actions devront également intégrer une dimension méthodologique afin de favoriser les démarches exemplaires (caractère pilote et transférable) et ainsi être des éléments déclencheurs sur l'ensemble du territoire (effet induit positif).

D'autre part, des critères de sélection des projets seront mis en place pour cibler et prioriser les projets et mesurer la valeur ajoutée LEADER. Ils s'appliqueront à tous les projets retenus comme éligibles suite à l'examen des critères d'éligibilité. Ils constitueront des grilles d'analyse qui permettront d'examiner les projets lors des comités de programmation (et éventuellement en amont des comités).

Ces critères permettront d'affirmer le positionnement spécifique du programme LEADER et de définir la plus-value LEADER par rapport au PDRA. Ils serviront de grille de lecture aux membres du comité de programmation pour sélectionner les projets qui répondent à la stratégie. Ils permettront également à l'équipe technique d'accompagner les porteurs de projet dans la construction de leur projet.

Les critères de sélection sont les conditions que le GAL doit mettre en place pour le classement des projets et assurer la priorité de soutien aux projets qui répondent le mieux aux besoins du territoire et aux objectifs fixés. Ils doivent être adaptés aux spécificités du Périgord Vert et conçus afin que les projets retenus soient non seulement cohérents avec la stratégie et ses objectifs, mais également y contribuent.

Ces critères visent à garantir l'égalité de traitement des demandeurs, une meilleure utilisation des ressources financières et le ciblage des objectifs en fonction des priorités de l'Union Européenne. Le processus de sélection des projets relèvera exclusivement du comité de programmation. Le contenu des grilles de sélection et les seuils à atteindre dans chaque critère seront définis avec les membres du comité. Ces critères constitueront un outil de gestion permettant la mise en œuvre du programme et la réussite de la stratégie. Par conséquent, au-delà des membres du comité et de l'équipe technique, il est essentiel qu'ils soient connus et utilisés par les porteurs de projet. Le but est de pouvoir faire évoluer les projets afin de les rendre éligibles à la stratégie LEADER 2014-2020.

Plusieurs principes sous-tendent ainsi cette stratégie afin que LEADER puisse apporter la plus grande plus-value sur le Périgord Vert et constituent des critères de sélection. Ces critères ont été définis en partenariat avec le Conseil de Développement et le Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Deux critères obligatoires :

- **L'innovation :**

La possibilité d'expérimenter par rapport à des problématiques encore peu investies sur le territoire est un des fondements du programme LEADER. L'enjeu est de pouvoir soutenir des projets pilotes et/ou expérimentaux afin de pouvoir innover.

Une opération peut être considérée comme innovante si elle est totalement nouvelle dans son domaine ou bien si elle est nouvelle sur le territoire mais existe déjà ailleurs.

L'innovation⁴ :

- Peut impliquer de nouveaux produits ou services ou de nouvelles façons d'agir dans un contexte local ;
- A souvent un effet levier ou un effet boule de neige sur les changements que la communauté veut mener ;
- Peut impliquer une ou plusieurs actions ou prototypes de petite envergure ou un projet phare de plus grande ampleur mobilisant la communauté ;
- Trouve de nouveaux moyens de mobiliser et d'utiliser les ressources et actifs existants de la communauté ;
- Établit une collaboration entre les différents acteurs et secteurs ;
- Peut impliquer des universités ou des activités de recherche et de développement de haut niveau ;
- Peut être une plate-forme pour des innovations sociales pouvant ensuite être développées et appliquées de manière plus large grâce à des activités d'échange, de coopération et de mise en réseau.

- **L'efficience (efficience financière et cohérence avec la stratégie) :**

Il s'agit d'encourager les projets qui poseront clairement la question de l'économie de moyens. Dans un contexte économique et budgétaire très contraint, le Pays Périgord Vert souhaite encourager les projets transversaux qui serviront à la fois plusieurs de ses objectifs et/ou auront cherché à faire des économies substantielles. Lorsqu'une action a des avantages attendus dans plusieurs domaines simultanément, on peut en attendre en outre un effet cumulatif ou multiplicateur, une dynamique accrue.

⁴ Orientations relatives au DLAL de la CE, août 2014

Quatre critères spécifiques :

- **Le développement durable par la transition énergétique et écologique :**

La stratégie LEADER vise la mise en œuvre de démarches exemplaires en matière de développement durable dans le cadre de la transition énergétique et écologique. Aussi, LEADER peut apporter une réelle plus-value en terme de pédagogie pour le territoire en accompagnant les acteurs dans l'élaboration, la mise en œuvre et la valorisation de leurs projets. Les objectifs opérationnels proposés s'attachent à développer une approche transversale, à susciter les échanges et les coopérations entre les acteurs locaux, publics et privés, et les différents secteurs d'activités.

- **La mise en valeur de l'identité du Périgord Vert :**

La stratégie vise à accompagner plus particulièrement les projets inscrits dans des démarches de qualité contribuant à mettre en valeur les spécificités et l'identité du Périgord Vert. La plus-value LEADER consiste à valoriser ces démarches auprès des acteurs et à les accompagner pour répondre à des exigences de qualité et tendre vers l'excellence.

- **La mise en réseaux, la mutualisation et la coopération entre acteurs :**

LEADER peut contribuer à mettre en réseau les acteurs locaux, à faciliter la mutualisation, la coopération et les échanges, ce qui permettrait ainsi de faciliter les économies de moyens, l'émergence de projets communs, le transfert et la capitalisation de connaissances, d'expériences et de savoir-faire.

- **La participation citoyenne :**

Les projets correspondent d'autant mieux aux besoins et sont plus pérennes quand ils sont portés par les habitants du territoire.

Proposition d'implication des habitants par le Parc Périgord-Limousin à proposer au comité de programmation pour adaptations et appropriation (voir Tableau 7) :

La proposition est une grille de lecture des projets sur le volet implication des habitants. Elle est volontairement ouverte et pourra être déclinée sous forme de grille d'évaluation. Les niveaux proposés sont cumulatifs (le niveau 2 correspond aux critères du niveau 1 et aux critères du niveau 2).

Niveaux	Actions en direction des citoyens	Relations avec les partenaires
1. INFORMATION / SENSIBILISATION	Pas d'action de programmation ; Ils peuvent être destinataires du service ; Information sur les réflexions et actions en cours / communication.	Financeurs ; Partenaires de fait.
2. CONCERTATION	Association des habitants / des associations dans l'émergence du projet ;	Partenaires ponctuels ; Partenariats suivi sur la phase d'émergence.

	Consultation pour avis (travail en ateliers, réflexion de groupes, mise en réseau, ...).	
3. CO-CONSTRUCTION	Décision de mise en place du projet prise avec les habitants : association des habitants sur la décision, le projet est le résultat de leur volonté ; Conception du projet avec les citoyens ; Participation dans la vie du projet sans pouvoir de gestion.	Engagement fort / multipartenariat ; Pas de partage des responsabilités.
4. CO-GESTION	Partage du pouvoir : gestion partagée / fonctionnement collégial ; Implication directe dans le fonctionnement.	Multipartenariat actif ; Partage des responsabilités.

Réalisation : PNR PL, 2014

Tableau 7 : Exemple d'une grille de lecture des projets pour le critère de sélection de démarche participative

Lors de l'élaboration des grilles de sélection, le GAL devra tenir compte⁵ :

- De la capacité des critères de sélection à être appliqués, c'est-à-dire leur pertinence par rapport aux projets et à leur mise en œuvre pratique ;
- De leur cohérence, pour évaluer les projets par rapport à la stratégie et aux résultats recherchés ;
- De leur capacité à être toujours répétés, appliqués et évalués de la même façon pour de multiples projets ;
- De leurs liens avec les indicateurs à partir desquelles sera mesurée la réussite potentielle de la stratégie ;
- Des modalités pratiques de leur application.

Le programme LEADER apporte ainsi une réelle valeur ajoutée au territoire de par :

- Le caractère intégré de la stratégie ;
- L'opportunité qu'il offre au territoire de stimuler l'émergence de projets innovants, expérimentaux et à caractère pilote ;
- Sa gouvernance et les partenariats publics-privés ;
- La méthode de travail qu'il propose.

⁵ http://enrd.ec.europa.eu/enrd-static/leader/leader/leader-tool-kit/the-strategy-design-and-implementation/the-strategy-implementation/fr/how-to-define-the-project-selection-criteria_fr.html

II – La pertinence de la stratégie LEADER 2014-2020 au regard du contexte territorial et des politiques territoriales :

1) Articulation avec le projet de territoire du Pays et la charte du Parc naturel régional Périgord-Limousin :

Articulation avec le projet de territoire du Pays :

L'actualisation du diagnostic de territoire et l'identification des enjeux du territoire au cours de l'année 2014 ont conduit à la définition d'un nouveau projet de territoire pour le Pays à l'horizon 2020. Les objectifs de ce projet ont permis de construire la stratégie LEADER en s'appuyant sur les lignes de partage entre les différents outils qu'anime le Pays.

La stratégie du GAL pour la période 2014-2020 s'attache à faire de l'outil LEADER un moyen d'intervention ciblé pour mettre en œuvre la stratégie globale du Pays. Aussi, elle est en cohérence avec le projet de territoire du Pays puisqu'elle correspond en priorité à l'enjeu 1 et à l'enjeu 4 de la nouvelle charte de développement :

- Enjeu 1 – Une ruralité vivante, de proximité, choisie et organisée ;
- Enjeu 4 – Des habitants et des acteurs mobiles sur leur territoire, reliés entre eux et ouverts sur l'extérieur.

Elle correspond en partie à l'enjeu 2 et à l'enjeu 3 :

- Enjeu 2 – Des ressources spécifiques utilisées pour le développement économique et humain du Périgord Vert ;
- Enjeu 3 – Un environnement préservé, valorisé et support de l'image de marque du territoire.

Ainsi, le nouveau projet de territoire du Pays Périgord Vert sera servi par différents outils : le programme LEADER et le Contrat de Cohésion et de Développement Territorial avec la Région Aquitaine notamment.

Articulation avec la charte du Parc naturel régional Périgord-Limousin :

Par ailleurs, la stratégie LEADER 2014-2020 est également en cohérence avec la charte du PNR puisqu'elle servira en particulier l'axe 5:

- Axe 5 – Dynamiser l'identité et les liens sociaux du Périgord-Limousin.

Elle permettra également de répondre aux autres axes de la charte du Parc :

- Axe 1 – Améliorer la qualité de l'eau à l'échelle des trois têtes de bassins versants du Périgord-Limousin ;
- Axe 2 – Préserver la biodiversité du Périgord-Limousin ;

- Axe 3 – Favoriser la valorisation des ressources locales du Périgord-Limousin dans une perspective de développement durable ;
- Axe 4 – Lutter contre le réchauffement climatique du Périgord-Limousin.

Les enjeux plus environnementaux (biodiversité, qualité des paysages, qualité de l'eau, développement des énergies renouvelables, ...) présents dans le projet de territoire du Pays Périgord Vert sont par ailleurs mis en œuvre par les partenaires présents sur ce même territoire : le Parc (Life, MAE, réponse à l'appel à projet sur les territoires à énergie positive, ...), le syndicat de rivières du bassin de la Dronne et quelques Communautés de communes en direct (la Communauté de communes du Pays Ribéracois a, par exemple, répondu également à l'appel à projet sur les territoires à énergie positive).

2) Articulation avec la politique régionale de développement rural et la stratégie Europe 2020 :

Articulation avec le PDRA :

La stratégie présentée par le Pays Périgord Vert s'inscrit également dans les objectifs stratégiques de la Région Aquitaine en matière de :

- Maintien des services de base à la population en milieu rural, par exemple en matière d'accès aux soins, de services aux jeunes et de soutiens aux entreprises ;
- Soutien aux activités non agricoles en milieu rural, notamment concernant les filières locales du Périgord Vert, à savoir le tourisme, mais aussi l'artisanat d'art, les industries du cuir et du luxe, le commerce, l'artisanat de proximité, les TPE, etc. ;
- Soutien aux approches collectives, avec l'encouragement fort aux mutualisations, mises en réseaux, et au développement de l'Économie Sociale et Solidaire.

Elle répond au domaine prioritaire 6B qui est activé au titre du PDRA pour répondre au besoin 20. « Développer, structurer et promouvoir l'offre touristique en milieu rural », au besoin 21. « Maintenir/redéployer des services de base dans les territoires ruraux » et au besoin 22. « Mettre en œuvre des stratégies locales de développement ». La stratégie LEADER du Pays Périgord Vert se réfère notamment à la mesure 7 du PDRA « Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales ».

Articulation avec la stratégie Europe 2020 :

Par ailleurs, la stratégie LEADER du Pays Périgord Vert vise également à participer aux objectifs de la stratégie Europe 2020, soit une stratégie pour une croissance durable, intelligente et inclusive. Elle donnera la priorité aux projets qui répondent aux enjeux de la transition énergétique et écologique à travers les critères de sélection, contribuera à stimuler l'innovation et l'expérimentation sur le territoire, et s'efforcera d'assurer une cohésion sociale et territoriale.

CHAPITRE 3. PROCESSUS D'IMPLICATION DES ACTEURS



Saint-Estèphe

I – Les différentes étapes et modalités d'implication des acteurs pour la définition de la stratégie LEADER

II – Les différentes étapes et modalités d'implication des acteurs pour la mise en œuvre et le suivi de la stratégie

CHAPITRE 3. PROCESSUS D'IMPLICATION DES ACTEURS

I – Les différentes étapes et modalités d'implication des acteurs pour la définition de la stratégie LEADER :

La démarche de concertation a débuté dès le mois d'avril 2014 dans le cadre de la révision du projet de territoire du Pays Périgord Vert (voir Tableau 8). Ces deux démarches ont été étroitement liées afin que l'outil et la méthode LEADER répondent au mieux au projet de territoire du Pays.

2014	Étapes
Avril – Mai	Élaboration de la méthodologie
Mai – Juillet	Actualisation du diagnostic de territoire
Juillet – Août	Analyse stratégique AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces)
Août – Septembre	Définition des enjeux et des objectifs du nouveau projet de territoire Réflexion sur la stratégie LEADER 2014-2020 Début du recensement des projets / idées de projet sur le territoire
Fin septembre	Validation du nouveau projet de territoire du Pays
Octobre - Novembre	Recensement des projets des Communautés de Communes Appel à candidature pour participer au futur comité de programmation
Décembre	Validation des élus de la stratégie LEADER 2014-2020

Réalisation : PPV, 2014

Tableau 8 : Planning de la démarche de concertation menée par le Pays

L'enjeu était de baser l'élaboration de la stratégie de développement local sur une dynamique de connaissance et d'analyse du Périgord Vert de manière collective. L'objectif de la démarche était ainsi de construire une vision partagée du territoire par les acteurs concernés par le développement du Périgord Vert, à l'échelle locale, mais aussi à d'autres échelons territoriaux.

Pour se faire, la démarche de révision du projet de territoire et la définition de la stratégie LEADER étaient basées sur des méthodes d'animation et des moyens permettant de favoriser la participation et la concertation des acteurs du territoire.

Information et mobilisation :

La démarche participative a débuté par une phase d'information et de mobilisation. Cette première étape a interpellé les acteurs du territoire sur le lancement de la démarche. Elle s'est également conçue comme un moment d'information sur le bilan des actions passées à travers les bilans du Contrat de Pays 2009-2014 et du programme LEADER 2007-2013, ainsi que sur des éléments de cadrage des programmes de financement à venir. Un des enjeux était de montrer aux acteurs tout l'intérêt de se mobiliser dans la démarche de révision du projet de territoire du Pays et de définition de la stratégie LEADER.

Participation et concertation :

La démarche s'est voulue concertée et participative. La mise en place d'un Comité technique et d'un Comité de pilotage a permis d'organiser les interactions entre les acteurs. Leur constitution s'est faite sur la base des organisations existantes - notamment du Conseil d'Administration du Pays -, et sur la volonté de créer un partenariat fort avec des acteurs du territoire sur le temps long. Les Communautés de communes ont été rencontrées en amont de la démarche afin de leur expliquer la structure et ses missions, et de recenser leurs projets.

Le comité technique et le comité de pilotage :

Le comité technique était composé de 24 membres : les directeurs-rices des 9 Communautés de communes ; le Conseil départemental de Dordogne ; le Conseil régional d'Aquitaine ; le Conseil de Développement ; le Parc naturel régional Périgord-Limousin ; le SYMAGE du bassin de la Dronne ; et l'équipe du Pays Périgord Vert.

Le comité de pilotage était composé de 56 membres : les membres et les invités du Conseil d'Administration du Pays, les Présidents des anciennes commissions et les membres du collège privé du GAL. L'objectif était de pouvoir concerter et faire valider chaque étape de la démarche par les élus, mais aussi par les membres du comité de programmation actuels.

Les méthodes d'animation choisies ont eu pour objectif de faciliter et d'organiser les échanges entre les acteurs. Les acteurs étaient libres de participer à la démarche entre les réunions en contribuant par mail. La série de réunions a visé à produire une vision partagée du territoire entre des acteurs différents, tous porteurs d'enjeux. Les réunions ont été des lieux d'échanges d'informations et de points de vue pour réfléchir collectivement à un avenir choisi du Périgord Vert et aux moyens pour y parvenir.



Réalisation : PPV, 2014

Illustration 6 : Réunion du comité technique n°2 le 31/07/2014

Les entretiens :

Pour obtenir une représentativité des acteurs du territoire dans le processus de concertation, des entretiens ont été effectués en parallèle des réunions avec d'autres structures durant les mois de juillet et août 2014. Les entretiens étaient semi-directifs. Ils avaient pour but d'identifier les principales caractéristiques d'une thématique ou d'un phénomène du Périgord Vert, de déterminer ses atouts, faiblesses, opportunités et menaces, de connaître les enjeux à relever à l'avenir de manière globale, ainsi que les attentes des acteurs envers le Pays. Au total, 36 structures (ou services), à l'échelle locale et à l'échelle départementale, ont été concertées (voir Annexe 3).

La participation des habitants :

Les habitants du Périgord Vert ont été consultés à travers un questionnaire mis en ligne sur le site internet du Pays et les réseaux sociaux, et distribué lors des réunions publiques organisées par le Conseil de Développement. Les réponses au questionnaire ont montré un réel intérêt des habitants pour les actions du Pays (voir Annexe 4). Par ailleurs, le Conseil de Développement a organisé des réunions réparties sur le territoire. Au total, 80 personnes ont participé à ces rencontres pour échanger sur leur vision du territoire et les enjeux du Périgord Vert pour l'avenir.

Les actions de communication :

Des actions de communication ont été mises en place pour faciliter la démarche participative à travers le site internet du Pays, les réseaux sociaux et la presse (voir Annexe 5). Une rubrique « Projet de territoire » a également été créée sur le site internet. Des articles et des communiqués

de presse étaient mis en ligne pour clôturer les différentes étapes de la démarche. Des informations sur la révision du projet de territoire paraissaient également dans la newsletter du Pays qui était envoyée à plus de 850 contacts. La communication a été renforcée à la fin de la démarche lors de la validation du nouveau projet de territoire et de la réflexion autour de la stratégie LEADER 2014-2020. Un document de communication a ainsi été élaboré pour faciliter l'appropriation du projet chez tous les acteurs du territoire et les partenaires du Pays.

La réunion de synthèse :

Enfin, il était nécessaire de mettre en place un espace de dialogue ouvert à tous durant la démarche. 300 personnes ont été invitées (élus, partenaires du Pays, porteurs de projet) à une Assemblée Générale élargie du Pays. Cette rencontre a permis de faire valider la nouvelle stratégie de développement du Pays, ainsi que de commencer à nourrir la réflexion sur la stratégie LEADER à travers des propositions de types d'action. Plus de 70 élus, acteurs du territoire et habitants ont participé à ce moment de concertation le 29 septembre 2014 (voir Illustration 7).



Réalisation : PPV, 2014

Illustration 7 : Validation du projet de territoire avec les acteurs locaux le 29/09/2014

Bilan :

Ainsi, en plus des réunions d'Assemblée Générale, de Conseil d'Administration et de Bureau habituelles et institutionnelles, la démarche a permis de mobiliser et concerter de nombreux acteurs :

- 37 élus et partenaires privés du Pays à travers les 3 réunions du Comité de pilotage ;
- 15 techniciens à travers les 3 réunions du Comité technique ;
- 80 habitants lors des 3 réunions publiques organisées par le Conseil de Développement ;
- 39 acteurs du territoire rencontrés dans le cadre d'entretiens individuels ou collectifs ;
- 9 entretiens avec des représentants des Communautés de Communes ;

- 3 articles sur le site internet du Pays et les réseaux sociaux, et des communiqués de presse ;
- 144 réponses au questionnaire mis en ligne sur le site internet et les réseaux sociaux ;
- 3 newsletters envoyées à plus de 850 contacts avec un taux de lecture autour de 40 % ;
- 74 participants à la réunion de validation du projet de territoire.

Au total, près de 400 personnes ont été concertées.

La validation de la stratégie LEADER 2014-2020 s'est faite de manière concertée avec les différents acteurs du territoire et avec l'aide du Conseil de Développement du Pays. Le contenu de cette stratégie a été communiqué plus particulièrement aux Communautés de communes du Pays Périgord Vert en amont du Conseil d'Administration qui l'a validé. La concertation a permis de valider les objectifs stratégiques et les objectifs opérationnels, notamment à travers un recensement des idées de projet sur le territoire.

II – Les différentes étapes et modalités d'implication des acteurs pour la mise en œuvre et le suivi de la stratégie :

La mise en œuvre et le suivi de la stratégie suivront les principes suivants :

- Privilégier une mise en réseau entre les acteurs du territoire en amont du projet, dès sa définition (accompagnement par l'équipe technique et critères d'analyse des projets) ;
- Coordonner et animer des thématiques à l'échelle du territoire par l'équipe technique du Pays ;
- Favoriser la participation des acteurs lors du suivi et de l'évaluation du projet.

La communication autour du programme LEADER se fera de manière régulière sur le site internet du Pays et les réseaux sociaux afin que chacun puisse prendre connaissance du programme et de son actualité.

Tout au long de la programmation, la communication et la concertation des acteurs locaux feront l'objet d'une attention particulière. L'objectif est d'avoir des personnes relais sur le territoire, d'associer les diverses institutions aux différents échelons territoriaux, ainsi que faire connaître le programme LEADER auprès des porteurs de projet. L'équipe technique du Pays travaillera autour de thématiques spécifiques afin que l'animation LEADER soit vivante et adaptée à chaque problématique.

Enfin, les relations privilégiées avec le Conseil de Développement et le Parc naturel régional Périgord-Limousin mises en place lors de la définition de la stratégie et des critères de sélection se poursuivront afin que ces deux structures soient elles aussi des relais sur le territoire pour informer sur le programme LEADER, faciliter l'émergence de projets et leur accompagnement.

CHAPITRE 4. PLAN DE DÉVELOPPEMENT



Brantôme

I – Les fiches actions

II – La maquette financière

CHAPITRE 4. PLAN DE DÉVELOPPEMENT

I – Les fiches actions :

La stratégie LEADER définie autour de la priorité ciblée de l'attractivité territoriale et de la vitalité du lien social se décline en trois objectifs stratégiques. Ces derniers se traduisent en 3 fiches actions définissant les types et les champs d'intervention possibles des opérations qui seront soumises au comité de programmation. Quatre autres fiches actions complètent le plan de développement sur l'animation, la communication, l'évaluation et la coopération. Ces fiches constituent la déclinaison opérationnelle de la stratégie LEADER 2014-2020 du Pays Périgord Vert.

La rédaction des fiches action sera finalisée durant la période de conventionnement avec l'autorité de gestion.

Fiche action 1 « Assurer la répartition équilibrée de services de proximité et d'équipements »

Fiche action 2 « S'appuyer sur les ressources identitaires du Périgord Vert pour renforcer son attractivité »

Fiche action 3 « Faciliter la mobilité et améliorer l'accessibilité du territoire »

Fiche action Coopération transnationale et interterritoriale

Fiche action Animation et gestion

Fiche action Communication et valorisation

Fiche action Suivi et évaluation

FICHE ACTION 1

« ASSURER LA RÉPARTITION ÉQUILIBRÉE DE SERVICES DE PROXIMITÉ ET D'ÉQUIPEMENTS »

1. ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'INTERVENTION

Enjeu prioritaire

La multifonctionnalité, la mutualisation et la mise en réseau des services à la population afin de maintenir le maillage de proximité et l'améliorer qualitativement



Objectif stratégique

1. Assurer la répartition équilibrée de services de proximité et d'équipements



Objectifs opérationnels

1.1 Créer des lieux à vocation multifonctionnelle

1.2 Améliorer l'offre de santé



Effets attendus

- Le renforcement de la dynamique démographique par la limitation du solde naturel négatif et le maintien du solde migratoire positif ;
- Un territoire qui offre les conditions d'épanouissement des habitants et des nouveaux arrivants ;
- Des initiatives locales de mutualisation et de mise en réseau des services et équipements ;
- La mise en œuvre d'une nouvelle offre de services à travers des lieux à vocation multifonctionnelle ;
- Des projets améliorant l'offre de soins en complémentarité avec l'existant.

L'enjeu est de maintenir la ruralité diffuse du Périgord Vert en assurant une répartition équilibrée des services et des équipements sur le territoire.

Le Périgord Vert a une densité de population très faible (27 hab./Km²) et est un territoire organisé avec une répartition diffuse et équilibrée de l'habitat et des services. Il n'y a pas de pôle urbain et la population s'organise autour de trois petites villes de 3 000 à 4 500 habitants et trois autres de plus de 1 500 habitants qui animent ces bassins de vie (la DATAR recense 6 bassins de vie principaux sur le Périgord Vert).

Fiers de cette occupation et de cette animation douce et équilibrée de l'espace rural, les élus ont clairement fait le choix de maintenir cette organisation du territoire qui fait notre qualité de vie en maintenant des services de proximité répartis sur tout le territoire.

Il est cependant nécessaire de chercher à optimiser la présence des services, chaque type de service ayant une échelle pertinente de proximité (par exemple : l'hôpital local à la sous-préfecture, 5 à 6 maisons pluridisciplinaires de santé selon les bassins de vie, 10 à 15 cabinets médicaux dans les anciens chefs-lieux de cantons, et 20 à 30 médecins répartis au plus proche des habitants). Il s'agit

ainsi de travailler sur l'amélioration de l'offre de services de proximité permettant de rendre plus attractif le Périgord Vert et de soutenir le choix stratégique des élus du Pays d'optimiser la présence des services sur le territoire.

Ainsi, cela nécessite de la part des acteurs locaux une réflexion sur la mutualisation et l'optimisation des services existants, et l'évaluation de la bonne échelle territoriale pour chaque équipement. Les actions aidées sous cet objectif devront participer à l'animation du territoire, structurer la vie locale et impliquer les publics visés. Il ne s'agit pas forcément de raisonner en termes d'absence ou de présence d'un équipement, mais plutôt en termes de qualité de l'offre. Il s'agit d'avoir des petites villes et villages attractifs permettant à de nouveaux habitants de venir s'installer, mais aussi de permettre aux habitants de rester.

Sous cet objectif stratégique, il s'agit de la création de lieux à vocation multifonctionnelle et les petits équipements contribuant à l'amélioration de l'offre de soin sur le Périgord Vert.

Ne seront aidés que les projets apportant une réelle valeur ajoutée par rapport à l'existant : les projets de services et d'équipements devront être mutualisés et/ou complémentaires avec l'existant, notamment par leur mise en réseau.

Des équipements structurants qui termineraient la couverture territoriale pourraient être retenus dans cet objectif stratégique.

Rattachement à la Charte du Pays	Rattachement à la Charte du Parc
Enjeu 1 – Une ruralité vivante, de proximité, choisie et organisée	Axe 5 - Dynamiser l'identité et les liens sociaux du Périgord Limousin

Priorité du Feader	Mesures du RDR	Rattachement à la stratégie du PDRA
Priorité 6 / b – Inclusion sociale, réduction de la pauvreté et développement économique / favoriser le développement local dans les zones rurales	Articles 42 et 44 Articles 20-1d et 35-1b et 2-a Articles 45 et 61	Mesure 19, sous-mesure 19-2 : mise en œuvre des opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement des GAL

Objectifs opérationnels :

- 1.1 Créer des lieux à vocation multifonctionnelle
- 1.2 Améliorer l'offre de santé

2. BASES RÉGLEMENTAIRES

Actes de base :

Règlement (UE) n°1303/2013 du parlement et du conseil du 17/12/2013 :

- Articles 32 à 35 relatifs à LEADER
- Articles 61, 65, 69 et 71 relatifs à l'éligibilité et la pérennité des opérations

Règlement (UE) n°1305/2013 du parlement et du conseil du 17/12/2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural et abrogeant le règlement (CE) n°1698/2005 du Conseil :

- Articles 42 à 44

- Article 20 – 1/b et article 35—1/b et 2/a
- Articles 45 et 61

Règlement d'exécution 808/2014 du 03/03/2014 de la Commission amendant le règlement (UE) n°1305/2013 du parlement européen et du conseil du 17/12/2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)

Acte délégué FEADER 80 ?/2014

Régimes d'encadrement des aides d'État :

Sans objet pour cet objectif

Mise en conformité ultérieure (citer lors les régimes d'exemption et préciser que les régimes sont en cours de rédaction et/ou approbation par la Commission Européenne).

Régimes de de minimis (adoptés en 2013) :

R(UE) 1408/2013 de la Commission du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture.

R(UE) 1407/2013 de la Commission du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis.

R(UE) n°360/2012 de la Commission du 25/04/2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'UE aux aides de de minimis accordées aux entreprises fournissant des services d'intérêt économique général.

Réglementation nationale :

Respect de la commande publique
Décret d'éligibilité du FEADER

Réglementation régionale :

Programme de Développement Rural Aquitain en cours de validation
Document de mise en œuvre du FEADER en Aquitaine en cours de rédaction

3. TYPES DE SOUTIEN

Subvention par remboursement de coûts éligibles engagés et payés

4. ACTIONS ET DÉPENSES ÉLIGIBLES

Voir sous-fiches action ci-dessous

5. VÉRIFIABILITÉ ET CONTRÔLABILITÉ

À compléter plus tard avec l'ASP

6. ARTICULATION AVEC LES AUTRES FONDS EUROPÉENS

Lignes de partage avec le PDRA :

7.4 Services de base pour la population rurale :

Le PDR Aquitain pourrait fixer comme critère d'éligibilité du projet d'avoir un plancher dépense de 250 000 € de dépenses éligibles sur les équipements de service. Or, certains projets du Périgord Vert pourraient se révéler moins importants (seulement équipement par exemple). Pour pouvoir contribuer à l'émergence de ces projets de taille plus modeste, le programme LEADER Périgord Vert permettra de financer des projets de moins de 250 000 € de coût éligible.

Les projets éligibles au PDRA seront renvoyés en priorité sur le PRDA, sauf s'ils remplissent de manière importante les critères de sélection mis en place par le comité de programmation et qui permettent de mettre en valeur la plus-value LEADER.

Lignes de partage avec le PO FEDER/FSE :

Lignes de partage sur la santé :

FEADER hors LEADER : maisons de santé pluridisciplinaires avec agrément ARS

FEADER : e-santé, équipements de mise en réseau dans maison de santé, petits projets.

FEDER : e-santé pour communication entre professionnels de santé, application santé grand public.

7. INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de réalisation :

Nombre d'opérations	10
Coût total des dépenses éligibles	2 915 000 €
Montant de l'aide publique	2 615 000 €
Montant FEADER	402 300 €

Indicateurs de résultats :

Nombre d'emplois créés	6
Population couverte (87 891 hab.)	100 %
Nombre de communes sans commerces	Passer de 80 à 70
Accès à un équipement de santé à moins de 20km	100 % de la population
Mesure de l'utilisation des structures créés ou améliorées	Cible à définir avec les porteurs de projet

Voir cartes en annexe 6 du dossier de candidature

8. MAQUETTE FINANCIÈRE

Voir maquette

Sous-fiche action 1.1

« Créer des lieux à vocation multifonctionnelle »

A. ACTIONS ET DÉPENSES ÉLIGIBLES

Le Pays Périgord Vert est un territoire vaste dépourvu de pôle urbain, mais avec trois villes de taille moyenne et trois autres plus petites autour desquelles s'organisent des bassins de vie. Entre ces bassins, le territoire est diffus, à l'image de l'offre de services. L'objectif de créer des lieux à vocation multifonctionnelle doit permettre au territoire d'offrir des solutions innovantes en matière d'accueil et d'échanges entre les habitants.

Dans cet objectif, les projets doivent avoir pour ambition d'accompagner la création des structures au plus près de la population, devenant un lieu de vie, de lien social, d'hébergement et/ou d'accès à la culture pour un public le plus diversifié possible. En fonction du lieu, de son emplacement, du collectif qui en sera à l'origine et des services qu'ils proposent, ces espaces doivent constituer un réel maillage de lieux de vie où associatifs, jeunes, personnes âgées, familles, touristes, et plus généralement citoyens, peuvent se rencontrer, échanger, partager, se réapproprier et co-créer ensemble. Chaque structure créée devra être en adéquation avec les manques des secteurs géographiques définis par les cartes thématiques du Pays.

Il s'agit d'accompagner la création d'équipements accessibles par des publics différents, complémentaires, et utilisables toute l'année. Cela pourrait être des centres d'hébergements ou des locaux publics mis à disposition d'associations qui optimiseraient le fonctionnement.

Sous cet objectif, il pourrait être prévu de financer un équipement structurant.

Types d'action : création d'hébergements accessibles à des publics différents et complémentaires ; aménagement de locaux publics mis à disposition d'associations à destination de publics différents.

Dépenses éligibles :

Dépenses immatérielles :

Études et honoraires ; supports de communication ; frais d'animation destinés à faire émerger le projet (si mutualisation de l'équipement entre collectivités).

Dépenses matérielles :

Équipements de locaux ; investissements (acquisition, réhabilitation, aménagement) ; postes informatiques ; connexion internet ; câblage ; petit équipement mobilier.

Les dépenses doivent être considérées en HT pour :

- les maîtres d'ouvrage assujettis à la TVA ;
- les organismes de droit public, même non assujettis ; sont ainsi essentiellement concernés : les chambres consulaires, les collectivités territoriales et les organismes dont l'autofinancement lève du FEADER.

B. BÉNÉFICIAIRES

Collectivités territoriales, établissements publics et associations de collectivités en priorité, associations, établissements privés avec mission de service public.

C. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les critères d'éligibilité réglementaires obligatoires issus du RDR :

Voir le RDR 1305/2013 et les lignes de guidance de la Commission européenne

Les critères d'éligibilité réglementaires obligatoires issus du PDRA :

En attente de validation du PDRA par la Commission européenne

D. CRITÈRES DE SÉLECTION

Critères de sélection obligatoires :

L'innovation :

Ne seront retenus que les projets à caractère innovant et/ou expérimental.

L'efficience :

Les projets devront prouver leur cohérence avec la stratégie, leur efficience financière et leur besoin de l'aide LEADER.

Critères de sélection spécifiques :

Le développement durable par la transition énergétique et écologique :

Ecoconstruction, utilisation d'éco-matériaux et/ou de ressources locales ; économies d'énergie ou utilisation d'énergies renouvelables ; réduction des pollutions, économies d'eau potable ; maîtrise de la consommation d'espace et préservation de la biodiversité.

La mise en réseaux, la mutualisation et la coopération entre acteurs :

Possibilité d'utiliser l'équipement par plusieurs types de publics, plusieurs organisations, plusieurs services et/ou plusieurs collectivités.

Les services créés doivent permettre d'irriguer l'ensemble du territoire du Périgord Vert. Ils doivent se répartir de manière équilibrée et venir combler des manques.

La participation citoyenne :

Démarche participative pour l'élaboration du projet.

Critères de sélection de l'équipement structurant :

Cohérence avec la stratégie

Montant d'investissement de 400 000 € minimum

Portage du projet par une structure collective

Rayonnement territorial du projet sur au moins 2 EPCI

Caractère innovant et/ou expérimental

Multifonctionnalité de l'équipement

Action pérenne

Capacité à fédérer les acteurs locaux avec un effet d'entraînement générant d'autres projets

Mobilisation des acteurs, et qualité et diversité de leur partenariat

Maintien et/ou création d'emplois directs ou indirects

Exemplarité dans le choix des procédés et/ou des matériaux préservant l'environnement

Promotion de la qualité du territoire

Voir grille de sélection des projets dans le règlement intérieur.

E. INTENSITÉ DE L'AIDE

Taux maximal d'aide publique :

Taux maximal d'aide publique pouvant aller jusqu'à 100 %

20 % d'autofinancement obligatoire

Taux de FEADER :

53 % de la dépense publique

Plancher et/ou plafond :

Le règlement intérieur pourra fixer des planchers et plafonds éventuels des aides.

Montant FEADER :

300 000 €

Modalités propres à l'équipement structurant :

150 000 € pour un équipement structurant

Sous-fiche action 1.2 « Améliorer l'offre de santé »

A. ACTIONS ET DÉPENSES ÉLIGIBLES

La lutte contre la désertification médicale et l'amélioration de l'offre de santé est un véritable enjeu pour le Pays Périgord Vert. Pris en compte dans les précédents programmes (LEADER et Contrat de Pays), il est indispensable de répondre à cet enjeu par la mise en synergie des professionnels de santé pour maintenir d'une part, une offre de soins de proximité et de qualité et, d'autre part, l'attractivité du territoire pour les professionnels.

Sur la période 2009-2014, ce sont 4 Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) qui ont été accompagnées. Aujourd'hui, le Pays Périgord Vert souhaite réfléchir à de nouvelles solutions, complémentaires et moins coûteuses, afin de faciliter l'implantation des professionnels de santé sur son territoire. Ainsi, des projets plus modestes pourront être retenus dans le but d'améliorer les conditions d'exercice des professionnels, ainsi que la couverture du territoire en offre de soins.

L'enjeu est de faciliter les initiatives complémentaires aux maisons de santé pluridisciplinaires, innovantes et cohérentes sur le territoire du Périgord Vert, visant à améliorer l'offre de santé.

Types d'action : développement de la télémédecine, mise en place du dossier médical partagé, mise en réseau des professionnels de santé, organisation de conférences médicales, accueil d'étudiants en médecine, cabinets relais, création de salles d'animation intergénérationnelle, ...

Dépenses éligibles :

Dépenses immatérielles :

Frais d'animation destinés à faire émerger le projet (si mutualisation de l'équipement entre collectivités).

Dépenses matérielles :

Investissements (locaux et projets), y compris études et honoraires ; équipements ; signalétiques.

Les dépenses doivent être considérées en HT pour :

- les maîtres d'ouvrage assujettis à la TVA ;
- les organismes de droit public, même non assujettis ; sont ainsi essentiellement concernés : les chambres consulaires, les collectivités territoriales et les organismes dont l'autofinancement lève du FEADER.

B. BÉNÉFICIAIRES

Établissements publics, collectivités territoriales, associations, groupements de professionnels de santé, établissements privés avec mission de service public.

C. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les critères d'éligibilité réglementaires obligatoires issus du RDR :

Voir le RDR 1305/2013 et les lignes de guidance de la Commission européenne

Les critères d'éligibilité réglementaires obligatoires issus du PDRA :

En attente de validation du PDRA par la Commission européenne

D. CRITÈRES DE SÉLECTION

Critères de sélection obligatoires :

L'innovation :

Ne seront retenus que les projets à caractère innovant et/ou expérimental.

L'efficience :

Les projets devront prouver leur cohérence avec la stratégie, leur efficience financière et leur besoin de l'aide LEADER.

Critères de sélection spécifiques :

Le développement durable par la transition énergétique et écologique :

Ecoconstruction, utilisation d'éco-matériaux et/ou de ressources locales, économies d'énergie ou utilisation d'énergies renouvelables ; réduction des pollutions, économies d'eau potable ; maîtrise de la consommation d'espace et préservation de la biodiversité.

La mise en réseaux, la mutualisation et la coopération entre acteurs :

Possibilité d'utiliser l'équipement par plusieurs types de publics, plusieurs organisations, plusieurs services et/ou plusieurs collectivités.

La participation citoyenne :

Démarche participative pour l'élaboration du projet.

Voir grille de sélection des projets dans le règlement intérieur.

E. INTENSITÉ DE L'AIDE

Taux maximal d'aide publique :

Taux maximal d'aide publique pouvant aller jusqu'à 100 %
20 % d'autofinancement obligatoire

Taux de FEADER :

53 % de la dépense publique

Plancher et/ou plafond :

Le règlement intérieur pourra fixer des planchers et plafonds éventuels des aides.

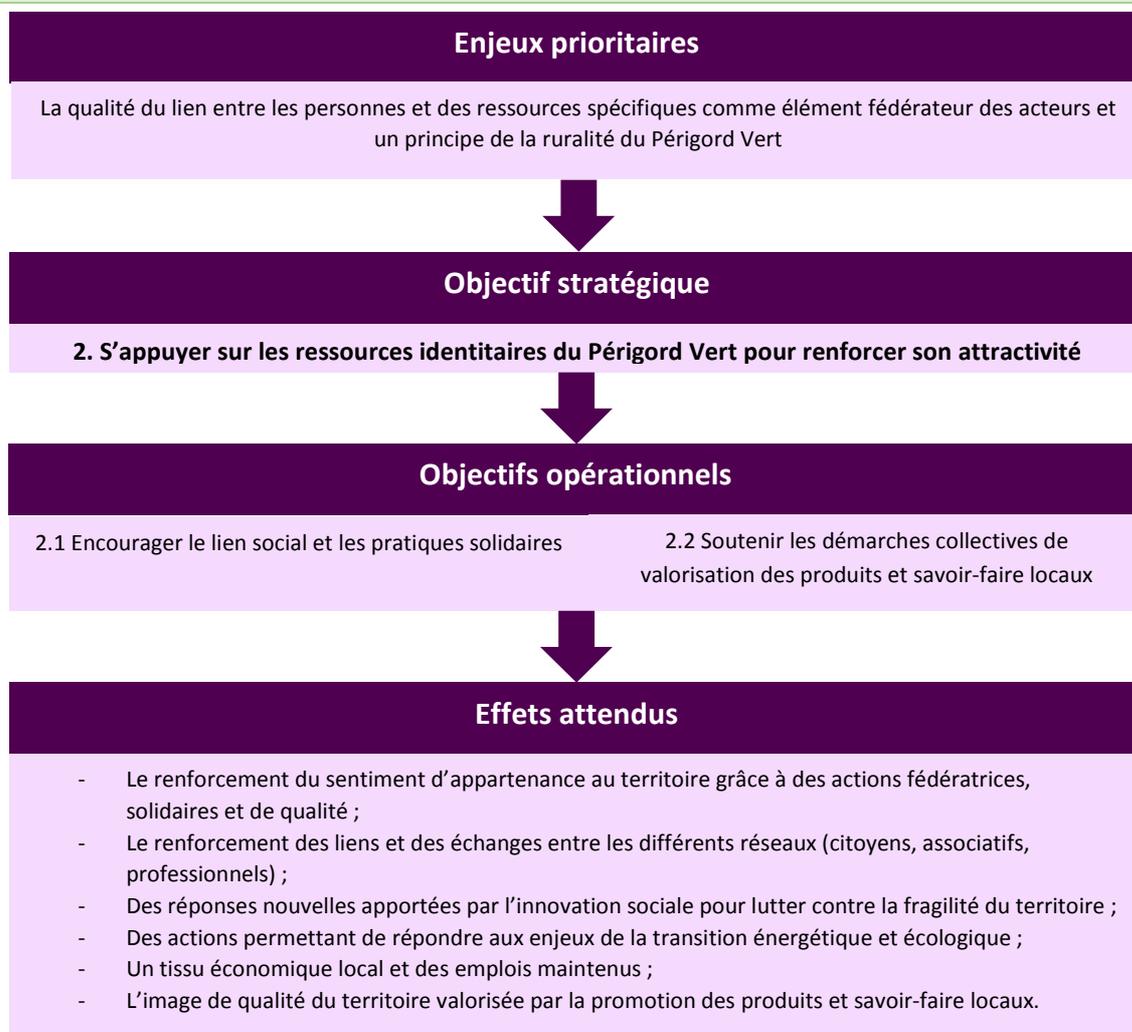
Montant FEADER :

102 300 €

FICHE ACTION 2

« S'APPUYER SUR LES RESSOURCES IDENTITAIRES DU PÉRIGORD VERT POUR RENFORCER SON ATTRACTIVITÉ »

1. ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'INTERVENTION



Le Pays Périgord Vert doit faire face à une évolution démographique et sociologique de sa population (vieillesse, accueil de nouveaux arrivants, ...) qui s'est accentuée depuis une dizaine d'années. Par leurs actions, la multitude et la diversité des acteurs et des réseaux dynamisent le territoire et contribuent à son renouvellement. Le Périgord Vert peut alors bénéficier d'une qualité de vie facilitée et riche en lien social permettant un accueil et une attractivité durables.

Par ailleurs, le Périgord Vert est reconnu à l'extérieur comme une terre particulièrement accueillante pour les projets associatifs à vocation écologique, sociale et solidaire. Le Pays souhaite encourager ces projets en faveur de l'innovation sociale. Il souhaite soutenir des réponses nouvelles et expérimentales aux besoins sociaux actuels de son territoire, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, tout en préservant l'environnement et en maintenant l'économie de proximité.

D'autre part, le Périgord Vert bénéficie d'une image de qualité de par des produits et savoir-faire locaux spécifiques dans le domaine de l'agriculture, de l'artisanat d'art et du cuir. Ces ressources emblématiques participent de l'attractivité du territoire. Leur promotion et leur valorisation contribuent à leur notoriété et de fait à celle du territoire.

Pour renforcer son attractivité, le Pays Périgord Vert fait donc le choix de valoriser ce qui fait l'identité de son territoire : des ressources immatérielles comme la culture, la solidarité et l'entraide, et des ressources matérielles comme les productions agricoles locales et les savoir-faire artisanaux, en faisant le choix de la qualité, de l'innovation et de la durabilité.

Un équipement structurant qui participerait de l'image de qualité du Périgord Vert pourrait être retenu dans cet objectif stratégique.

Rattachement à la Charte du Pays	Rattachement à la Charte du Parc
<p>Enjeu 1 – Une ruralité vivante, de proximité, choisie et organisée</p> <p>Enjeu 3 – Des ressources spécifiques et non délocalisables mobilisées pour notre développement économique et humain</p> <p>Enjeu 4 – Des habitants et des acteurs mobiles sur leur territoire, reliés entre eux et ouverts sur l'extérieur</p>	Axe 5 - Dynamiser l'identité et les liens sociaux du Périgord Limousin

Priorité du Feader	Mesures du RDR	Rattachement à la stratégie du PDRA
Priorité 6 / b – Inclusion sociale, réduction de la pauvreté et développement économique / favoriser le développement local dans les zones rurales	<p>Articles 42 et 44</p> <p>Articles 19, 20 et 35</p> <p>Articles 45 et 61</p>	Mesure 19, sous-mesure 19-2 : mise en œuvre des opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement des GAL

Objectifs opérationnels :

2.1 Encourager le lien social et les pratiques solidaires

2.2 Soutenir les démarches collectives de valorisation des produits et savoir-faire locaux

2. BASES RÉGLEMENTAIRES

Actes de base :

Règlement (UE) n°1303/2013 du parlement et du conseil du 17/12/2013 :

- Articles 32 à 35 relatifs à LEADER
- Articles 61, 65, 69 et 71 relatifs à l'éligibilité et la pérennité des opérations

Règlement (UE) n°1305/2013 du parlement et du conseil du 17/12/2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural et abrogeant le règlement (CE) n°1698/2005 du Conseil :

- Articles 42 à 44
- Article 19-1/b, article 20 – 1/b et article 35—1/b et 2/a
- Articles 45 et 61

Règlement d'exécution 808/2014 du 03/03/2014 de la Commission amendant le règlement (UE) n°1305/2013 du parlement européen et du conseil du 17/12/2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)

Acte délégué FEADER 80 ?/2014

Régimes d'encadrement des aides d'État :

À compléter :

- Le numéro de référence de de l'aide d'Etat (régime exempté, notifié) ou le cas échéant le de minimis ;
- Une mise en conformité ultérieure (citer lors les régimes d'exemption et préciser que les régimes sont en cours de rédaction et/ou approbation par la Commission Européenne).

Régimes de de minimis (adoptés en 2013) :

R(UE) 1408/2013 de la Commission du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture.

R(UE) 1407/2013 de la Commission du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis.

R(UE) n°360/2012 de la Commission du 25/04/2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'UE aux aides de de minimis accordées aux entreprises fournissant des services d'intérêt économique général.

Réglementation nationale :

Respect de la commande publique

Décret d'éligibilité du FEADER

Réglementation régionale :

Programme de Développement Rural Aquitain en cours de validation

Document de mise en œuvre du FEADER en Aquitaine en cours de rédaction

3. TYPES DE SOUTIEN

Subvention par remboursement de coûts éligibles engagés et payés

4. ACTIONS ET DÉPENSES ÉLIGIBLES

Voir sous-fiches action ci-dessous

5. VÉRIFIABILITÉ ET CONTRÔLABILITÉ

À compléter plus tard avec l'ASP

6. ARTICULATION AVEC LES AUTRES FONDS EUROPÉENS

7. INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de réalisation :

Nombre d'opérations	25
Coût total des dépenses éligibles	2 535 000 €
Montant de l'aide publique	2 451 000 €
Montant FEADER	376 700 €

Indicateurs de résultats :

Nombre d'emplois créés	8
Population couverte (87 891 hab.)	100 %
Mesure du sentiment d'appartenance au territoire et de cohésion	À définir suite aux premières enquêtes
Nombre de circuits courts de produits agricoles locaux	À définir
Mesure de l'emploi dans les métiers d'art et artisanal	À définir
Mesure de la participation aux événements pour le lien social	À définir avec les porteurs de projet

8. MAQUETTE FINANCIÈRE

Voir maquette

Sous-fiche action 2.1

« Encourager le lien social et les pratiques solidaires »

A. ACTIONS ET DÉPENSES ÉLIGIBLES

L'enjeu est ici d'encourager le lien social et les pratiques solidaires pour en faire des leviers de développement et des facteurs d'attractivité du territoire. Cela permettra de renforcer l'attachement au territoire et l'identité « Périgord Vert » à travers des initiatives qui créeront du lien entre les personnes.

a) Renforcer le lien social en Périgord Vert par l'échange culturel :

Il s'agit de favoriser les échanges entre les générations, entre les anciens et les nouveaux habitants, entre les locaux et les personnes d'origine étrangère, à travers des pratiques culturelles, des évènements, des rencontres, des temps conviviaux d'échanges et de discussions.

Accueillir les nouveaux arrivants et créer du lien entre les anciens et les nouveaux habitants participent du développement de l'attractivité du territoire. L'enjeu est ici d'approfondir les actions existantes, aidées lors de précédents programmes, de manière innovante. Faire du Périgord Vert un territoire d'accueil de qualité passe par un approfondissement continu de cette stratégie autour de l'attractivité et du lien social pour y apporter la plus grande plus-value.

D'autre part, face à la faible densité du territoire et à sa ruralité diffuse, l'enjeu est de rompre l'isolement en faisant vivre les villages, en favorisant les associations culturelles et d'entraide. C'est aussi favoriser et promouvoir la culture occitane, vecteur de notre identité.

Types d'action : organisation d'évènements d'accueil et d'échange interculturel, organisation d'évènementiels et de manifestations (festivals, rencontres, ...), mise en place de pratiques culturelles, ...

b) Soutenir les pratiques solidaires favorisant l'innovation sociale :

Il s'agit d'encourager les pratiques solidaires favorisant l'innovation sociale. Cette innovation sociale doit permettre à la fois de répondre aux enjeux de la transition énergétique et écologique, mais aussi de maintenir une économie de proximité (maintien et/ou création d'emplois). L'objectif est de favoriser un développement social durable en Périgord Vert.

Les pratiques solidaires sont déjà bien présentes sur le territoire avec des associations comme l'Écocentre Pégase-Périgord (expérimentation de techniques écologiques), le Tri Cycle Enchanté (ressourcerie), le CPIE Périgord-Limousin (sensibilisation et éducation à l'environnement), ALAIJE (insertion par les jardins et l'environnement), Habite ta terre (développement social et sauvegarde de l'environnement), Il s'agit de soutenir leurs actions et d'en encourager de nouvelles pour renforcer l'image d'un Périgord Vert rural et solidaire.

Le Pays Périgord entend ainsi lutter contre les effets négatifs de la crise économique et sociale et la fragilité de son territoire en soutenant les pratiques solidaires favorisant l'émergence, le développement et la diffusion de projets socialement innovants.

Types d'action : création d'épiceries sociales et solidaires, équipements de cafés associatifs, création de ressourceries, promotion de l'innovation sociale auprès des acteurs du territoire, ...

Dépenses éligibles :

Dépenses immatérielles :

Supports de communication ; prestations de sensibilisation ; frais d'animation ; frais d'intervenants ; frais de séminaires (frais de location de salle, frais de bouche) ; cachets artistiques.

Dépenses matérielles :

Équipements ; logiciels et matériels informatiques ; location de matériel ; achat de petit matériel et de fournitures.

Achat de matériaux pour des chantiers d'auto-construction (notamment des éco-matériaux) ; dépenses de rénovation de bâtiments ; aménagement de sites, de terrains.

Les dépenses doivent être considérées en HT pour :

- les maîtres d'ouvrage assujettis à la TVA ;
- les organismes de droit public, même non assujettis ; sont ainsi essentiellement concernés : les chambres consulaires, les collectivités territoriales et les organismes dont l'autofinancement lève du FEADER.

B. BÉNÉFICIAIRES

Associations, entreprises sociales, collectivités territoriales

C. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les critères d'éligibilité réglementaires obligatoires issus du RDR :

Voir le RDR 1305/2013 et les lignes de guidance de la Commission européenne

Les critères d'éligibilité réglementaires obligatoires issus du PDRA :

En attente de la validation du PDR Aquitain par la Commission européenne

D. CRITÈRES DE SÉLECTION

Critères de sélection obligatoires :

L'innovation :

Ne seront retenus que les projets à caractère innovant et/ou expérimental.

L'efficience :

Les projets devront prouver leur cohérence avec la stratégie, leur efficience financière et leur besoin de l'aide LEADER.

Critères de sélection spécifiques :

Le développement durable par la transition énergétique et écologique :

Économies d'énergie ou utilisation d'énergies renouvelables (notamment dans les déplacements) ; réduction des pollutions ; utilisation des ressources locales et achats de fournitures durables.

La mise en valeur des spécificités du Périgord Vert :

Mise en valeur des spécificités et de l'identité du Périgord Vert.

La mise en réseaux, la mutualisation et la coopération entre acteurs :

Qualité et diversité du partenariat.

La participation citoyenne :

Démarche participative pour l'élaboration du projet et mixité des publics touchés.

Voir grille de sélection des projets dans le règlement intérieur.

E. INTENSITÉ DE L'AIDE

Taux maximal d'aide publique :

Taux maximal d'aide publique pouvant aller jusqu'à 100 %
20 % d'autofinancement obligatoire pour les maîtres d'ouvrage publics

Taux de FEADER :

53 % de la dépense publique

Plancher et/ou plafond :

Le règlement intérieur pourra fixer des planchers et plafonds éventuels des aides.

Montant FEADER :

195 500 €

Sous-fiche action 2.2

« Soutenir les démarches collectives de valorisation des produits et savoir-faire locaux »

A. ACTIONS ET DÉPENSES ÉLIGIBLES

L'enjeu est ici le renforcement de l'image de qualité du territoire par la promotion, la valorisation et la commercialisation des produits et savoir-faire locaux, et par la mise en réseau et en synergies des acteurs.

a) Structurer et promouvoir les circuits courts pour valoriser les productions agricoles locales et contribuer à une image du bien vivre en Périgord Vert :

Favoriser une alimentation saine, de qualité et locale implique la structuration de circuits courts et leur promotion auprès de tous. Il s'agit de soutenir les démarches collectives entre producteurs pour approvisionner la restauration collective, notamment auprès des jeunes et des personnes âgées (cantines scolaires et EHPAD). Cela implique de nouveaux partenariats entre agriculteurs, restaurants collectifs et collectivités territoriales.

Il s'agit d'accompagner les projets de qualité visant à développer les circuits courts et de proximité, mais aussi de sensibiliser les habitants au bien manger en répondant aux enjeux de santé alimentaire, en permettant l'accessibilité à une alimentation saine pour tous et en renforçant la qualité des produits.

Les projets soutenus dans cet objectif contribueraient à un approvisionnement de la restauration collective en produits locaux, à la sensibilisation des producteurs et des consommateurs à l'agriculture raisonnée et l'agriculture biologique, ou encore à la sensibilisation des habitants à une alimentation de qualité, diversifiée et de saison.

Types d'action : mise en réseau des producteurs et structuration d'une filière pour proposer une offre de produits locaux à la restauration collective, aménagements d'espaces de découverte des produits locaux, actions de sensibilisation des producteurs et des consommateurs à l'agriculture raisonnée et l'agriculture biologique à travers des évènements, des forums, des stands, actions de sensibilisation des habitants à une alimentation de qualité, diversifiée et de saison à travers des évènements, des stands, ...

b) Promouvoir et valoriser l'artisanat d'art en Périgord Vert :

Les professionnels des métiers d'art représentent près de 12 % des emplois salariés (céramistes, verriers, maroquiniers, couteliers, bijoutiers, tisserands, potiers, ferronniers, ...), ce qui est une spécificité du Périgord Vert.

Depuis 1999, le Pôle Expérimental des Métiers d'Art (PEMA), localisé à Nontron, favorise et participe au développement des métiers d'art en Périgord Vert. Il participe à la vie culturelle du territoire et à son animation à travers l'organisation d'expositions, de conférences, de rencontres, de stages et de cours permettant de découvrir les métiers d'art. Il soutient le développement local en aidant directement les professionnels avec des résidences de designers, des formations, du soutien à la commercialisation à travers la Boutique des Métiers d'Art et l'organisation d'un salon d'envergure régionale, Rue des Métiers d'Art (événement soutenu dans le cadre du programme LEADER 2007-2013). Enfin, il facilite l'interconnaissance entre les professionnels et les aide à s'installer en Périgord Vert.

Par des actions innovantes et expérimentales, il s'agit de promouvoir et valoriser les savoir-faire créatifs et artisanaux, et d'attirer de nouveaux créateurs sur le territoire en Périgord Vert par effet d'entraînement.

Types d'action : supports de communication et évènementiels permettant de valoriser et promouvoir les métiers d'art, rénovation et réhabilitation de bâtiments et de locaux commerciaux en faveur des artisans d'art, ...

c) Soutenir la démarche collective autour du pôle d'excellence cuir/luxe :

Le Périgord Vert est un territoire d'excellence pour le cuir et le luxe. Le territoire concentre en effet tous les maillons de cette filière : élevages bovins, abattoirs, tanneries, transformateurs de cuir.

De nombreux artisans et industries du luxe se sont établis en Périgord Vert pour bénéficier des savoir-faire locaux dans ce domaine, notamment Hermès (maroquinerie) et CWD (sellerie) sur le secteur de Nontron ; Repetto (fabricant de chaussures et de chaussons de danse) à Saint-Médard-d'Excideuil.

Pour monter en gamme et structurer la filière, un Pôle d'Excellence Rural (PER) Cuir a été créé en 2012 afin de répondre aux besoins d'approvisionnement en cuirs de haute qualité des entreprises locales du luxe par l'amélioration des conditions d'élevage. Ainsi, 19 éleveurs bovins de race Limousine ont fait évoluer leurs pratiques et moderniser leur exploitation, notamment par le remplacement des fils de fer barbelés des clôtures par des fils lisses grâce au programme LEADER 2007-2013 du Pays Périgord Vert. De plus, la Région Aquitaine a soutenu et inauguré en septembre 2014 un pôle d'excellence de formation aux métiers du cuir au sein du lycée professionnel de Thiviers afin de répondre aux besoins des entreprises.

Cependant, la production locale est encore insuffisante : d'autres industriels restent à convaincre pour soutenir les éleveurs dans leur démarche d'excellence.

Il s'agit donc de soutenir l'effort de regroupement des professionnels et de montée en qualité des productions du pôle d'excellence en valorisant ses actions.

Types d'action : ingénierie permettant d'animer la filière, supports de communication et évènementiels valorisant les actions du pôle d'excellence cuir/luxe, ...

d) Produits touristiques d'itinérance et de pleine nature :

Le Périgord Vert bénéficie d'un cadre de vie préservé avec une diversité environnementale et culturelle, des paysages et des rivières de qualité. L'offre touristique du territoire est basée sur des ressources identitaires du territoire et leur valorisation : sites naturels, rivières, patrimoine culturel, gastronomie, artisanat d'art, sentiers de randonnée pédestre, culture occitane,

Le territoire doit se saisir des opportunités que sont :

- le désir de campagne des urbains et l'évolution sociétale vers un retour au rural, à des valeurs de proximité, d'environnement (ruralité, retour à la nature, produits locaux, produits bio, ...) ;
- la proximité des pôles urbains et l'attractivité touristique du Périgord Noir ;
- l'existence de multiples sites touristiques non exploités qui peuvent être source de nouveauté et de découverte.

L'enjeu est de poursuivre le développement d'un tourisme calme, serein, simple, familial, dans un environnement de qualité propice à l'itinérance et aux activités de pleine nature : un tourisme durable, accessible et qualitatif.

Il s'agit de développer le potentiel de valorisation touristique du territoire à travers la pratique de l'itinérance et des activités de pleine nature qui contribue à l'image de qualité du territoire et à sa notoriété. L'objectif est donc de soutenir la création de produits touristiques de pleine nature (randonnées, sports d'eau vive, escalade, pêche, tourisme équestre, voies vertes, ...).

Types d'action : aménagement d'itinéraires, aménagement et équipement de cheminements doux, création de parcours d'activités de pleine nature, ...

Sous cet objectif, il pourrait être prévu de financer un équipement structurant.

Dépenses éligibles :

Dépenses immatérielles :

Supports de communication ; prestations de sensibilisation ; frais d'animation ; frais d'études.

Dépenses matérielles :

Équipements ; location de matériel ; achat de petit matériel ; aménagement de sites, de terrains.

Les dépenses doivent être considérées en HT pour :

- les maîtres d'ouvrage assujettis à la TVA ;
- les organismes de droit public, même non assujettis ; sont ainsi essentiellement concernés : les chambres consulaires, les collectivités territoriales et les organismes dont l'autofinancement lève du FEADER.

B. BÉNÉFICIAIRES

Associations, coopératives, collectivités territoriales, entreprises

C. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les critères d'éligibilité réglementaires obligatoires issus du RDR :

Voir le RDR 1305/2013 et les lignes de guidance de la Commission européenne

Les critères d'éligibilité réglementaires obligatoires issus du PDRA :

En attente de validation du PDR Aquitain par la Commission européenne

D. CRITÈRES DE SÉLECTION

Critères de sélection obligatoires :

L'innovation :

Ne seront retenus que les projets à caractère innovant et/ou expérimental.

L'efficience :

Les projets devront prouver leur cohérence avec la stratégie, leur efficience financière et leur besoin de l'aide LEADER.

Critères de sélection spécifiques :

Le développement durable par la transition énergétique et écologique :

Économies d'énergie ou utilisation d'énergies renouvelables ; réduction des pollutions ; utilisation de ressources locales et achats de fournitures durables.

La mise en valeur de l'identité du Périgord Vert :

Mise en valeur des spécificités et de l'identité du Périgord Vert.

La mise en réseaux, la mutualisation et la coopération entre acteurs :

La priorité est donnée aux démarches collectives (coopération d'acteurs, mise en réseau, regroupements, pratiques communes formalisées, ...).

La participation citoyenne :

Démarche participative pour l'élaboration du projet et mixité des publics touchés.

Critères de sélection des équipements structurants :

Cohérence avec la stratégie

Montant d'investissement de 400 000 € minimum

Portage du projet par une structure collective

Rayonnement territorial du projet sur au moins 2 EPCI

Caractère innovant et/ou expérimental

Multifonctionnalité de l'équipement

Action pérenne

Capacité à fédérer les acteurs locaux avec un effet d'entraînement générant d'autres projets

Mobilisation des acteurs, et qualité et diversité de leur partenariat

Maintien et/ou création d'emplois directs ou indirects

Exemplarité dans le choix des procédés et/ou des matériaux préservant l'environnement

Promotion de la qualité du territoire

Voir grille de sélection des projets dans le règlement intérieur.

E. INTENSITÉ DE L'AIDE

Taux maximal d'aide publique :

Taux maximal d'aide publique pouvant aller jusqu'à 100 %

20 % d'autofinancement obligatoire pour les maîtres d'ouvrage publics

Taux de FEADER :

53 % de la dépense publique

Plancher et/ou plafond :

Le règlement intérieur pourra fixer des planchers et plafonds éventuels des aides.

Montant FEADER :

181 200 €

Modalités propres à l'équipement structurant :

150 000 € pour un équipement structurant

FICHE ACTION 3

« FACILITER LA MOBILITÉ ET AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE »

1. ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'INTERVENTION

Enjeux prioritaires

L'accessibilité du territoire et la mobilité durable de tous les habitants pour lutter contre la faible densité du territoire



Objectif stratégique

3. Faciliter la mobilité et améliorer l'accessibilité du territoire



Objectifs opérationnels

3.1 Favoriser l'émergence de solutions pour la mobilité des jeunes et des demandeurs d'emploi

3.2 Expérimenter de nouvelles formes de mobilité pour tous sur le territoire



Effets attendus

- Des habitants moins isolés ;
- Un aménagement équilibré du territoire par un meilleur accès aux services, aux commerces et à l'emploi ;
- La mise en place d'une stratégie territoriale autour de la mobilité ;
- Des réponses nouvelles apportées par la mobilité durable pour se déplacer en milieu rural diffus ;
- L'autonomie des jeunes et des personnes en recherche d'emploi dans leurs déplacements.

Le caractère rural du Périgord Vert oblige les habitants à être mobiles. La volonté des élus est de garder ce caractère rural, aujourd'hui atout principal de ce territoire à une époque où la société revient vers des valeurs de solidarité, de nature, de proximité, d'authenticité.

L'utilisation de la voiture individuelle – obligatoire actuellement – pénalise de plus en plus le budget des ménages, en particulier pour les déplacements domicile – travail. En outre, certains habitants, en particulier les jeunes et les personnes en recherche d'emploi, peuvent se retrouver en situation d'isolement et de « captivité » sur le territoire.

Ces questions autour de la mobilité sont très vastes. Des initiatives et réflexions commencent à voir le jour en Périgord Vert, mais une réflexion collective et globale manque et permettrait de répondre réellement et concrètement à cette problématique.

Le Pays Périgord Vert se doit d'apporter des solutions alternatives de déplacement dans les différentes étapes de la vie des personnes et pour répondre à leurs différents besoins (accès au travail, aux soins, à la culture, aux loisirs, ...). Les réponses au problème d'accessibilité du territoire doivent être moins coûteuses que le transport individuel, réparties sur l'ensemble du Périgord Vert et respectueuses de l'environnement.

La mobilité durable consiste à satisfaire la liberté de déplacement des personnes, tout en cherchant à diminuer l'impact des moyens de transport utilisés sur l'environnement. De nouvelles solutions doivent être développées pour offrir aux habitants des moyens de transport peu consommateurs d'énergie et économique afin de répondre à leurs besoins et de leur assurer une mobilité dans un territoire de faible densité.

L'idée est ici d'expérimenter, voir ce qui existe ailleurs, échanger, mutualiser, inventer, ...

Rattachement à la Charte du Pays	Rattachement à la Charte du Parc
Enjeu 4 – Des habitants et des acteurs mobiles sur leur territoire, reliés entre eux et ouverts sur l'extérieur	Axe 4 : Lutter contre le réchauffement climatique en Périgord Limousin Axe 5 : Dynamiser l'identité et les liens sociaux du Périgord Limousin

Priorité du Feader	Mesures du RDR	Rattachement à la stratégie du PDRA
Priorité 6 / b – Inclusion sociale, réduction de la pauvreté et développement économique / favoriser le développement local dans les zones rurales	Articles 42 et 44 Article 35 Articles 45 et 61	Mesure 19, sous-mesure 19-2 : mise en œuvre des opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement des GAL

Objectifs opérationnels :

- 3.1 Favoriser l'émergence de solutions pour la mobilité des jeunes et des demandeurs d'emploi
- 3.2 Expérimenter de nouvelles formes de mobilité pour tous sur le territoire

2. BASES RÉGLEMENTAIRES

Actes de base :

Règlement (UE) n°1303/2013 du parlement et du conseil du 17/12/2013 :

- Articles 32 à 35 relatifs à LEADER
- Articles 61, 65, 69 et 71 relatifs à l'éligibilité et la pérennité des opérations

Règlement (UE) n°1305/2013 du parlement et du conseil du 17/12/2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural et abrogeant le règlement (CE) n°1698/2005 du Conseil :

- Articles 42 à 44
- Article 19-1/b, article 20 – 1/b et article 35—1/b et 2/a
- Articles 45 et 61

Règlement d'exécution 808/2014 du 03/03/2014 de la Commission amendant le règlement (UE) n°1305/2013 du parlement européen et du conseil du 17/12/2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)

Acte délégué FEADER 80 ?/2014

Régimes d'encadrement des aides d'État :

À compléter :

- Règle de de minimis

- *Mise en conformité ultérieure (citer lors les régimes d'exemption et préciser que les régimes sont en cours de rédaction et/ou approbation par la Commission Européenne).*

Régimes de de minimis (adoptés en 2013) :

R(UE) 1407/2013 de la Commission du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis.

R(UE) n°360/2012 de la Commission du 25/04/2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'UE aux aides de de minimis accordées aux entreprises fournissant des services d'intérêt économique général.

Réglementation nationale :

Respect de la commande publique

Décret d'éligibilité du FEADER

Réglementation régionale :

Programme de Développement Rural Aquitain en cours de validation

Document de mise en œuvre du FEADER en Aquitaine en cours de rédaction

3. TYPES DE SOUTIEN

Subvention par remboursement de coûts éligibles engagés et payés

4. ACTIONS ET DÉPENSES ÉLIGIBLES

Voir sous-fiches action ci-dessous

5. VÉRIFIABILITÉ ET CONTRÔLABILITÉ

À compléter plus tard avec l'ASP

6. ARTICULATION AVEC LES AUTRES FONDS EUROPÉENS

Lignes de partage avec le PDRA :

Lignes de partage avec le PO FEDER/FSE :

Les gros investissements liés à l'éco-mobilité seraient renvoyés vers le FEDER, axe 4.

7. INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de réalisation :

Nombre d'opérations	20
Coût total des dépenses éligibles	500 000 €
Montant de l'aide publique	450 000 €
Montant FEADER	175 000 €

Indicateurs de résultats :

Nombre d'emplois créés	1
Nombre d'emplois maintenus	1
Population couverte (87 891 hab.)	100 %
Nombre de plateforme créée sur la mobilité et l'accessibilité	1 (échelle Pays)
Nombre d'études, de diagnostics, de schémas territoriaux réalisés	2
Nombre d'initiatives locales soutenues pour faciliter la mobilité	15

8. MAQUETTE FINANCIÈRE

Voir maquette

Sous-fiche action 3.1

« Favoriser l'émergence de solutions pour la mobilité des jeunes et des demandeurs d'emploi »

A. ACTIONS ET DÉPENSES ÉLIGIBLES

En raison de la dispersion spatiale des services et des activités, les habitants du Périgord Vert rencontrent des difficultés de mobilité spécifiques. Il s'agit ici de mobiliser l'ingénierie nécessaire pour faire émerger des solutions concrètes au besoin de mobilité des jeunes et des demandeurs d'emploi à l'échelle du Pays.

Cette animation innovante pour le territoire a pour vocation d'accompagner les publics cibles vers une mobilité autonome, responsable et respectueuse de l'environnement, de favoriser leur insertion sociale et professionnelle, et de promouvoir et initier le développement de nouvelles pratiques de mobilité durable.

Elle devra s'appuyer sur les différents acteurs de la mobilité durable à l'échelle locale, régionale, voire nationale, qui informent, accompagnent et financent les projets de mobilité ou encore orientent et conseillent les publics. Par exemple, la mission locale du Haut-Périgord accompagne individuellement les jeunes de 16 à 25 ans sur les thématiques de l'emploi et de la formation, mais également sur différentes questions liées à la vie quotidienne : santé, logement, mobilité, ... Elle propose un service de location de deux-roues en partenariat avec le CIAS de Nontron et AFAC 24. Les jeunes peuvent aussi bénéficier de la carte Coud' Pouce du Département ou encore de la carte Sésame de la Région. La mission locale organise également des ateliers mobilité.

Cet objectif pourra également permettre un ou des projets de coopération permettant d'expérimenter de nouvelles formes de mobilité en milieu rural peu dense.

Publics cibles : jeunes et demandeurs d'emploi.

Type d'action : animation sur trois ans :

- 1^{ère} année : sensibilisation et mobilisation des acteurs locaux autour de la thématique de la mobilité, benchmarking ;
- 2^{ème} année : études de faisabilité des projets, réflexion sur un schéma des déplacements ;
- 3^{ème} année : lancement d'une plateforme proposant un accompagnement individualisé des personnes et une offre de services et d'aides.

Dépenses éligibles :

Dépenses immatérielles :

Frais d'animation (salaires, frais de déplacements et frais de fonctionnement affectés) ; prestations de service ; supports de communication ; frais de communication ; achat de logiciel ; frais d'affranchissement.

Dépenses matérielles :

Fournitures et petit matériel.

Les dépenses doivent être considérées en HT pour :

- les maîtres d'ouvrage assujettis à la TVA ;
- les organismes de droit public, même non assujettis ; sont ainsi essentiellement concernés : les chambres consulaires, les collectivités territoriales et les organismes dont l'autofinancement lève du FEADER.

B. BÉNÉFICIAIRES

Pays Périgord Vert, associations, SCOP, SCIC

C. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les critères d'éligibilité réglementaires obligatoires issus du RDR :

Voir le RDR 1305/2013 et les lignes de guidance de la Commission européenne

Les critères d'éligibilité réglementaires obligatoires issus du PDRA :

En attente de validation du PRD Aquitain par la Commission européenne

D. CRITÈRES DE SÉLECTION

Critères de sélection obligatoires :

L'innovation :

Le projet devra avoir un caractère innovant et/ou expérimental.

L'efficacité :

Le projet devra prouver sa cohérence avec la stratégie, son efficacité financière et son besoin de l'aide LEADER.

Critères de sélection spécifiques :

Le développement durable par la transition énergétique et écologique :

Économies d'énergie ; réduction des pollutions ; utilisation de ressources locales et achats de fournitures durables.

La mise en réseaux, la mutualisation et la coopération entre acteurs :

Qualité et diversité du partenariat ; recherche d'exemples extérieurs.

La participation citoyenne :

Démarche participative pour l'élaboration du projet.

Voir grille de sélection des projets dans le règlement intérieur.

E. INTENSITÉ DE L'AIDE

Taux maximal d'aide publique :

Taux maximal d'aide publique pouvant aller jusqu'à 100 %

Taux de FEADER :

53 % de la dépense publique

Montant FEADER :

75 000 €

Sous-fiche action 3.2

« Expérimenter de nouvelles formes de mobilité pour tous sur le territoire »

A. ACTIONS ET DÉPENSES ÉLIGIBLES

L'objectif est d'expérimenter de nouvelles formes de mobilité afin de rompre l'isolement de certains habitants et à conforter l'attractivité du Périgord Vert. Seraient soutenues les expérimentations des acteurs locaux visant la mise en place d'une offre de déplacements équitablement répartie sur le territoire et respectueuse de l'environnement.

Il s'agit d'appuyer le développement des transports doux par l'étude des aménagements nécessaires et le soutien aux investissements, ainsi qu'aux petits investissements qui pourraient y être associés comme les parcs à vélo, la signalétique, et le développement des modes de déplacement collectifs et alternatifs (vélo, covoiturage, bus, transport à la demande, ...).

Publics cibles : jeunes, familles, personnes âgées, personnes en insertion, personnes à mobilité réduite, personnes à faible revenu, ...

Types d'action : mise en place de transports à la demande, mise en place de co-voiturage, prêt de véhicules électriques, prêt de vélo, équipements de parcs à vélo, création de garages, mise en place de signalétique, ...

Dépenses éligibles :

Dépenses immatérielles :

Frais de communication ; frais d'animation dans une phase de conception de projets et d'aide au démarrage ; études de faisabilité ; logiciels ; applications web.

Dépenses matérielles :

Acquisition et prêts de véhicules ; aménagement d'aires de covoiturage (petits équipements) ; aménagement de garage de véhicule ; matériels.

Les dépenses doivent être considérées en HT pour :

- les maîtres d'ouvrage assujettis à la TVA ;
- les organismes de droit public, même non assujettis ; sont ainsi essentiellement concernés : les chambres consulaires, les collectivités territoriales et les organismes dont l'autofinancement lève du FEADER.

B. BÉNÉFICIAIRES

Communautés de communes, communes, syndicats, établissements publics, associations, SCIC - Scoop - COOP, entreprises

C. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les critères d'éligibilité réglementaires obligatoires issus du RDR :

Voir le RDR 1305/2013 et les lignes de guidance de la Commission européenne

Les critères d'éligibilité réglementaires obligatoires issus du PDRA :

En attente de validation du PDR Aquitain par la Commission européenne

D. CRITÈRES DE SÉLECTION

Critères de sélection obligatoires :

L'innovation :

Ne seront retenus que les projets à caractère innovant et/ou expérimental.

L'efficience :

Les projets devront prouver leur cohérence avec la stratégie, leur cohérence avec l'objectif 3.1, leur efficience financière et leur besoin de l'aide LEADER.

La mise en réseaux, la mutualisation et la coopération entre acteurs :

Possibilité d'utiliser l'équipement ou le service par plusieurs types de publics, plusieurs organisations, plusieurs services et/ou plusieurs collectivités ; qualité et diversité du partenariat.

Critères de sélection spécifiques :

Le développement durable par la transition énergétique et écologique :

Ecoconstruction, utilisation d'éco-matériaux et/ou de matériaux locaux ; économies d'énergie ou utilisation d'énergies renouvelables ; réduction des pollutions ; utilisation des ressources locales et achats de fournitures durables.

La participation citoyenne :

Démarche participative pour l'élaboration du projet et mixité des publics touchés.

Voir grille de sélection des projets dans le règlement intérieur.

E. INTENSITÉ DE L'AIDE

Taux maximal d'aide publique :

Taux maximal d'aide publique pouvant aller jusqu'à 100 %

20 % d'autofinancement obligatoire pour les maîtres d'ouvrage publics

Taux de FEADER :

53 % de la dépense publique

Plancher et/ou plafond :

Le règlement intérieur pourra fixer des planchers et plafonds éventuels des aides.

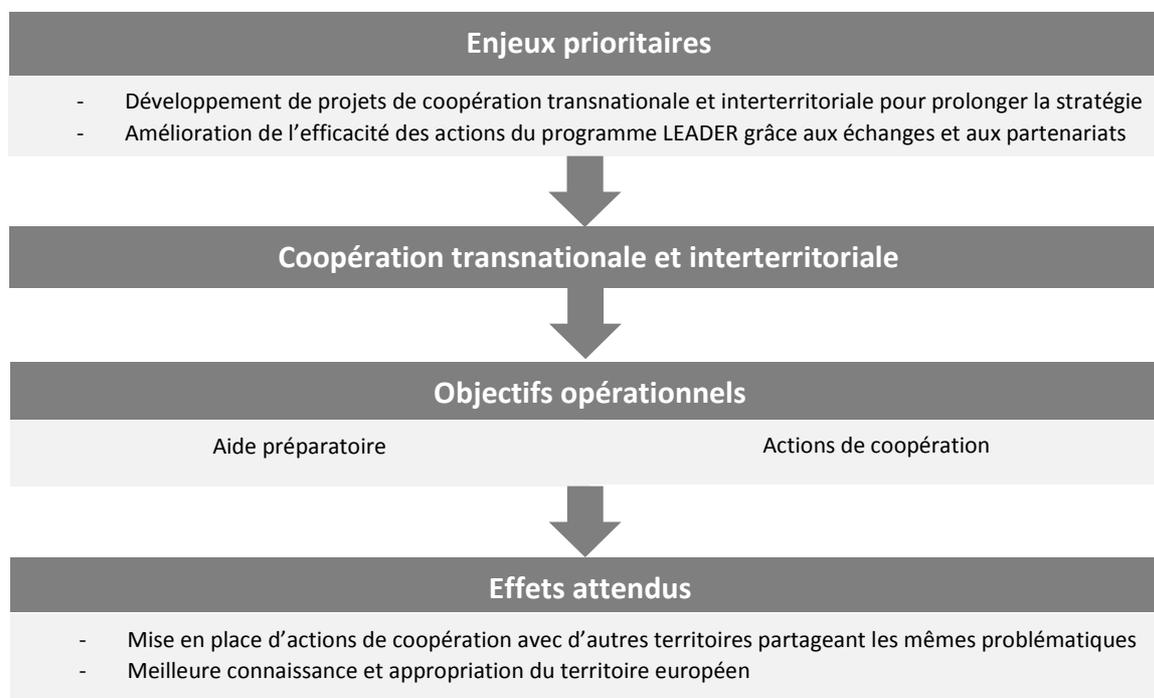
Montant FEADER :

100 000 €

FICHE ACTION COOPÉRATION

« COOPÉRATION TRANSNATIONALE ET INTERTERRITORIALE »

1. ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'INTERVENTION



L'enjeu est ici de saisir l'opportunité qu'offre le programme LEADER de développer des échanges entre d'autres territoires français et/ou européens. Les objectifs du Pays Périgord Vert en matière de coopération sont de :

- Construire l'Europe des citoyens et promouvoir l'espace européen comme un territoire de vie ;
- Encourager, faciliter et promouvoir la coopération, l'échange, la compréhension mutuelle entre les acteurs des territoires ruraux européens ;
- Apporter une valeur ajoutée aux projets locaux, en cohérence avec la stratégie ciblée ;
- Réaliser des actions collectives, communes, innovantes et/ou expérimentales ;
- Construire de nouveaux partenariats ;
- Communiquer sur le Périgord Vert sur la base de projets européens concrets, prenant appui sur le Réseau Rural Français.

Les actions de coopération vont permettre de mettre en œuvre la stratégie LEADER. Elles seront complémentaires aux actions répondant aux trois objectifs stratégiques. La coopération apporte une valeur ajoutée spécifique de par le travail en commun mené avec d'autres acteurs, le partage d'expériences, la mise en œuvre d'actions communes. L'enjeu est aussi de faire prendre conscience aux acteurs locaux de la plus-value qu'apporte la coopération pour le territoire et de construire une culture de la coopération en Périgord Vert comme cela a pu être le cas dans les programmations LEADER précédentes.

Rattachement à la Charte du Pays	Rattachement à la Charte du Parc
Transversal aux quatre enjeux, en particulier : Enjeu 1 – Une ruralité vivante, de proximité, choisie et organisée Enjeu 2 – Des ressources spécifiques et non délocalisables mobilisées pour notre développement économique et humain ; Enjeu 4 – Des habitants et des acteurs mobiles sur leur territoire, reliés entre eux et ouverts sur l’extérieur	Transversal aux cinq axes du Parc, en particulier : Axe 3 – Favoriser la valorisation des ressources locales du Périgord Limousin dans une perspective de développement durable ; Axe 4 – Lutter contre le réchauffement climatique en Périgord Limousin ; Axe 5 – Dynamiser l’identité et les liens sociaux du Périgord Limousin.

Priorité du Feader	Mesures du RDR	Rattachement à la stratégie du PDRA
Priorité 6 / b – Inclusion sociale, réduction de la pauvreté et développement économique / favoriser le développement local dans les zones rurales	Articles 42, 43 et 44 Articles 19, 20 et 35 Article 61	Mesure 19, sous-mesure 19-3 : préparation et mise en œuvre d’activités de coopération des GAL.

Objectifs opérationnels :

Dans les précédents programmes LEADER du Pays Périgord Vert, de réels échanges et coopérations ont vu le jour avec par exemple la Grèce (agricultrices et fermes ouvertes). Dans le programme en train de se terminer, la mise en œuvre de la coopération a été plus difficile pour des raisons de changements fréquents d’animateur LEADER (4 en 7 ans), mais aussi pour des raisons liées à la différence d’administration des territoires partenaires (Espagne, Italie) qui ont provoqué des arrêts de projets.

Lors de nouvelle programmation, le Pays se fixe des objectifs toujours aussi ambitieux en termes d’appropriation d’un territoire européen commun, mais plus modestes en termes de réalisation. Sur les thématiques prioritaires du programme, le Pays essaiera de faire émerger 1 à 2 projets de coopération (action commune). Pour cela, 2 à 4 dossiers « de l’idée au projet » pourraient voir le jour.

2. BASES RÉGLEMENTAIRES

Actes de base :

Règlement (UE) n°1303/2013 du parlement et du conseil du 17/12/2013 :

- Articles 32 à 35 relatifs à LEADER
- Articles 61, 65, 69 et 71 relatifs à l’éligibilité et la pérennité des opérations

Règlement (UE) n°1305/2013 du parlement et du conseil du 17/12/2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural et abrogeant le règlement (CE) n°1698/2005 du Conseil :

- Articles 42 à 44
- Article 19-1/b, article 20 – 1/b et article 35—1/b et 2/a

Règlement d’exécution 808/2014 du 03/03/2014 de la Commission amendant le règlement (UE) n°1305/2013 du parlement européen et du conseil du 17/12/2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)

Acte délégué FEADER 80 ?/2014

Régimes d'encadrement des aides d'État :

- Règle de de minimis ;
- Une mise en conformité ultérieure (citer lors les régimes d'exemption et préciser que les régimes sont en cours de rédaction et/ou approbation par la Commission Européenne).

Régimes de de minimis (adoptés en 2013) :

R(UE) 1408/2013 de la Commission du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture.

RUE) 1407/2013 de la Commission du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis.

R(UE) n°360/2012 de la Commission du 25/04/2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'UE aux aides de de minimis accordées aux entreprises fournissant des services d'intérêt économique général.

Réglementation nationale :

Respect de la commande publique
Décret d'éligibilité du FEADER

Réglementation régionale :

Programme de Développement Rural Aquitain en cours de validation
Document de mise en œuvre du FEADER en Aquitaine en cours de rédaction

3. TYPES DE SOUTIEN

Subvention par remboursement de coûts éligibles engagés et payés

4. ACTIONS ET DÉPENSES ÉLIGIBLES

Voir sous-fiches action ci-dessous

5. VÉRIFIABILITÉ ET CONTRÔLABILITÉ

À compléter plus tard avec l'ASP

6. ARTICULATION AVEC LES AUTRES FONDS EUROPÉENS

7. INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de réalisation :

Nombre d'opérations	3
Coût total des dépenses éligibles	130 000 €
Montant de l'aide publique	116 000 €
Montant FEADER	61 480 €

Indicateurs de résultats :

Nombre d'emplois créés	0
Population couverte (87 891 hab.)	100 %

8. MAQUETTE FINANCIÈRE

Voir maquette

Sous-fiche action 1 « Aide préparatoire »

A. ACTIONS ET DÉPENSES ÉLIGIBLES

Les projets réalisés en coopération sont souvent difficiles à concrétiser. Avant même de pouvoir faire ensemble, entre deux ou plusieurs territoires, un projet commun, il est nécessaire d'apprendre à se connaître, se comprendre, avec parfois des langues différentes, et voir si le projet commun est réellement opportun et peut concrètement se réaliser.

Cela peut se traduire par des réunions préparatoires, des visites sur le terrain, du temps et des outils supports du dialogue et de la compréhension mutuelle.

L'aide préparatoire consiste à mettre en place les premiers échanges permettant d'explorer la faisabilité de la coopération par :

- des visites études : comment le partenariat pourra résoudre un problème spécifique ?
- des échanges d'information et de bonnes pratiques : entre acteurs de territoires différents aux caractéristiques similaires pour identifier des sujets présentant un intérêt commun et de réelles opportunités de projet à mener ensemble grâce à la coopération.

Dépenses éligibles :

Dépenses immatérielles :

Ingénierie ; frais d'animation et de prestations ; frais de traduction et d'interprétation ; études.

Dépenses matérielles :

Frais de déplacement et d'hébergement ; conception de supports d'échanges ; petit équipement ; frais de réception.

Les dépenses doivent être considérées en HT pour :

- les maîtres d'ouvrage assujettis à la TVA ;
- les organismes de droit public, même non assujettis ; sont ainsi essentiellement concernés : les chambres consulaires, les collectivités territoriales et les organismes dont l'autofinancement lève du FEADER.

B. BÉNÉFICIAIRES

Collectivités territoriales et leurs groupements, associations, établissements publics, chambres consulaires, structures privées (entreprises, structures d'insertion, coopératives, SCIC et SCOP, groupements d'employeurs, groupements professionnels, ...), établissements privés avec mission de service public, GIP

C. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les critères d'éligibilité réglementaires obligatoires issus du RDR :

Voir le RDR 1305/2013 et les lignes de guidance de la Commission européenne

Les critères d'éligibilité réglementaires obligatoires issus du PDRA :

En attente de validation du PDR Aquitain par la Commission européenne

D. CRITÈRES DE SÉLECTION

Critères de sélection obligatoires :

L'innovation :

Ne seront retenus que les projets à caractère innovant et/ou expérimental.

L'efficience :

Les projets devront prouver leur cohérence avec la stratégie, leur efficience financière et leur besoin de l'aide LEADER.

Critères de sélection spécifiques :

Le développement durable par la transition énergétique et écologique :

Économies d'énergie et/ou utilisation d'énergies renouvelables ; utilisation d'éco-matériaux et/ou de ressources locales ; préservation des richesses naturelles et patrimoniales.

La mise en valeur de l'identité du Périgord Vert :

Mise en valeur des spécificités et de l'identité du Périgord Vert.

La mise en réseaux, la mutualisation et la coopération entre acteurs :

Qualité et diversité du partenariat.

La participation citoyenne :

Démarche participative pour l'élaboration du projet et mixité des publics touchés.

Voir grille de sélection des projets dans le règlement intérieur.

E. INTENSITÉ DE L'AIDE

Taux maximal d'aide publique :

Taux maximal d'aide publique pouvant aller jusqu'à 100 %
Pas d'autofinancement obligatoire

Taux de FEADER :

53 % de la dépense publique

Plancher et/ou plafond :

Le montant maximal de FEADER par dossier serait de 4 000 €.
Chaque partenaire de l'action pourrait déposer un dossier plafonné à 4 000 €.
Les dossiers dont la dépense totale serait inférieure à 2 000 € ne seraient pas retenus.

Montant FEADER :

10 600 €

Sous-fiche action 2 « Actions de coopération »

A. ACTIONS ET DÉPENSES ÉLIGIBLES

La coopération est une action concrète avec des résultats clairement identifiables et apportant des bénéfices à tous les territoires impliqués. Ce sont des actions communes car elles permettent des mises en commun de manière conjointe comme, par exemple, des publications communes, des séminaires de formation, des séminaires aboutissant à l'adaptation de méthodologies communes, l'élaboration d'un projet en commun.

Les partenariats et actions de coopération qui seront mises en œuvre au cours de ce programme LEADER restent à finaliser. Cependant, des pistes commencent à voir le jour concernant :

Les actions de coopération porteront sur trois thématiques :

a) Les pratiques solidaires favorisant l'innovation sociale :

Objectif : l'accueil familial des personnes âgées et des personnes adultes handicapées

Cette solution permet à la fois de maintenir les personnes âgées semi-autonomes dans un environnement familial et social privilégié, et d'autre part de créer des emplois d'accompagnement familial. C'est une solution qui correspond parfaitement aux objectifs du Pays Périgord Vert en matière d'innovation sociale. Cela reste cependant encore peu développé sur le territoire, malgré un soutien fort du Conseil départemental de la Dordogne qui agrée et finance les familles accueillantes.

Une coopération avec l'Allemagne et l'Angleterre qui expérimentent aussi ce type d'actions permettrait de démultiplier et de développer les solutions d'accueil des personnes âgées. Il sera recherché un territoire organisé qui soutienne ce type de projet pour travailler ensemble au développement de l'accueil de personnes âgées dans des familles.

Partenaires envisagés : à compléter

Types d'action : traduction et diffusion en Angleterre et en Allemagne du film produit dans le cadre du programme LEADER 2007-2013 sur l'accueil familial des personnes âgées en Périgord Vert.

b) Le lien social à travers les pratiques culturelles :

Objectifs : développer les festivals et événements culturels et sportifs du Périgord Vert pour leur donner une réelle dimension territoriale et un rayonnement à la hauteur de l'investissement citoyen nécessaire à leur réalisation.

Ces festivals et événements sont déjà organisés par des associations de bénévoles qui cherchent à développer l'implication des citoyens et des habitants. Le trail de Grand Brassac accueille des centaines de coureurs accueillis dans des familles du secteur. Cet accueil permet à la fois à l'évènement d'atteindre une dimension intéressante pour cet évènement sportif, mais aussi d'impliquer de nombreux habitants dans le rayonnement de leur territoire. Des associations culturelles du Périgord Vert travaillent dans cet esprit d'implication maximale des citoyens (Les Arts Verts, La Scierie, ...). Il existe d'autres associations sur d'autres territoires avec lesquelles il pourrait être intéressant d'échanger et de construire des actions communes.

Partenaires envisagés : à compléter

Sont visés le Pays de l'Isle en Périgord (l'inventaire des possibles), mais aussi d'autres Pays européens. En effet, à travers cette coopération de projets, il pourrait se créer une vraie coopération citoyenne

Types d'action : à compléter

c) La mobilité en milieu rural :

Objectifs : La problématique de la mobilité est une problématique partagée par de nombreux territoires ruraux, en France et ailleurs en Europe. Le Périgord Vert a toujours été conscient de cet enjeu majeur pour son développement, mais n'avait encore jamais osé l'appréhender globalement. L'objectif de coopérer sur ce sujet est à la fois de bénéficier de l'expérience acquise sur d'autres territoires et d'innover par la mise en place de solutions nouvelles et expérimentales pour répondre aux besoins des jeunes, des demandeurs d'emploi et des anciens, notamment.

Partenaires envisagés : à compléter

- PLIE du Valentinois qui propose un accompagnement pour les personnes en difficulté en Ardèche et en Drôme.
- La Mission Locale de la Haute Saintonge a déjà une expérience depuis 2012 et est en lien avec la ML du Haut Périgord ; le Pays Portes de Gascogne a expérimenté un dispositif sur l'accès aux festivals ; dans l'Essonne et à Créteil des solutions sont expérimentées ; ...
- Plateforme « Bougeons en Pays Cœur d'Hérault ! » portée par le Conseil départemental de l'Hérault et animée par Passerelles SCOP : elle accompagne les publics accueillis sur prescription des organismes conventionnés vers une mobilité autonome et favorise leur insertion professionnelle
- Au Canada, en Abitibi – Témiscamingue et en territoire de la Baie – James (Québec, Canada) la très faible densité de population a incité les territoires à innover pour maintenir un territoire vivant.

Types d'action : développement d'un site internet commun à plusieurs territoires, projet collectif de jeunes de type événement afin de promouvoir les moyens de se déplacer en milieu rural.

La liste des coopérations ciblées n'est pas exhaustive et pourra être revue.

Dépenses éligibles :

Dépenses immatérielles :

Ingénierie ; frais d'animation et de prestations ; frais de traduction et d'interprétation ; études ; frais de déplacement et d'hébergement.

Dépenses matérielles :

Conception de supports d'échanges ; petit équipement ; frais de réception ; frais liés à l'organisation d'évènement culturel ; supports de communication ; édition.

Les dépenses doivent être considérées en HT pour :

- les maîtres d'ouvrage assujettis à la TVA ;

- les organismes de droit public, même non assujettis ; sont ainsi essentiellement concernés : les chambres consulaires, les collectivités territoriales et les organismes dont l'autofinancement lève du FEADER.

B. BÉNÉFICIAIRES

GAL, collectivités territoriales et leurs groupements, associations, établissements publics, chambres consulaires, structures privées (entreprises, structures d'insertion, coopératives, SCIC et SCOP, groupements d'employeurs, groupements professionnels, ...), établissements privés avec mission de service public, GIP

C. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les critères d'éligibilité réglementaires obligatoires issus du RDR :

Voir le RDR 1305/2013 et les lignes de guidance de la Commission européenne

Les critères d'éligibilité réglementaires obligatoires issus du PDRA :

En attente de validation du PDR Aquitain par la Commission européenne

D. CRITÈRES DE SÉLECTION

Critères de sélection obligatoires :

L'innovation :

Ne seront retenus que les projets à caractère innovant et/ou expérimental.

L'efficience :

Les projets devront prouver leur cohérence avec la stratégie, leur efficience financière et leur besoin de l'aide LEADER.

Critères de sélection spécifiques :

Le développement durable par la transition énergétique et écologique :

Économies d'énergie et/ou utilisation d'énergies renouvelables ; utilisation d'éco-matériaux et/ou de ressources locales ; préservation des richesses naturelles et patrimoniales.

La mise en valeur de l'identité du Périgord Vert :

Mise en valeur des spécificités et de l'identité du Périgord Vert.

La mise en réseaux, la mutualisation et la coopération entre acteurs :

Possibilité d'utiliser l'équipement ou le service par plusieurs types de publics, plusieurs organisations, plusieurs services et/ou plusieurs collectivités ; qualité et diversité du partenariat.

La participation citoyenne :

Implication des partenaires locaux.

Voir grille de sélection des projets dans le règlement intérieur.

E. INTENSITÉ DE L'AIDE

Taux maximal d'aide publique :

Taux maximal d'aide publique pouvant aller jusqu'à 100 %
20 % d'autofinancement obligatoire

Taux de FEADER :

53 % de la dépense publique

Montant FEADER :

50 880 €

FICHE ACTION ANIMATION

« ANIMATION ET GESTION DU PROGRAMME »

1. ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'INTERVENTION

Il s'agit :

- d'assurer une animation spécifique du programme LEADER au sein du Pays Périgord Vert ;
- d'animer le partenariat opérationnel avec le Parc naturel régional Périgord-Limousin pour le respect des orientations retenues ;
- faire le suivi du programme et animer les comités de programmation ;
- animer la thématique de l'objectif stratégique 3 de mutualisation des compétences, d'animation des réseaux autour de l'économie locale et des filières et de faire remonter des dossiers susceptibles d'émarger au programme.

Rattachement à la Charte du Pays	Rattachement à la Charte du Parc
Transversal aux quatre enjeux, en particulier : Enjeu 1 – Une ruralité vivante, de proximité, choisie et organisée Enjeu 2 – Des ressources spécifiques et non délocalisables mobilisées pour notre développement économique et humain ; Enjeu 4 – Des habitants et des acteurs mobiles sur leur territoire, reliés entre eux et ouverts sur l'extérieur	Transversal aux cinq axes du Parc, en particulier : Axe 3 – Favoriser la valorisation des ressources locales du Périgord Limousin dans une perspective de développement durable ; Axe 4 – Lutter contre le réchauffement climatique en Périgord Limousin ; Axe 5 – Dynamiser l'identité et les liens sociaux du Périgord Limousin.

Priorité du Feader	Mesures du RDR	Rattachement à la stratégie du PDRA
Priorité 6 / b – Inclusion sociale, réduction de la pauvreté et développement économique / favoriser le développement local dans les zones rurales	Articles 42 et 44 Article 61	Mesure 19, sous-mesure 19-4 : frais de fonctionnement et d'animation liés à la mise en œuvre de la stratégie locale de développement.

Effets attendus sur le territoire :

- Mobiliser un grand nombre d'acteurs publics et privés pour mettre en œuvre les orientations retenues ;
- Communiquer sur le programme et rendre compte de son avancée ;
- Atteindre les résultats affichés dans le programme.

Objectifs opérationnels :

1 ETP pour l'animation et 1 ETP pour la gestion pour :

- Informer, mobiliser les acteurs locaux pour concrétiser la stratégie expérimentale complémentaire du Contrat de Pays, autre outil de développement du Pays Périgord Vert ;
- Communiquer sur le programme et son avancée sur le site internet du Pays et dans les médias locaux (PQR, radios locales, sites internet des partenaires, réseaux sociaux, ...)
- Aider à la remontée des projets

- Apporter un appui technique et réglementaire aux porteurs de projet, notamment ceux de coopération ;
- Animer le comité de programmation ;
- Participer aux Réseaux Ruraux Français et Aquitain ;
- Faire le suivi administratif et financier des opérations et du programme ;
- Piloter l'évaluation.

2. BASES RÉGLEMENTAIRES

Actes de base :

Règlement (UE) n°1303/2013 du parlement et du conseil du 17/12/2013 :

- Articles 32 à 35 relatifs à LEADER
- Articles 61, 65, 69 et 71 relatifs à l'éligibilité et la pérennité des opérations

Règlement (UE) n°1305/2013 du parlement et du conseil du 17/12/2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural et abrogeant le règlement (CE) n°1698/2005 du Conseil :

- Articles 42 à 44

Règlement d'exécution 808/2014 du 03/03/2014 de la Commission amendant le règlement (UE) n°1305/2013 du parlement européen et du conseil du 17/12/2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)

Acte délégué FEADER 80 ?/2014

Régimes d'encadrement des aides d'État :

Sans objet concernant cet objectif

Réglementation nationale :

Respect de la commande publique
Décret d'éligibilité du FEADER

Réglementation régionale :

Programme de Développement Rural Aquitain en cours de validation
Document de mise en œuvre du FEADER en Aquitaine en cours de rédaction

3. TYPES DE SOUTIEN

Subvention par remboursement de coûts éligibles engagés et payés.

4. ACTIONS ET DÉPENSES ÉLIGIBLES

L'équipe d'assistance technique au programme est constituée d'un animateur – coordinateur (ou trice) LEADER et d'un (e) gestionnaire.

L'équipe LEADER est chargée de faire avancer le programme, informer et mobiliser les acteurs locaux pour concrétiser la stratégie expérimentale complémentaire du Contrat de Pays, autre outil de développement du Pays Périgord Vert.

Elle communique sur le programme pour le faire connaître auprès des porteurs de projet éventuels et des relais sur le territoire, ainsi qu'auprès des institutions locales.

Elle organise la remontée des projets, notamment en animant la thématique des réseaux économiques locaux autour des filières propres au territoire (cuir, agriculture, artisanat d'art, ...).

Elle apporte un appui technique et réglementaire aux porteurs de projet, notamment ceux de coopération. Elle pré-instruit les dossiers et les transmet à l'autorité de gestion.

Elle anime le comité de programmation.

Elle participe aux Réseaux Ruraux Français et Aquitain.

Elle réalise le suivi administratif et financier des opérations et du programme, et pilote l'évaluation.

Dépenses éligibles :

Dépenses immatérielles :

Frais de personnel (salaires et charges) ; frais de déplacement ; frais de fonctionnement ; frais de formation.

Dépenses matérielles :

Fournitures ; frais de réception et d'organisation de réunions ; frais liés à la communication ; matériel et mobilier (dont licences de logiciels, documentation, abonnements si nécessaire), spécifiquement dédiés à LEADER.

Les dépenses doivent être considérées en HT pour :

- les maîtres d'ouvrage assujettis à la TVA ;
- les organismes de droit public, même non assujettis ; sont ainsi essentiellement concernés : les chambres consulaires, les collectivités territoriales et les organismes dont l'autofinancement lève du FEADER.

BÉNÉFICIAIRES

Pays Périgord Vert

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les critères d'éligibilité réglementaires obligatoires issus du RDR :

Voir le RDR 1305/2013 et les lignes de guidance de la Commission européenne

Les critères d'éligibilité réglementaires obligatoires issus du PDRA :

En attente de validation du PDR Aquitain par la Commission européenne

INTENSITÉ DE L'AIDE

Taux maximal d'aide publique :

Taux maximal d'aide publique pouvant aller jusqu'à 100 %
20 % d'autofinancement obligatoire

Taux de FEADER :

53 % de la dépense publique

Montant FEADER :

185 500 €

5. VÉRIFIABILITÉ ET CONTRÔLABILITÉ

À compléter plus tard avec l'ASP

6. ARTICULATION AVEC LES AUTRES FONDS EUROPÉENS

L'animateur-trice du programme pourra être amenée à travailler de manière ponctuelle sur les autres fonds européens, de sorte à permettre l'articulation et l'intégration des projets entre toutes les sources de financements possibles.

7. INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de réalisation :

Nombre d'opérations	6 (1 par an)
Coût total des dépenses éligibles	350 000 €
Montant de l'aide publique	350 000 €
Montant FEADER	185 500 €

Indicateurs de résultats :

Nombre d'emplois créés	0
Nombre d'emplois maintenus	2 (coordinateur-animateur et gestionnaire)
Population couverte (87 891 hab.)	100 %

8. MAQUETTE FINANCIÈRE

Voir maquette

FICHE ACTION COMMUNICATION

« COMMUNICATION ET VALORISATION DU PROGRAMME »

1. ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'INTERVENTION

À travers la mise en place d'une stratégie de communication, le GAL souhaite faire connaître le programme LEADER sur le territoire auprès de ses partenaires, des porteurs de projet et des acteurs locaux dans le but de favoriser l'appropriation et la maîtrise de ce programme européen de développement rural, ainsi que l'émergence et la remontée de projets.

Ainsi, il s'agit de :

- Communiquer sur la stratégie dès la candidature et tout au long du programme ;
- Stimuler l'intérêt des acteurs locaux et des porteurs de projet potentiels, et de communiquer sur le programme auprès des instances du territoire ;
- Capitaliser les projets emblématiques et les bonnes pratiques, et de mettre en avant le caractère pilote et/ou innovant des projets ;
- Garantir la bonne exécution du programme ;
- Faire prendre conscience du soutien de l'UE et asseoir une vision concrète de l'Europe.

Cela passerait par l'organisation d'évènements, de forums, l'élaboration de recueils d'informations, de plaquettes, d'articles de communication spécifiques : informations sur les thématiques de la stratégie et les critères de sélection (articles de presse, réunions d'informations, location de salle, ...) ; vulgarisation des projets, dont la coopération, en lien avec les indicateurs de réalisation et de résultats (articles de presse, réunions, vidéos, ...) ; sensibilisation au cofinancement de l'Union Européenne (logo, kakemono, ...).

Rattachement à la Charte du Pays	Rattachement à la Charte du Parc
Transversal aux quatre enjeux, en particulier : Enjeu 1 – Une ruralité vivante, de proximité, choisie et organisée Enjeu 2 – Des ressources spécifiques et non délocalisables mobilisées pour notre développement économique et humain ; Enjeu 4 – Des habitants et des acteurs mobiles sur leur territoire, reliés entre eux et ouverts sur l'extérieur	Transversal aux cinq axes du Parc, en particulier : Axe 3 – Favoriser la valorisation des ressources locales du Périgord Limousin dans une perspective de développement durable ; Axe 4 – Lutter contre le réchauffement climatique en Périgord Limousin ; Axe 5 – Dynamiser l'identité et les liens sociaux du Périgord Limousin.

Priorité du Feader	Mesures du RDR	Rattachement à la stratégie du PDRA
Priorité 6 / b – Inclusion sociale, réduction de la pauvreté et développement économique / favoriser le développement local dans les zones rurales	Articles 42 et 44 Article 61	Mesure 19, sous-mesure 19-4 : frais de fonctionnement et d'animation liés à la mise en œuvre de la stratégie locale de développement.

Effets attendus sur le territoire :

- Favoriser l'appropriation et la maîtrise du programme LEADER ;
- Faire prendre conscience que le Pays Périgord Vert est un territoire européen ;

- Faciliter la remontée de projets innovants et pilotes en phase avec les orientations retenues pour le programme ;
- Atteindre les objectifs fixés dans le programme et faire progresser le territoire ;
- Garantir l'utilisation de l'enveloppe de crédits FEADER accordée.

Objectifs opérationnels :

Le plan de communication doit répondre aux objectifs opérationnels suivants :

- Informer les acteurs locaux sur la stratégie de développement : sa thématique, ses objectifs, son cadre réglementaire ;
- Informer les porteurs de projet potentiels des possibilités de financements et des conditions d'éligibilité ;
- Communiquer en toute transparence sur les modalités de fonctionnement du GAL et le processus de sélection des projets ;
- Sensibiliser au programme LEADER les acteurs locaux, les porteurs de projet potentiels et les partenaires du Pays ;
- Valoriser les projets emblématiques et les bonnes pratiques pour montrer la valeur ajoutée du programme LEADER et créer un effet d'entraînement sur le territoire ;
- Favoriser la connaissance et l'appropriation du programme par les membres du GAL, les partenaires du Pays et les acteurs locaux ;
- Faire prendre conscience que le Pays Périgord Vert est un territoire européen.

2. BASES RÉGLEMENTAIRES

Actes de base :

Règlement (UE) n°1303/2013 du parlement et du conseil du 17/12/2013 :

- Articles 32 à 35 relatifs à LEADER
- Articles 61, 65, 69 et 71 relatifs à l'éligibilité et la pérennité des opérations

Règlement (UE) n°1305/2013 du parlement et du conseil du 17/12/2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural et abrogeant le règlement (CE) n°1698/2005 du Conseil :

- Articles 42 à 44

Règlement d'exécution 808/2014 du 03/03/2014 de la Commission amendant le règlement (UE) n°1305/2013 du parlement européen et du conseil du 17/12/2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)

Acte délégué FEADER 80 ?/2014

Régimes d'encadrement des aides d'État :

Sans objet

Réglementation nationale :

Respect de la commande publique

Décret d'éligibilité du FEADER

Réglementation régionale :

Programme de Développement Rural Aquitain en cours de validation

Document de mise en œuvre du FEADER en Aquitaine en cours de rédaction

3. TYPES DE SOUTIEN

Subvention par remboursement de coûts éligibles engagés et payés

4. ACTIONS ET DÉPENSES ÉLIGIBLES

Publics cibles :

Membres du GAL, porteurs de projet, élus et institutionnels, partenaires locaux du Pays, grand public.

Outils :

Tout au long de la programmation, le GAL s'appuiera sur plusieurs outils de communication.

Une rubrique dédiée au programme LEADER sur le site internet du Pays pour présenter le programme, les modalités de sélection et d'instruction des projets, les contacts, les actualités, les exemples de projets soutenus, les opérations exemplaires, des portraits de porteurs de projet, des fiches descriptives et synthétiques par projet programmé, etc. Elle informera sur la vie du programme et rassemblera les différentes ressources utiles (la stratégie et les fiches action, les actualités, les comptes-rendus des comités de programmation, le modèle de fiche-projet, le formulaire de demande, les logos, ...).

L'édition de plaquettes pour informer les bénéficiaires potentiels de la stratégie LEADER et des possibilités de financements.

Des bulletins d'information réguliers pour informer les acteurs du territoire des réalisations et de l'impact du programme LEADER.

Un partenariat régulier avec les médias locaux (articles dans la presse locale, interviews, ...) pour valoriser les initiatives locales LEADER et montrer la capacité du territoire à innover et expérimenter. Il s'agira de valoriser les projets financés par LEADER pour qu'ils puissent créer un effet d'entraînement sur le territoire (diffusion des expériences et bonnes pratiques sur d'autres parties du territoire, mobilisation d'autres porteurs de projet, ...), mais aussi pour qu'ils puissent améliorer auprès du grand public la lisibilité du programme et la visibilité du soutien de l'Europe sur le territoire.

La constitution d'un guide du porteur de projet LEADER dans lequel seront rappelées les principales informations nécessaires à l'obtention d'une subvention LEADER : le programme et sa stratégie, le calendrier, le rôle et les missions du comité de programmation et de l'équipe technique, la trame de la fiche projet, la liste des pièces à joindre à la constitution du dossier, les modalités de sélection (grille multicritères) et d'instruction des dossiers, les dispositifs de suivi et d'évaluation (indicateurs), le cadre réglementaire d'intervention, ... afin de définir dès les premiers échanges avec le porteur de projet le déroulement et les conditions d'obtention d'une aide LEADER. Un bénéficiaire potentiel doit pouvoir juger rapidement et simplement si son projet est en adéquation avec la stratégie et potentiellement éligible.

Animations :

Des temps d'information LEADER à destination des différents partenaires engagés dans la mise en œuvre du programme LEADER (conseil d'administration du Pays, partenaires du Pays, Communautés de communes, ...) en début de programmation pour leur présenter le contenu du

programme et les possibilités de financement (réunion de lancement) et en cours de programmation pour les informer de l'état d'avancement du projet et optimiser ainsi l'utilisation de l'enveloppe de crédits FEADER et la mobilisation des acteurs.

Au démarrage du programme, le GAL lancera une large opération de communication pour le lancement de la nouvelle programmation 2014-2020 via une réunion de lancement, une newsletter, un mailing à destination des contacts du Pays.

Bâtir en début de programme un temps de communication en interne au sein du GAL pour former les nouveaux membres du comité de programmation.

L'organisation d'un temps fort autour d'un événementiel rassemblant les membres du comité de programmation, les porteurs de projet et, plus largement, tous les acteurs impliqués dans le programme. L'organisation d'un tel événement permet de (re)donner du sens à la démarche et de remobiliser la dynamique collective.

Des visites de terrain sur les lieux de réalisation de projets LEADER exemplaires, associées ou non à la tenue des comités de programmation, en présence des porteurs de projet, pour favoriser une meilleure appropriation des projets par les membres du comité et enrichir l'échange d'expériences.

La présence des logos européens sur l'ensemble des supports utilisés dans le cadre du programme LEADER afin d'améliorer la visibilité des opérations soutenues par l'Europe et faire prendre conscience du soutien de l'UE. Le GAL veillera à ce que les porteurs de projet respectent les obligations de publicité sur le soutien de l'Europe. Des outils de communication pourront ainsi être créés et mis à disposition des porteurs de projet dans le cadre de leurs opérations (banderoles, signalétique, kakémono, flyers, ...).

La mobilisation des réseaux du Pays (collectivités territoriales, Conseil de Développement, réseaux d'entreprises, ...) pour en faire des relais locaux du programme LEADER et de sa stratégie pour un large public. Des réunions de présentation du programme LEADER auprès des Communautés de communes, mais aussi d'association permettraient aux acteurs locaux de s'approprier la stratégie. Au-delà des différentes actions de communication, le GAL s'appuiera tout particulièrement sur les relais d'information que peuvent constituer les membres du comité de programmation, les référents des Communautés de communes et agents de développement, ainsi que les partenaires institutionnels.

L'articulation entre les actions de communication des différents dispositifs du Pays sera recherchée afin d'accroître la cohérence de la démarche du Pays, l'identification du Périgord Vert comme un territoire de projet et l'appropriation des différentes stratégies par les acteurs locaux.

Dépenses éligibles :

Dépenses immatérielles :

Frais de personnel ; prestations de services.

Dépenses matérielles :

Frais de réception et d'organisation d'événementiels ; supports de communication, y compris vidéos, actions de promotion ; matériel et mobilier ; achats divers spécifiquement dédiés à la communication.

Les dépenses doivent être considérées en HT pour :

- les maîtres d'ouvrage assujettis à la TVA ;

- les organismes de droit public, même non assujettis ; sont ainsi essentiellement concernés : les chambres consulaires, les collectivités territoriales et les organismes dont l'autofinancement lève du FEADER.

BÉNÉFICIAIRES

Pays Périgord Vert

INTENSITÉ DE L'AIDE

Taux maximal d'aide publique :

Taux maximal d'aide publique pouvant aller jusqu'à 100 %
20 % d'autofinancement obligatoire

Taux de FEADER :

53 % de la dépense publique

Montant FEADER :

25 440 €

5. VÉRIFIABILITÉ ET CONTRÔLABILITÉ

À compléter plus tard avec l'ASP

6. ARTICULATION AVEC LES AUTRES FONDS EUROPÉENS

La communication pourra, de manière marginale, servir les autres fonds européens pour faciliter le fléchage des dossiers.

7. INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de réalisation :

Nombre d'opérations	8
Coût total des dépenses éligibles	48 000 €
Montant de l'aide publique	48 000 €
Montant FEADER	25 440 €

Indicateurs de résultats :

Nombre d'emplois maintenus	0
Population couverte (87 891 hab.)	100 %
Supports de communication (vidéos, recueil de documents, forums, plaquettes, ...)	4

8. MAQUETTE FINANCIÈRE

Voir maquette

FICHE ACTION ÉVALUATION

« SUIVI ET ÉVALUATION DU PROGRAMME »

1. ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'INTERVENTION

Il s'agit des opérations spécifiques à l'évaluation:

- de réaliser l'évaluation ante, ex et post du programme pour comprendre et juger sur la base de l'analyse de résultats des effets, main d'œuvre, objectifs et formulation de recommandations ;
- de réaliser le suivi du programme en s'assurant de la progression de la programmation, avec notamment des indicateurs de réalisation (nombre de projets soutenus, montant FEADER programmé, ...)

Cela dans le but :

- de corriger d'éventuels dysfonctionnements tout au long de la mise en œuvre du programme ;
- d'améliorer l'efficacité du programme LEADER ;
- de mobiliser des actions autour du programme comme la communication par exemple.

Rattachement à la Charte du Pays	Rattachement à la Charte du Parc
Transversal aux quatre enjeux, en particulier : Enjeu 1 – Une ruralité vivante, de proximité, choisie et organisée Enjeu 2 – Des ressources spécifiques et non délocalisables mobilisées pour notre développement économique et humain ; Enjeu 4 – Des habitants et des acteurs mobiles sur leur territoire, reliés entre eux et ouverts sur l'extérieur	Transversal aux cinq axes du Parc, en particulier : Axe 3 – Favoriser la valorisation des ressources locales du Périgord Limousin dans une perspective de développement durable ; Axe 4 – Lutter contre le réchauffement climatique en Périgord Limousin ; Axe 5 – Dynamiser l'identité et les liens sociaux du Périgord Limousin.

Priorité du Feader	Mesures du RDR	Rattachement à la stratégie du PDRA
Priorité 6 / b – Inclusion sociale, réduction de la pauvreté et développement économique / favoriser le développement local dans les zones rurales	Articles 42 et 44 Article 61	Mesure 19, sous-mesure 19-4 : frais de fonctionnement et d'animation liés à la mise en œuvre de la stratégie locale de développement.

Effets attendus sur le territoire :

- Vérifier l'adéquation du programme aux attendus initiaux de la candidature ;
- Adapter le programme aux évolutions internes et externes du territoire ;
- Atteindre les objectifs affichés dans le programme.

Objectifs opérationnels :

Se doter de regards extérieurs pour :

- Mettre en place dès le départ des indicateurs et des outils de suivi, de pilotage et d'évaluation ;

- Évaluer le programme à mi-parcours : évaluer à la fois le fonctionnement et la stratégie pour pouvoir réorienter en cas de besoin ;
- Réaliser l'évaluation finale.

2. BASES RÉGLEMENTAIRES

Actes de base :

Règlement (UE) n°1303/2013 du parlement et du conseil du 17/12/2013 :

- Articles 32 à 35 relatifs à LEADER
- Articles 61, 65, 69 et 71 relatifs à l'éligibilité et la pérennité des opérations

Règlement (UE) n°1305/2013 du parlement et du conseil du 17/12/2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural et abrogeant le règlement (CE) n°1698/2005 du Conseil :

- Articles 42 à 44

Règlement d'exécution 808/2014 du 03/03/2014 de la Commission amendant le règlement (UE) n°1305/2013 du parlement européen et du conseil du 17/12/2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)

Acte délégué FEADER 80 ?/2014

Régimes d'encadrement des aides d'État :

Sans objet

Réglementation nationale :

Respect de la commande publique
Décret d'éligibilité du FEADER

Réglementation régionale :

Programme de Développement Rural Aquitain en cours de validation
Document de mise en œuvre du FEADER en Aquitaine en cours de rédaction

3. TYPES DE SOUTIEN

Subvention par remboursement de coûts éligibles engagés et payés.

4. ACTIONS ET DÉPENSES ÉLIGIBLES

L'évaluation doit pouvoir se faire dès le lancement du programme et au jour le jour. Elle doit aussi permettre de réorienter en tant que de besoin. Pour cela, il est prévu un temps fort d'évaluation à mi-parcours (2018) et une évaluation du programme en fin de période (2021 ou 2022).

Le Pays Périgord Vert envisage de recruter un stagiaire dès le lancement du programme (été 2015 ou 2016) pour aider à installer une évaluation au long court : indicateurs, outils de suivi et pilotage.

À mi-parcours et à la fin du programme, le Pays ferait appel à un bureau d'études extérieur, éventuellement accompagné d'un stagiaire, pour permettre plus de temps de terrain et de concertation.

Des visites de terrain pour voir les projets réalisés et rencontrer les acteurs, des réunions et séminaires de restitutions, des supports (tels que rapports, vidéos, plaquettes) pourront aussi

servir à diffuser les résultats des évaluations. Le Pays pourrait aussi être amené à se doter d'outils de pilotage et de suivi.

Ainsi, une évaluation mixte (à la fois interne et externe) sera mise en place pour bénéficier à la fois d'une bonne connaissance de la stratégie mise en œuvre, mais aussi un regard objectif et une prise de recul nécessaires.

Dépenses éligibles :

Dépenses immatérielles :

Études et prestations ; frais de personnel (indemnités de stage, frais de déplacement) ; frais liés à la communication et la restitution de travaux d'évaluation ; frais de formation.

Dépenses matérielles :

Fournitures ; frais de réception et d'organisation de réunions ; matériel et mobilier (dont licences de logiciels si nécessaire), spécifiquement dédiés à l'évaluation LEADER.

Les dépenses doivent être considérées en HT pour :

- les maîtres d'ouvrage assujettis à la TVA ;
- les organismes de droit public, même non assujettis ; sont ainsi essentiellement concernés : les chambres consulaires, les collectivités territoriales et les organismes dont l'autofinancement lève du FEADER.

BÉNÉFICIAIRES

Pays Périgord Vert

INTENSITÉ DE L'AIDE

Taux maximal d'aide publique :

Taux maximal d'aide publique pouvant aller jusqu'à 100 %
20 % d'autofinancement obligatoire

Taux de FEADER :

53 % de la dépense publique

Montant FEADER :

25 970 €

5. VÉRIFIABILITÉ ET CONTRÔLABILITÉ

À compléter plus tard avec l'ASP

6. ARTICULATION AVEC LES AUTRES FONDS EUROPÉENS

7. INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de réalisation :

Nombre d'opérations	5
Coût total des dépenses éligibles	49 000 €
Montant de l'aide publique	49 000 €
Montant FEADER	25 970 €

Indicateurs de résultats :

Nombre d'emplois créés	0
Nombre d'emplois maintenus	0.5
Population couverte (87 891 hab.)	100 %

8. MAQUETTE FINANCIÈRE

Voir maquette

II – La maquette financière :

Le programme LEADER 2007-2013 du Pays Périgord Vert a permis de financer des projets sur le territoire grâce à une enveloppe FEADER d'1,4 million d'euros, soit au total 4 millions d'euros attribués à des projets innovants sur le territoire.

L'écoute du terrain et le recensement effectué durant les mois d'octobre et de novembre 2014 auprès des Communautés de communes laisse penser que les besoins du territoire sur les problématiques retenues sont importants.

Même si les critères retenus ne permettront pas à tous les projets d'aboutir dans des conditions nécessaires à une sélection par le comité de programmation, il est raisonnable de penser que ce territoire vaste (170 communes, 9 Communautés de communes), diffus et pauvre aura réellement besoin de la plus-value apportée par LEADER pour transformer ses faiblesses en opportunités (cadre de vie de qualité, proximité et solidarité).

Voir Maquette financière en Annexe 7.

CHAPITRE 5. PILOTAGE DU PROJET



Jumilhac-le-Grand

I – Le comité de programmation

II – Les moyens humains et les mécanismes de gestion et de suivi de la stratégie

III – Les modalités envisagées pour le suivi et l'évaluation

CHAPITRE 5. PILOTAGE DU PROJET

I – Le comité de programmation :

1) La composition envisagée et son évolution par rapport au comité de programmation précédent :

Les modalités de fonctionnement du comité de programmation seront définies dans un règlement intérieur. La première réunion du comité de programmation à l'automne 2015 sera consacrée à la mise en place du comité, à la présentation des principes fondamentaux du programme LEADER, à la discussion et validation des critères de sélection des projets, ainsi qu'à la formalisation du règlement intérieur.

Le comité de programmation sera composé d'un collège public composé de 30 membres (15 titulaires et 15 suppléants) (voir Tableau 9) et d'un collège privé composé de 25 membres (voir Tableau 10).

Structures	Représentants
Communautés de communes	9 titulaires + 9 suppléants
Conseillers départementaux	3 titulaires + 3 suppléants
Pays Périgord Vert	1 titulaire + 1 suppléant
Parc naturel régional Périgord-Limousin	1 titulaire + 1 suppléant
Syndicat de rivières du bassin de la Dronne	1 titulaire + 1 suppléant

Réalisation : PPV, 2015

Tableau 9 : Liste des membres du collège public

Les 9 intercommunalités du territoire seront représentées au sein du comité, ce qui permettra d'impliquer les EPCI dans le programme LEADER et de faciliter une meilleure connaissance de la stratégie par les élus communautaires.

Structures	Représentants
Mission locale du Haut-Périgord (<i>membre 2007-2013</i>)	1 représentant
Association Le Tri Cycle Enchanté (<i>membre 2007-2013</i>)	1 représentant
Centre socio-culturel Le Ruban Vert (<i>membre 2007-2013</i>)	1 représentant
Conseil de développement du Pays Périgord Vert (<i>membre 2007-2013</i>)	1 représentant
CRDA Périgord-Limousin (<i>membre 2007-2013</i>)	1 représentant
Réseau des fermes ouvertes (<i>membre 2007-2013</i>)	1 représentant
Réseau des hébergeurs qualité du Pays Périgord Vert (<i>membre 2007-2013</i>)	1 représentant
ALAIJE (Association de Lieux d'Accueil pour l'Insertion par les Jardins et l'Environnement)	1 représentant
Café associatif d'Epeluche	1 représentant

Association Osons bio	1 représentant
IRISCOP (Coopérative d'Activités et d'Emploi)	1 représentant
Association Pégase Périgord (Écocentre)	1 représentant
Entreprise Cogitime	1 représentant
Association Pampaligossa	1 représentant
Association Excit'œil	1 représentant
Terre de liens Aquitaine	1 représentant
Association Cheval Nature en Périgord Vert	1 représentant
PEMA de Nontron et du Périgord-Limousin (Pôle Expérimental des Métiers d'Art)	1 représentant
Association Point-Virgule	1 représentant
Société des Amis de Brantôme	1 représentant
Agrobio Périgord	1 représentant
EGEE Dordogne (Entente Génération Emploi Entreprise)	1 représentant
Chambre des métiers de Dordogne	1 représentant
Jean-Paul GADY (à titre personnel)	1 représentant
Marc BOMASSI (à titre personnel)	1 représentant

Réalisation : PPV, 2015

Tableau 10 : Liste des membres du collège privé

Il est proposé que le collège privé puisse disposer de 16 membres titulaires et d'un pool de 9 suppléants, appelés à les représenter en cas d'absence par tirage au sort le jour de la tenue du comité. L'ensemble des documents préparatoires seront adressés à tous les membres de manière à maintenir constants la mobilisation et l'intérêt pour le programme LEADER. Parmi les 25 membres du comité de programmation 2014-2020, 7 étaient membres du comité de programmation 2007-2013.

Le GAL invitera systématiquement à son comité de programmation le Président du Conseil régional ou son représentant, le délégué régional de l'ASP représentant l'autorité de paiement, le service instructeur et les cofinanceurs. Seront également associés la directrice du Pays Périgord Vert et les trois conseillers en développement du Conseil départemental de la Dordogne. D'autres membres pourront être associés à titre d'expert, des organismes publics ou privés que le GAL jugera pertinent d'associer selon la nature du projet.

Le règlement intérieur pourrait évoquer l'opportunité ou non d'avoir un comité technique des cofinanceurs, notamment pour les projets les plus importants.

2) Les modalités envisagées pour que le comité de programmation soit un lieu dynamique, de mobilisation et d'échanges :

Le comité de programmation ne délibérera que lorsque le principe du double quorum sera respecté : 50 % des membres du comité de programmation ayant voix délibérante doivent être

présents au moment de la séance et 50 % au moins des membres présents doivent appartenir au collège privé.

Pour le collège public, la non-représentation à la fois du titulaire et du suppléant entraînera la non-représentation de leur structure. Pour le collège privé, un titulaire absent sera remplacé par un suppléant présent le jour de la séance par tirage au sort.

Si une structure représentée au sein du comité de programmation est porteuse d'un projet, son représentant devra être auditionné au même titre qu'un porteur de projet, se retirer au moment de la concertation et ne prendra pas part au vote.

Le comité de programmation pourrait se réunir 3 à 4 fois par an, à l'initiative de sa Présidente, en fonction du nombre de projets soumis et instruits par l'équipe technique.

Les missions du comité de programmation sont de :

- Sélectionner les projets ;
- Assurer le suivi et la mise en œuvre générale du programme (mise en œuvre opérationnelle et suivi de la maquette financière) ;
- Être un lieu d'échanges, de débats et de réflexion sur la stratégie LEADER ;
- Réajuster, si besoin, les objectifs en fonction de l'avancée du programme et au regard des évaluations qui seront menées ;
- Favoriser le développement de nouveaux partenariats et de nouvelles pratiques de travail entre les acteurs publics et les acteurs privés du territoire.

Pour assurer un suivi de proximité et une mobilisation des membres du comité dans la durée, l'ordre du jour de chaque réunion du comité de programmation et les documents nécessaires aux travaux du comité seront mis à disposition de tous les membres, c'est-à-dire des titulaires et des suppléants. Les membres du comité seront destinataires du relevé de décisions du précédent comité de programmation ; des projets soumis au vote du comité (une fiche technique par projet) ; des grilles de sélection des projets ; de l'avancement financier du programme ; et de tout autre document nécessaire au suivi du programme.

La réunion du comité de programmation pourra être éventuellement précédée d'une réunion technique préparatoire restreinte à laquelle pourront participer les représentants des services techniques de l'autorité de gestion et du service instructeur, ainsi que les cofinanceurs concernés.

Analyse des projets :

Le comité de programmation est garant de la mise en œuvre de la stratégie LEADER. Il analyse les projets et donne un avis sur leur opportunité au regard de la stratégie territoriale, mais aussi des critères d'éligibilité et des critères de sélection. Il mettra en place une procédure de sélection transparente. Il établira dès le début du programme des grilles de sélection qui permettront d'examiner tous les projets. Celles-ci permettront de vérifier le respect des critères de sélection

et de porter un jugement sur la valeur ajoutée du projet. Ceci permettra également de faciliter les débats lors des réunions du comité.

Pour faciliter l'examen des dossiers, le comité de programmation auditionnera les porteurs de projet qui seront alors invités à présenter le contenu et les finalités de leur projet.

Le comité de programmation choisira les opérations qui bénéficieront des fonds LEADER et qui seront programmés, sous réserve qu'un avis favorable soit donné sur leur éligibilité réglementaire par le service instructeur référent. Le comité pourra être amené à faire des préconisations au maître d'ouvrage afin que son projet soit davantage conforme aux attendus de la stratégie.

Le comité émettra ainsi un avis d'opportunité sur les projets qui lui seront soumis. Cet avis ne vaudra pas accord de subvention, mais validera l'intérêt du projet au regard de la stratégie LEADER. À l'issue de ce comité, l'équipe technique du GAL accompagnera les maîtres d'ouvrage dans le montage de leur dossier de demande de subvention.

Par ailleurs, le comité de programmation pourrait désigner un référent à chaque projet, choisi parmi ses membres. Le référent serait chargé de suivre la mise en œuvre des préconisations éventuelles et de suivre le projet dans toutes ses phases. Il suivrait ainsi la réalisation et pourrait rapporter des informations précises au comité. Ce système, utilisé durant la programmation 2007-2013, a porté ses fruits : une meilleure implication des membres du comité et une reconnaissance des efforts faits par les porteurs de projets ont été observés.

Programmation des projets :

Le comité de programmation sera amené à suivre et évaluer le programme pendant toute la durée de programmation et de réalisation des opérations. Il se réunira de manière régulière lorsque suffisamment de projets seront prêts à être présentés, 3 à 4 fois par an. L'ordre du jour et les documents préparatoires nécessaires aux travaux du comité seront mis à disposition des membres au moins 15 jours avant la réunion pour que les membres du comité puissent être informés et aient la possibilité d'échanger et de débattre.

II – Les moyens humains et les mécanismes de gestion et de suivi de la stratégie :

1) L'association Pays Périgord Vert, structure porteuse du GAL :

L'association Pays Périgord Vert sera la structure porteuse du GAL. Créée en 2005, elle est le support juridique du Pays Périgord Vert. Elle était le support du programme LEADER

précédent pour la première fois ; les anciens programmes ayant été portés par une structure départementale.

Aujourd'hui, la phase de transition entre deux périodes contractuelles et l'affirmation de l'association Pays Périgord Vert constituent les conditions favorables pour que le territoire saisisse l'opportunité de mener une stratégie de développement local et de renforcer l'impulsion nécessaire à la pérennité d'une démarche collective à l'échelle du Pays.

De plus, le partenariat avec le Parc Périgord-Limousin sera simplifié. Au lieu de diviser l'assistance technique sur les deux structures, le Pays sera seule structure d'animation du LEADER. Le Parc, partenaire de la stratégie, sera associé sur l'animation de terrain pour la remontée des projets et dans le cadre du comité de programmation. Cette nouvelle organisation a été choisie de manière concertée et partagée entre les deux territoires de projet.

2) L'organisation de l'équipe technique du GAL :

L'équipe technique du GAL est chargée d'accompagner le porteur de projet tout au long de la vie du projet (accompagnement à la définition de l'opération et à la constitution du dossier de demande d'aide ; vérification de la présence de toutes les pièces requises ; saisie des données dans le logiciel OSIRIS ; aide à la réalisation du bilan de l'opération ; ...).

L'équipe technique proposée pour la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020 se décompose en deux pôles de compétences répondant à deux missions distinctes et complémentaires : animation / coordination et gestion du programme.

L'équipe d'assistance technique au programme sera constituée d'un animateur-coordonateur (-trice) LEADER et d'un(e) gestionnaire.

L'équipe LEADER sera chargée de faire avancer le programme, d'informer et de mobiliser les acteurs locaux pour concrétiser la stratégie expérimentale complémentaire du Contrat Territorial Unique avec la Région, autre outil de développement du Pays Périgord Vert. Elle communiquera sur le programme pour le faire connaître auprès des porteurs de projet éventuels et des relais sur le territoire, ainsi qu'auprès des institutions locales. Elle organisera la remontée des projets, notamment en animant la thématique des réseaux économiques locaux autour des filières propres au territoire (luxe-cuir, produits agricoles, artisanat d'art, ...). Elle apportera un appui technique et réglementaire aux porteurs de projet, notamment ceux de coopération. Elle devra pré-instruire les dossiers et les transmettre à l'autorité de gestion. Elle animera le comité de programmation ; participera aux Réseaux Ruraux Français et Aquitain. Enfin, elle sera chargée du suivi administratif et financier des opérations et du programme, et pilotera l'évaluation.

De la même manière, l'équipe du Parc Périgord-Limousin, ainsi que le Conseil de Développement aidera l'équipe du GAL dans l'accompagnement de porteurs de projet sur des thématiques qui leur sont spécifiques. La proximité entre l'équipe LEADER, l'équipe du Pays

et l'équipe du Parc favorisera l'émergence de projets et un accompagnement efficace des dossiers.

III – Les modalités envisagées pour le suivi et l'évaluation :

Le Pays Périgord Vert a souhaité prévoir l'évaluation du futur programme dès la démarche de candidature. Aussi, un stagiaire a été recruté de mai à août 2015 pour élaborer la méthodologie d'évaluation de la programmation 2014-2020. Ses missions consistent à définir les questions évaluatives, à mettre en place des indicateurs globaux et par objectif, et à élaborer des tableaux de suivi opérationnels pour l'animation et la gestion du programme.

1) Les modalités de suivi du programme :

L'animation du programme, son suivi et la mise en œuvre opérationnelle des opérations qui seront retenues seront assurées par l'équipe technique.

Le suivi de la programmation permettra de vérifier sa progression en s'appuyant sur les indicateurs de réalisation (nombre de projets soutenus, montant FEADER programmé, ...).

Les indicateurs de réalisation définis dans les fiches actions seront remplis régulièrement afin de faciliter un suivi et une évaluation à la fois quantitative et qualitative du programme, ainsi que de mettre en évidence la valeur ajoutée de LEADER. Un graphe d'objectifs a été élaboré pour associer des indicateurs à chaque objectif de la stratégie (voir Annexe 9).

Afin d'assurer le suivi et l'évaluation des actions engagées, le GAL organisera, à destination des élus et des acteurs locaux, un bilan annuel de l'avancée du programme (projets engagés, consommation des crédits, ...), des conditions de mise en œuvre (implication des acteurs, mise en réseau, ...) et des résultats (réalisation des objectifs fixés, impact sur le développement durable du territoire, ...).

Les différents outils prévus pour assurer le suivi du programme sont des tableaux de suivi mis en place dès le début du programme, notamment un tableau de suivi de la programmation, un tableau de suivi des indicateurs et un tableau de suivi du comité de programmation.

2) Les modalités d'évaluation du programme :

L'évaluation du programme LEADER 2014-2020 se fera en trois temps – ante, ex et post programme – pour comprendre et juger le programme et sa mise en œuvre.

L'évaluation doit pouvoir se faire dès le lancement du programme et au jour le jour. Elle doit aussi permettre de réorienter la stratégie et ses modalités de mise en œuvre. Pour cela, il est prévu un temps fort d'évaluation à mi-parcours (2018) et une évaluation du programme en fin de période (2021-2022).

À mi-parcours et en évaluation finale, le Pays ferait appel à un bureau d'étude extérieur, éventuellement accompagné d'un stagiaire, pour permettre plus de temps de terrain et de concertation.

L'évaluation questionnera la stratégie et sa mise en œuvre à travers sur cinq aspects évaluatifs :

- Pertinence : les objectifs stratégiques et opérationnels sont-ils pertinents pour remédier aux besoins définis dans le diagnostic de territoire et l'analyse AFOM ?
- Cohérence : la stratégie LEADER est-elle cohérente par rapport aux différentes politiques mises en place sur le territoire ?
- Efficience : l'utilisation des moyens financiers et humains pour assurer la programmation et l'animation du GAL est-elle optimale ?
- Efficacité : les projets sélectionnés permettent-ils de répondre à la stratégie et à ses objectifs ?
- Utilité : l'impact de la stratégie sur le territoire répond-t-il aux besoins du territoire ?

Il s'agit d'évaluer le programme à l'aide de questions évaluatives :

- Le fonctionnement du GAL est-il optimal pour mettre en œuvre le programme LEADER ?
- Dans quelle mesure la sélection des projets est-elle la plus optimale pour obtenir les résultats attendus de la stratégie ?
- L'impact de la stratégie sur le territoire correspond-t-il aux objectifs ?
- Quelle est la valeur ajoutée du programme LEADER pour le territoire ?
- Les actions du GAL ont-elles permis une plus grande appréciation du Pays et du programme LEADER par les acteurs locaux ?

Des visites de terrain pour voir les projets réalisés et rencontrer les acteurs, des réunions et séminaires de restitutions, des supports – tels que rapports, vidéos, plaquettes – pourront aussi servir à diffuser les résultats des évaluations.

Les informations recueillies pour la réalisation des bilans annuels faciliteront cette évaluation. Des questionnaires pourront être adressés aux porteurs de projets et aux membres du comité de programmation pour obtenir des renseignements sur l'animation du programme, la communication, le fonctionnement du comité, les échanges et les partenariats, etc. ; tout cela dans le but de procéder à des ajustements si besoin.

L'évaluation finale du programme LEADER permettra de présenter les réalisations et leurs résultats, d'évaluer la cohérence du programme avec la stratégie locale de développement, d'analyser les modalités de mise en œuvre et de démontrer la plus-value LEADER.

Coordonnées :

Pays Périgord Vert
Boulevard Charlemagne – BP 27
24 310 BRANTÔME
Tél. : 05 53 06 01 00
Mail : lepays@perigord-vert.com
Site internet : ww2.perigord-vert.com



Crédits photos : Marie SEILLERY - Pays Périgord Vert